

Des mots appelés à la barre :

Vocabulaire du droit



Pour les personnes apprenantes

Dans un domaine où la plaidoirie, l'interrogatoire et les déclarations sont scrutés à la loupe, chaque mot compte!

Quelle est la différence entre un juré et un jury? Qu'est-ce qu'un ouï-dire et un voir-dire? Cette ressource en ligne se veut un incontournable pour toutes les personnes désirant se familiariser avec le vocabulaire du droit.

L'Office québécois de la langue française, en collaboration avec le Barreau du Québec, vous propose un vocabulaire dans lequel sont répertoriés les termes les plus couramment utilisés pour désigner les principaux concepts du droit.

** Les concepts traités dans ce vocabulaire ont été sélectionnés de concert avec le Barreau du Québec pour refléter la terminologie de base utilisée par les professionnels et professionnelles du milieu juridique. Conçu spécifiquement pour soutenir les apprenants et les apprenantes du français dans leur préparation à l'examen de l'Office québécois de la langue française, ce vocabulaire est composé de définitions simplifiées et d'exemples en lien avec ces concepts. L'Office doit en effet s'assurer qu'ils et elles possèdent une connaissance de la langue française appropriée à l'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel.*

ABRÉVIATIONS

f. s. = féminin singulier	m. s. = masculin singulier	G = grammaire	O = orthographe
f. pl. = féminin pluriel	m. pl. = masculin pluriel	P = prononciation	V = vocabulaire

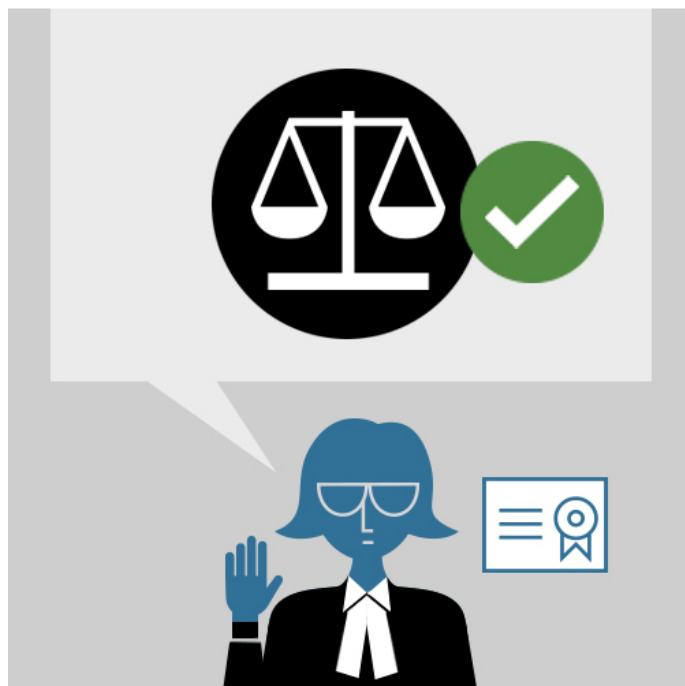


assermentation

nom

une assermentation (f. s.)

des assermentations (f. pl.)



Définition

Action de prêter serment ou de faire prêter serment à quelqu'un.



Exemples

1. L'**assermentation** des futurs avocats a lieu une fois leur stage terminé.
2. Les avocats peuvent désormais procéder à des **assermentations** en ligne.



Le saviez-vous?

Le verbe **assermenter** est de la même famille que le nom **assermentation**. (V)

Exemple : La députée **sera assermentée** demain à l'Assemblée nationale.

L'adjectif correspondant au nom **assermentation** est **assermenté**. (V)

Exemple : L'avocat **assermenté** est inscrit au tableau de l'ordre.

Le nom **assermentation** est de la même famille que le nom **serment**. (V)

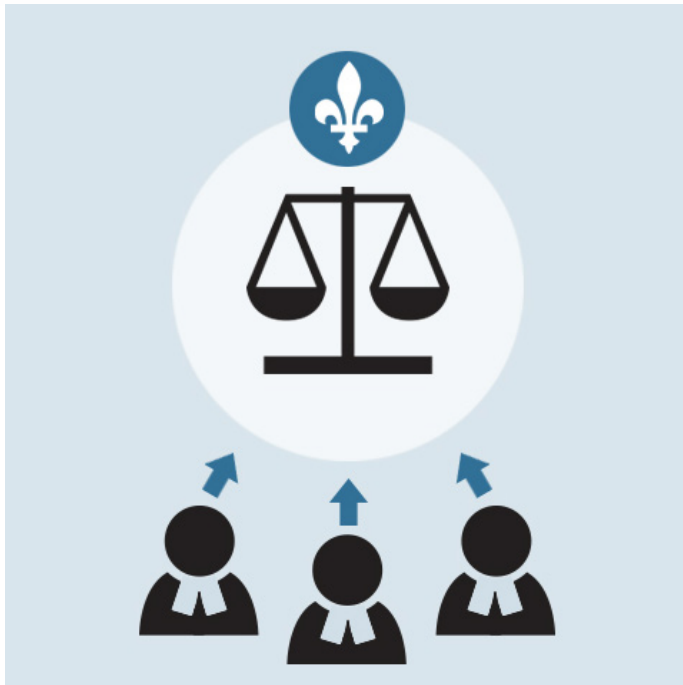
Exemple : L'expert doit prêter **serment** avant d'accomplir son mandat.

Une assermentation peut aussi s'appeler **prestation de serment**. (V)

Barreau

nom

le Barreau (m. s.)



Définition

Ordre des avocats du Québec.



Exemples

1. Le **Barreau** du Québec a pour mission de protéger le public.
2. L'étudiante a réussi ses examens de l'École du **Barreau**.

compte en fidéicommiss

nom

un compte en fidéicommiss (m. s.)

des comptes en fidéicommiss (m. pl.)



Définition

Compte bancaire dans lequel un mandataire conserve des fonds pour une autre personne en attendant qu'ils soient versés à leur destinataire.



Exemples

1. L'avocat dépose les avances d'honoraires et de débours de ses clients dans un **compte en fidéicommiss**.
2. L'avocate signataire du **compte en fidéicommiss** a suivi la formation obligatoire offerte par le Barreau.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie de la locution **compte en fidéicommiss**. (O)

conflit d'intérêts

nom

un conflit d'intérêts (m. s.)

des conflits d'intérêts (m. pl.)



Définition

Situation où les intérêts d'une personne s'opposent aux intérêts d'une autre.



Exemples

1. L'avocat évite toute situation de **conflit d'intérêts**.
2. L'avocate est en **conflit d'intérêts**, car elle représente des intérêts opposés.



Le saviez-vous?

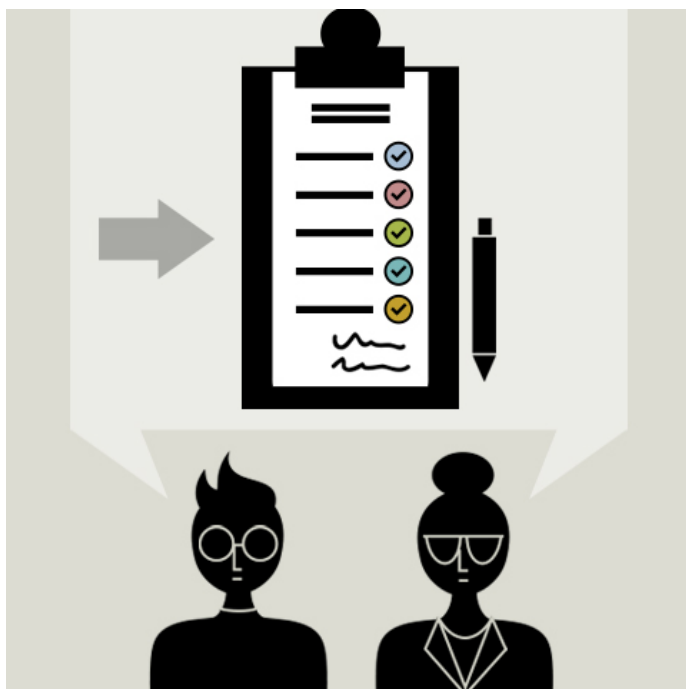
Attention à la graphie du singulier : *un **conflit d'intérêts***. (G)

convention

nom

une convention (f. s.)

des conventions (f. pl.)



Définition

Accord passé entre deux personnes, en vertu duquel elles énoncent leurs engagements.



Exemples

1. L'avocate utilise le modèle de **convention** de mandat offert par le Barreau.
2. L'avocat négocie avec son client le montant prévu à la **convention** d'honoraires.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *convention* est **conventionnel**. (V)

Le féminin de l'adjectif *conventionnel* est **conventionnelle**. (G)

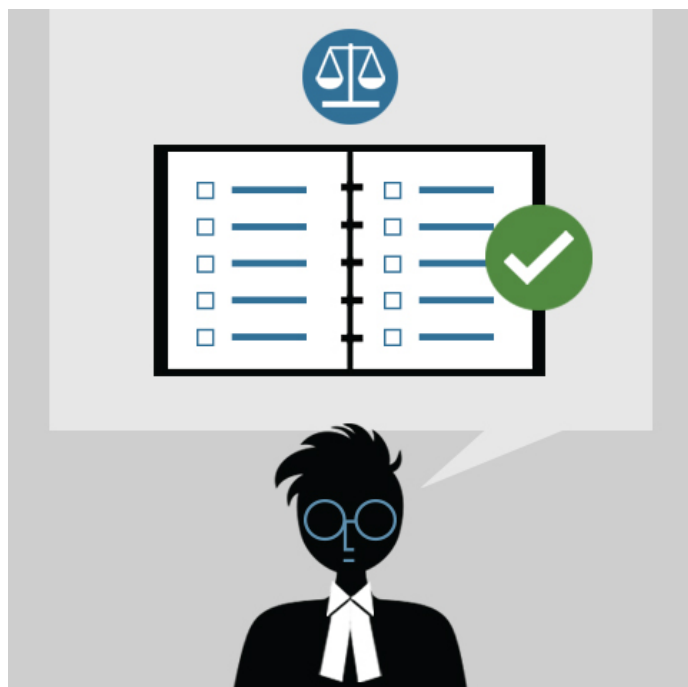
Exemples : un bail **conventionnel**, une négociation **conventionnelle**.

déontologie

nom

une **déontologie** (f. s.)

des **déontologies** (f. pl.)



Définition

Ensemble de règles, de normes et de devoirs que doivent respecter les avocats.



Exemples

1. L'avocat consulte le code de **déontologie**.
2. L'avocate a posé une question de **déontologie**.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *déontologie* est **déontologique**. (V)

Exemple : La connaissance des règles **déontologiques** est essentielle pour tous les avocats.

devoir de diligence

nom

un devoir de diligence (m. s.)

des devoirs de diligence (m. pl.)



Définition

Obligation d'effectuer son travail soigneusement et d'éviter de causer un préjudice à son client par ses actions ou son inaction.



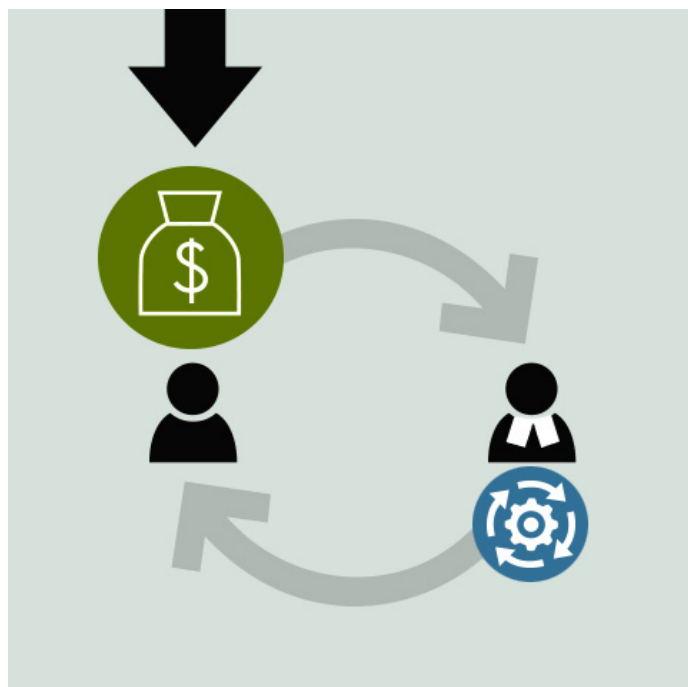
Exemples

1. L'avocat a un **devoir de diligence** envers ses clients.
2. L'avocate n'a pas manqué à son **devoir de diligence**.

honoraires

nom

des honoraires (m. pl.)



Définition

Rémunération versée pour services professionnels rendus.



Exemples

1. L'avocat discute de ses **honoraires** avec son client dès le premier entretien.
2. L'avocate exige des **honoraires** justes et raisonnables.



Le saviez-vous?

Employé dans ce sens, le nom **honoraires** est toujours au pluriel. (G)

radiation

nom

une radiation (f. s.)

des radiations (f. pl.)



Définition

Sanction disciplinaire qui entraîne la suspension ou le retrait du droit d'exercer une profession libérale.



Exemples

1. L'avocat a écopé de cinq ans de **radiation** à la suite d'une décision du Conseil de discipline.
2. L'avocate est passible d'une **radiation** permanente.



Le saviez-vous?

Le verbe **radier** est de la même famille que le nom *radiation*. (V)

Exemple : Cet avocat peu scrupuleux **a été radié** à la suite de nombreuses plaintes disciplinaires.

Il existe plusieurs types de radiation, comme la **radiation administrative**, la **radiation disciplinaire**, la **radiation permanente** et la **radiation temporaire**. (V)

sanction disciplinaire

nom

une sanction disciplinaire (f. s.)

des sanctions disciplinaires (f. pl.)



Définition

Punition donnée à une personne exerçant une profession libérale et qui contrevient à une règle de conduite professionnelle.



Exemples

1. L'avocat croit que la **sanction disciplinaire** est injustifiée.
2. L'avocate veut contester la **sanction disciplinaire** reçue.



Le saviez-vous?

L'adjectif **sanctionnable** correspond au nom *sanction*. (V)

Exemple : Ces infractions sont **sanctionnables** en vertu du Code criminel.

Le verbe **sanctionner** est de la même famille que le nom *sanction*. (V)

Exemple : Le conseil de discipline **sanctionne** les agissements du contrevenant.



aide juridique

nom

une aide juridique (f. s.)

des aides juridiques (f. pl.)



Définition

Service juridique financé par l'État et accordé aux personnes financièrement admissibles.



Exemples

1. L'avocat accepte les mandats d'**aide juridique**.
2. Le client a droit à l'**aide juridique**.



Le saviez-vous?

Le verbe **aider** est de la même famille que le nom **aide**. (V)

Exemple : L'avocate **aide** sa cliente à bien comprendre ses droits et ses obligations.

L'adjectif **juridique** s'écrit de la même façon au masculin et au féminin. (G)

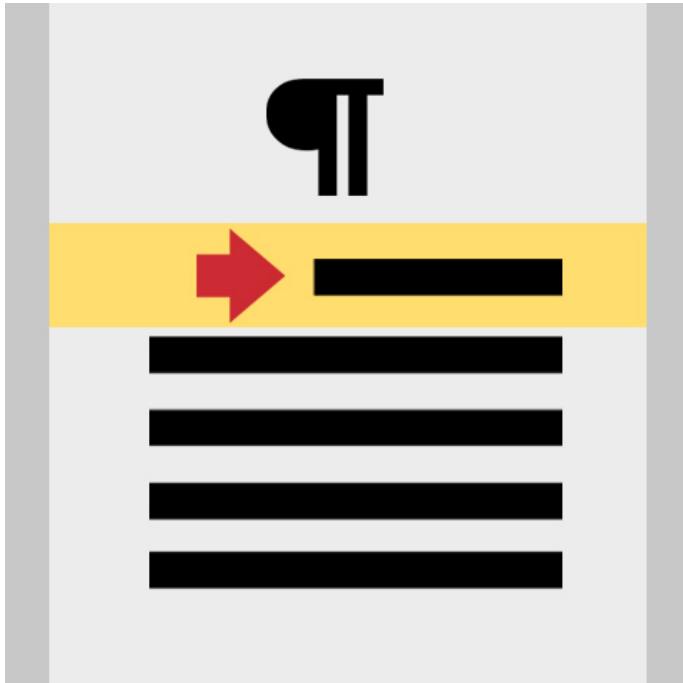
Exemples : un avis **juridique**, une assistance **juridique**.

alinéa

nom

un alinéa (m. s.)

des alinéas (m. pl.)



Définition

Division non numérotée d'un article, qui est marquée par un retour à la ligne.



Exemples

1. L'avocat lit le deuxième **alinéa** de l'article 3.
2. L'ordonnance a été rendue en vertu du premier **alinéa**.



Le saviez-vous?

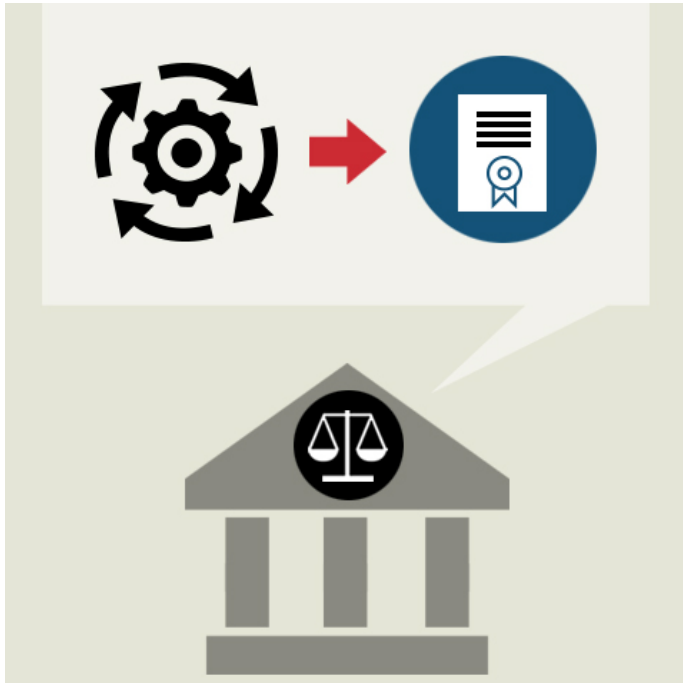
L'abréviation du nom *alinéa* est **al.** (V)

arrêt

nom

un arrêt (m. s.)

des arrêts (m. pl.)



Définition

Décision d'une cour d'appel ou de la Cour suprême.



Exemples

1. Le client est satisfait de l'**arrêt** de la Cour d'appel.
2. La Cour suprême a rendu son **arrêt**.



Le saviez-vous?

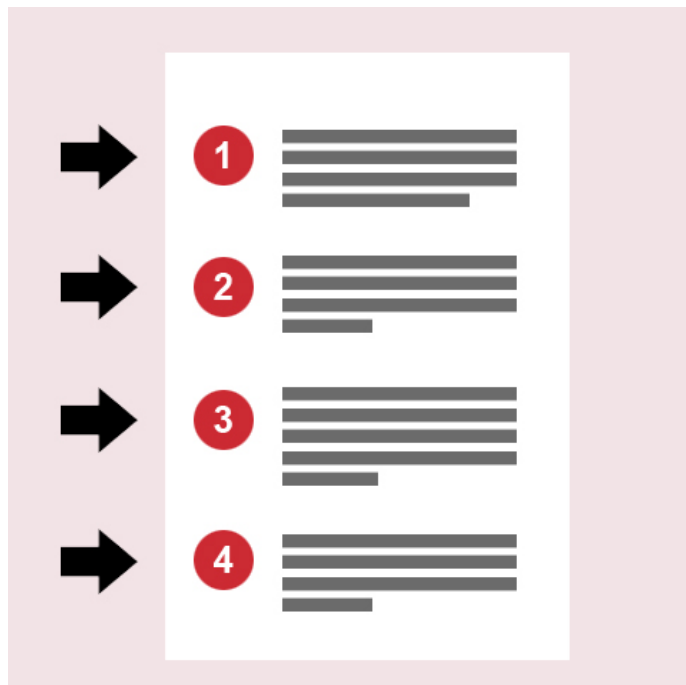
Il faut distinguer l'arrêt du **jugement**. (V)

article

nom

un article (m. s.)

des articles (m. pl.)



Définition

Division numérotée et fondamentale d'un texte juridique, qui comporte une disposition.



Exemples

1. L'avocat prend connaissance des **articles** de la loi.
2. L'**article** 12 exprime clairement l'intention du législateur.



Le saviez-vous?

L'abréviation du nom *article* est **art.** (V)

charte

nom

une charte (f. s.)

des chartes (f. pl.)



Définition

Loi constitutionnelle ou quasi constitutionnelle comportant des libertés, des obligations et des droits fondamentaux.



Exemples

1. L'Assemblée nationale a adopté la **Charte** des droits et libertés de la personne.
2. Les **chartes** canadienne et québécoise énoncent les droits et les obligations des citoyens.



Le saviez-vous?

Le mot **charte** s'écrit avec un **c** majuscule lorsqu'on cite le titre exact d'une charte. (O)

Exemple : la **Charte** de la langue française.

Code criminel

nom

le Code criminel (m. s.)



Définition

Loi comportant les infractions criminelles, les pénalités correspondantes et la procédure en matière criminelle.



Exemples

1. L'avocat connaît bien le **Code criminel**.
2. L'avocate défend des clients accusés d'infractions au **Code criminel**.



Le saviez-vous?

Le mot **code** prend une majuscule initiale lorsqu'il désigne un ensemble de lois et de dispositions légales bien précis. (O)

Exemples : le **Code** criminel, le **Code** civil, le **Code** du travail.

Le féminin de l'adjectif *criminel* est **criminelle**. (G)

Exemples : une enquête **criminelle**, une infraction **criminelle**.

Le mot **criminel** peut également être utilisé comme nom. (V) (G)

Le féminin du nom *criminel* est **criminelle**. (G)

Exemple : La **criminelle** récidiviste risque une peine sévère.

Les noms **crime** et **criminalité** correspondent à l'adjectif *criminel*. (V)

Exemples :

Le blanchiment d'argent est un **crime** financier.

Le taux de **criminalité** est en hausse dans certains quartiers de la ville.

cour

nom

une cour (f. s.)

des cours (f. pl.)



Définition

Tribunal où sont entendues les causes portées en justice.



Exemples

1. L'avocat a livré son plaidoyer à la **cour** municipale.
2. L'avocate dépose une requête à la **cour**.



Le saviez-vous?

Lorsque le mot **cour** est placé au début du nom d'un organisme judiciaire, il commence par une lettre majuscule. Si **cour** est précédé d'un adjectif, cet adjectif prend lui aussi une majuscule. (O)

Exemples : la **Cour** supérieure du Québec, la **Haute Cour** de justice de France.

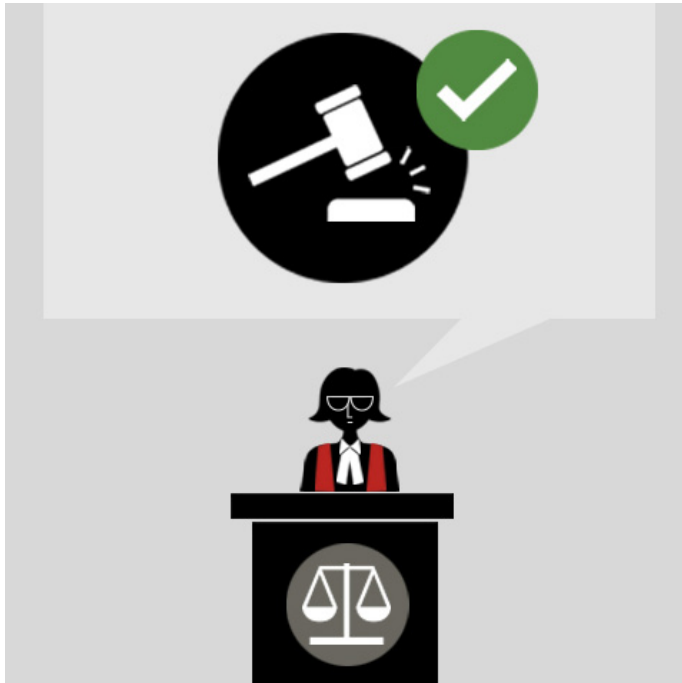
Il existe plusieurs types de cours au Québec, comme les **cours municipales**, la **Cour du Québec**, la **Cour supérieure du Québec** et la **Cour d'appel du Québec**.

jugement

nom

un jugement (m. s.)

des jugements (m. pl.)



Définition

Décision d'un tribunal de première instance.



Exemples

1. L'avocat accueille le **jugement** avec satisfaction.
2. Le **jugement** donne raison à la plaignante.



Le saviez-vous?

Le nom **juge** est de la même famille que le nom *jugement*. (V)

Exemple : Le **juge** procède à l'analyse de la preuve.

Le nom **juge** s'emploie au masculin et au féminin. (G)

Exemples : un **juge**, une **juge**.

Le verbe **juger** est de la même famille que le nom *jugement*. (V)

Exemple : L'accusé **a été jugé** et condamné dans le cadre d'un procès devant juge et jury.

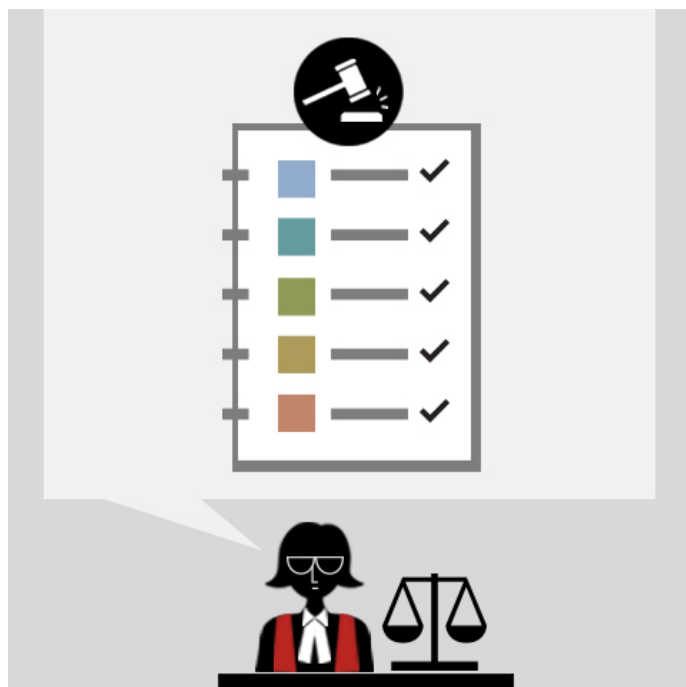
Il faut distinguer le jugement de l'**arrêt**. (V)

jurisprudence

nom

une jurisprudence (f. s.)

des jurisprudences (f. pl.)



Définition

Ensemble des décisions rendues auparavant par les tribunaux.



Exemples

1. L'avocat consulte la **jurisprudence**.
2. L'avocate plaide la **jurisprudence**.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *jurisprudence* est **jurisprudentiel**. (V)

Exemple : La juge doit tenir compte des précédents **jurisprudentiels** afin de rendre son jugement.

On écrit *jurisprudenc**e***, mais **jurisprudentiel**. (O)

Le féminin de l'adjectif *jurisprudentiel* est **jurisprudentielle**. (G)

législation

nom

une législation (f. s.)

des législations (f. pl.)



Définition

Ensemble des lois et des règlements d'une branche du droit.



Exemples

1. La **législation** interdit de poser un tel geste.
2. L'avocate est bien au fait de la **législation**.



Le saviez-vous?

Les noms **législature** et **législateur** sont de la même famille que le nom *législation*. (V)

Exemples :

Cette loi a été adoptée lors de la dernière **législature**.

Le **législateur** a procédé à la refonte de plusieurs lois.

Le féminin du nom *législateur* est **législatrice**. (G)

Exemple : La législatrice participe à l'élaboration d'une nouvelle politique municipale.

L'adjectif correspondant au nom *législature* est **législatif**. (V)

Exemple : Le pouvoir **législatif** a pour fonction de faire les lois.

Le féminin de l'adjectif *législatif* est **législative**. (G)

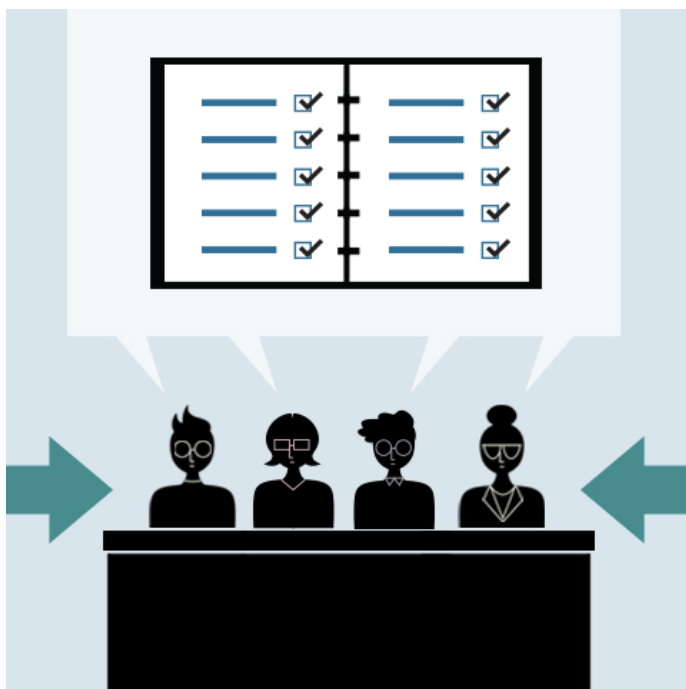
Exemple : une disposition **législative**.

législature

nom

une législature (f. s.)

des législatures (f. pl.)



Définition

Ensemble des élus mandatés pour constituer une assemblée législative.



Exemples

1. La **législature** adopte les lois.
2. La 1^{re} session de la 42^e **législature** tire à sa fin.



Le saviez-vous?

Les noms **législation** et **législateur** sont de la même famille que le nom **législature**. (V)

Exemples :

Les manifestants demandent aux multinationales qui veulent s'établir ici de respecter la **législation** canadienne en matière d'environnement.

Le **législateur** a procédé à la refonte de plusieurs lois.

Le féminin du nom *législateur* est **législatrice**. (G)

Exemple : La **législatrice** participe à l'élaboration d'une nouvelle politique municipale.

L'adjectif correspondant au nom *législature* est **législatif**. (V)

Exemple : Le pouvoir **législatif** a pour fonction de faire les lois.

Le féminin de l'adjectif *législatif* est **législative**. (G)

Exemple : une assemblée **législative**.

loi

nom

une loi (f. s.)

des lois (f. pl.)



Définition

Texte juridique adopté par une législature, qui énonce des règles à suivre et des comportements à adopter.



Exemples

1. La Cour supérieure a validé la **Loi** sur la laïcité de l'État.
2. La ministre a déposé son projet de **loi**.



Le saviez-vous?

Le mot **loi** s'écrit avec un **l** majuscule lorsqu'on cite le titre exact d'une loi. (O)

Exemple : La **L**oi sur les services de santé et les services sociaux.

magistrature

nom

une magistrature (f. s.)

des magistratures (f. pl.)



Définition

Ensemble des personnes chargées de rendre des décisions d'ordre juridique.



Exemples

1. L'avocate est la première femme à accéder à la **magistrature** de son pays.
2. L'avocate a rencontré les membres de la **magistrature**.



Le saviez-vous?

Le nom **magistrat** est de la même famille que le nom **magistrature**. (V)

Exemple : Le juge de paix **magistrat** a accordé un mandat de perquisition.

Le féminin du nom **magistrat** est **magistrate**. (G)

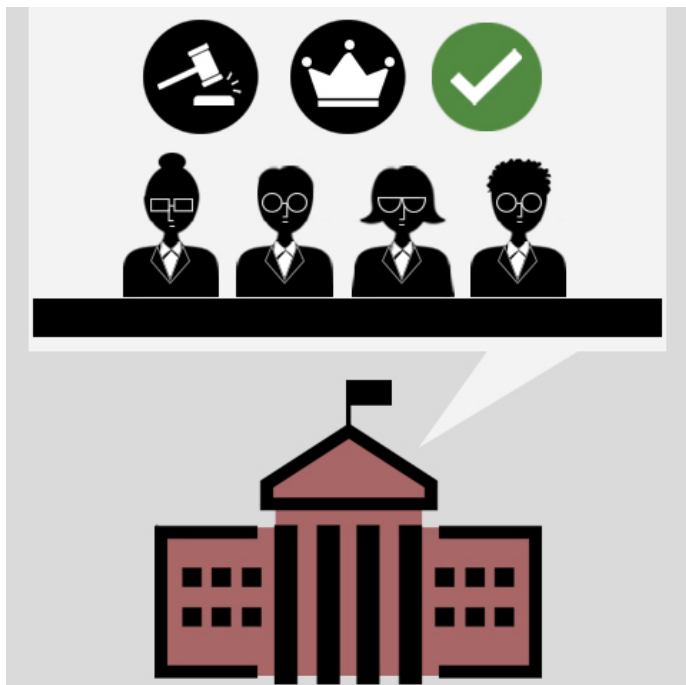
Exemple : la **magistrate** de parquet.

Parlement

nom

un **Parlement** (m. s.)

des **parlements** (m. pl.)



Définition

Assemblée constituée des personnes détenant le pouvoir législatif et d'une personne représentant la Couronne.



Exemples

1. Le **Parlement** exerce le pouvoir législatif.
2. Les tribunaux interprètent les lois du **Parlement**.



Le saviez-vous?

Employé dans ce sens, le nom *parlement* s'écrit avec un **p** majuscule. (O)

Exemple : le **Parlement** du Canada. (O)

Le nom **parlementaire** est de la même famille que le nom *parlement*. (V)

Exemple : Les **parlementaires** se réunissent au moment des travaux de l'Assemblée nationale.

Le nom **parlementaire** s'emploie au masculin et au féminin. (G)

Le mot **parlementaire** peut également être un adjectif. (V) (G)

L'adjectif **parlementaire** s'écrit de la même façon au masculin et au féminin. (G)

Exemples : un système **parlementaire**, une commission **parlementaire**.

Au Canada, le Parlement peut aussi s'appeler **corps législatif** ou **assemblée législative**. (V)

règlement

nom

un règlement (m. s.)

des règlements (m. pl.)



Définition

Texte juridique adopté par le pouvoir exécutif, qui précise les dispositions d'une loi et explique comment l'appliquer.



Exemples

1. L'avocat a rédigé un projet de **règlement**.
2. L'avocate travaille à la refonte du **règlement**.



Le saviez-vous?

Le nom **réglementation** est de la même famille que le nom **règlement**. (V)

Exemple : L'entreprise doit respecter la **réglementation** en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail.

On peut écrire **réglementation** ou **règlementation**. (O)

Le verbe **réglementer** est de la même famille que le nom **règlement**. (V)

Exemple : Cette loi **réglemente** l'étiquetage des produits alimentaires.

On peut écrire **réglementer** ou **règlementer**. (O)

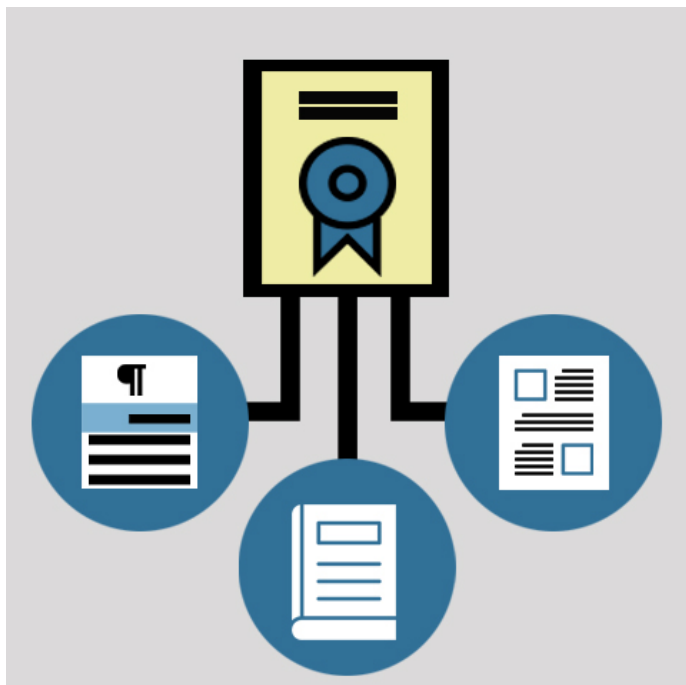
Bien qu'on rencontre **règlement hors cour**, le terme à privilégier est **transaction**. (V)

texte législatif

nom

un texte législatif (m. s.)

des textes législatifs (m. pl.)



Définition

Forme écrite d'une loi, qui est divisée en livres, en titres, en chapitres, en sections, en articles, en alinéas et en paragraphes.



Exemples

1. L'avocat participe à la rédaction d'un **texte législatif**.
2. L'avocate examine le nouveau **texte législatif**.



Le saviez-vous?

Le féminin de l'adjectif *législatif* est **législative**. (G)

Exemples : une disposition **législative**, une mesure **législative**.

Les noms **législation**, **législature** et **législateur** correspondent à l'adjectif *législatif*. (V)

Exemples :

L'entreprise assure avoir respecté la **législation** en matière de vie privée et de protection des renseignements personnels.

Le premier ministre a prononcé le discours d'ouverture de la 2^e session parlementaire de la 42^e **législature**.

Le **législateur** québécois a modifié une loi.

Le féminin du nom *législateur* est **législatrice**. (G)

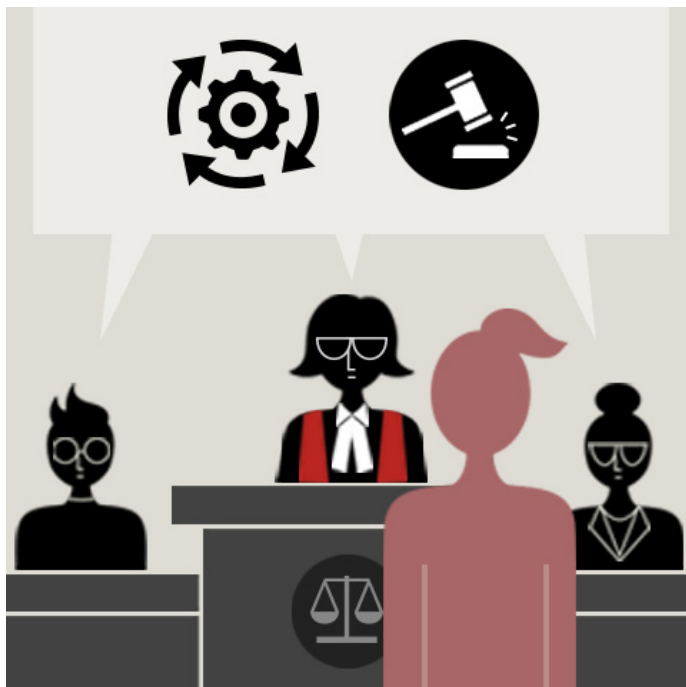
Exemple : La **législatrice** participe à l'élaboration d'une nouvelle politique municipale.

tribunal

nom

un tribunal (m. s.)

des tribunaux (m. pl.)



Définition

Juridiction constituée de magistrats chargés d'entendre et de juger les causes portées en justice.



Exemples

1. Le client a comparu devant le **Tribunal** administratif du logement.
2. L'avocate a soumis une requête au **tribunal**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : **tribunaux**. (G)

Lorsque le mot **tribunal** est placé au début du nom d'un organisme judiciaire, il commence par une lettre majuscule. (O)

Exemple : le **Tribunal administratif des marchés financiers**.

Il existe plusieurs types de tribunaux au Québec, comme les **cours municipales**, la **Cour du Québec**, la **Cour supérieure du Québec**, la **Cour d'appel du Québec**, le **Tribunal des droits de la personne**, le **Tribunal des professions**, le **Tribunal administratif du Québec**.



accusé

nom

un accusé (m. s.)

une accusée (f. s.)

des accusés (m. pl.)

des accusées (f. pl.)



Définition

Personne qui est désignée comme étant l'auteur d'un crime ou d'une infraction, et qui fait l'objet d'une poursuite afin d'être jugée.



Exemples

1. L'**accusé** consulte un avocat.
2. L'**accusée** est libérée sous caution.



Le saviez-vous?

Le nom **accusation** est de la même famille que le nom **accusé**. (V)

Exemple : La défenderesse a démenti les **accusations** de fraude portées contre elle.

Le verbe **accuser** est de la même famille que le nom **accusé**. (V)

Exemple : Le témoin a été **accusé** d'entrave à la justice.

adjoint juridique

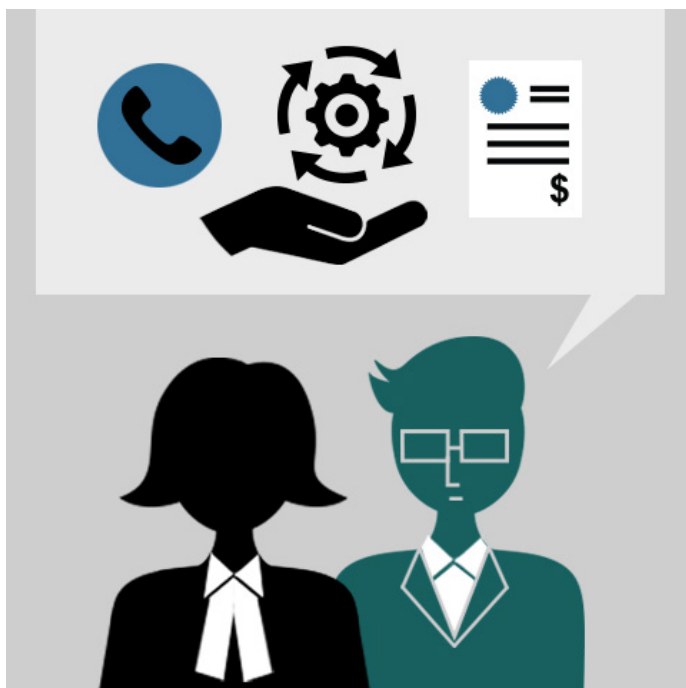
nom

un adjoint juridique (m. s.)

une adjointe juridique (f. s.)

des adjoints juridiques (m. pl.)

des adjointes juridiques (f. pl.)



Définition

Employé qui assiste un avocat dans le cadre de ses activités professionnelles.



Exemples

1. L'avocate a embauché un **adjoint juridique**.
2. L'**adjointe juridique** envoie les factures d'honoraires.



Le saviez-vous?

Attention à la prononciation et à la graphie du mot **adjoint**. (P) (O)

L'adjectif **juridique** s'écrit de la même façon au masculin et au féminin. (G)

Exemples : un recours **juridique**, une question **juridique**.

appelant

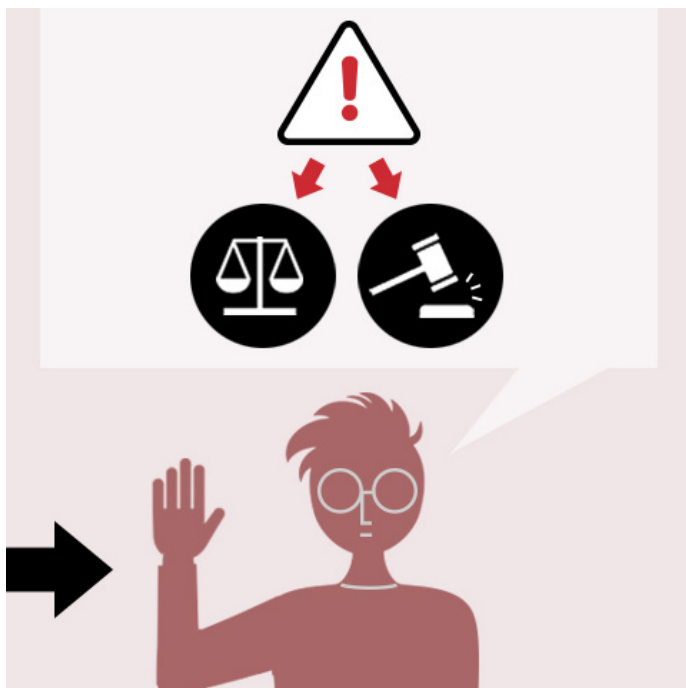
nom

un appelant (m. s.)

une appelante (f. s.)

des appelants (m. pl.)

des appelantes (f. pl.)



Définition

Personne qui a recours à un tribunal de juridiction supérieure afin de contester un jugement ou une décision.



Exemples

1. L'**appelant** invoque que le juge a commis une erreur.
2. Les juges n'ont pas retenu les arguments des **appelantes**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du mot **appelant**. (O)

Le nom **appel** est de la même famille que le nom **appelant**. (V)

Exemple : L'avocate du défendeur a interjeté **appel** contre la sentence qui a été rendue.

Le verbe **appeler** est de la même famille que le nom **appelant**. (V)

Exemple : L'avocat a décidé d'**appeler** du verdict de culpabilité.

Bien qu'on rencontre **en appeler de**, l'expression à privilégier est **en appeler**. (V)

Exemple : La partie défenderesse a préféré ne pas **en appeler**.

associé

nom

un associé (m. s.)

une associée (f. s.)

des associés (m. pl.)

des associées (f. pl.)



Définition

Avocat qui travaille dans un cabinet de services juridiques et qui le gère avec d'autres avocats.



Exemples

1. Les **associés** du cabinet se sont réunis.
2. L'avocat consulte son **associée**.



avocat

nom

un avocat (m. s.)

une avocate (f. s.)

des avocats (m. pl.)

des avocates (f. pl.)



Définition

Personne qui est membre d'un barreau, qui donne des conseils juridiques et qui représente des clients en justice.



Exemples

1. Les **avocates** demandent l'acquittement de leur cliente.
2. L'**avocat** représente ses clients.



Le saviez-vous?

Le titre de **maître** est donné aux avocats et aux avocates dans l'exercice de leur profession. (V)

On peut écrire **maître** ou **maitre**. (O)

Quand on s'adresse directement à la personne, le mot **maître** s'écrit avec une lettre majuscule initiale. (O)

Exemple : Veuillez recevoir, **Maître**, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lorsqu'on parle de la personne, le nom **maître** peut être abrégé en **M^e**. (O)

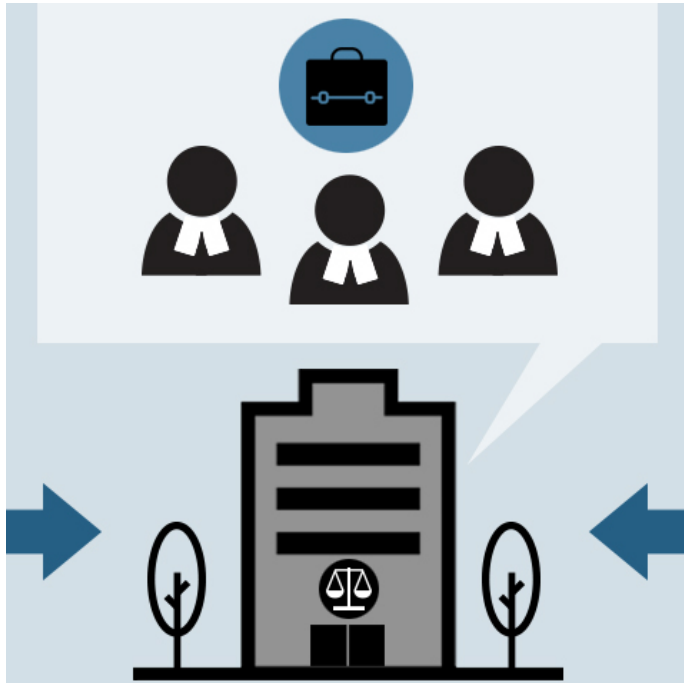
Exemple : Nous avons consulté **M^e Tremblay** à ce sujet.

cabinet

nom

un cabinet (m. s.)

des cabinets (m. pl.)



Définition

Bureau où sont offerts des services juridiques.



Exemples

1. Le **cabinet** se spécialise en droit des affaires.
2. L'avocate dirige son propre **cabinet**.



Le saviez-vous?

Attention à la prononciation du mot **cabinet**. (P)

commissaire

nom

un commissaire (m. s.)

une commissaire (f. s.)

des commissaires (m. pl.)

des commissaires (f. pl.)



Définition

Haut fonctionnaire qui est nommé et qui exerce une fonction officielle.



Exemples

1. Les **commissaires** ont refusé la mise en liberté du détenu.
2. Le client porte plainte auprès du **commissaire** à la déontologie policière.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du mot **commissaire**. (O)

Au Canada, le terme **commissaire** est parfois employé pour désigner un commissariat. (V)

Le nom **commissariat** est de la même famille que le nom **commissaire**. (V)

Lorsque le mot **commissariat** est placé au début du nom d'un organisme judiciaire, il commence par une lettre majuscule. (O)

Exemple : Le citoyen a porté plainte au **Commissariat** aux langues officielles, car il considère que ses droits linguistiques n'ont pas été respectés.

conseiller juridique

nom

un conseiller juridique (m. s.)

une conseillère juridique (f. s.)

des conseillers juridiques (m. pl.)

des conseillères juridiques (f. pl.)



Définition

Juriste qui donne des consultations à des clients.



Exemples

1. L'avocate agit comme **conseillère juridique** de l'entreprise.
2. Le **conseiller juridique** accompagne son client.



Le saviez-vous?

Le nom **conseil** est de la même famille que le nom **conseiller**. (V)

Exemple : L'avocate donne des **conseils** juridiques à sa cliente qui souhaite présenter une demande de divorce.

Le verbe **conseiller** est de la même famille que le nom **conseiller**. (V)

Exemple : L'avocat **a conseillé** à son client de plaider coupable.

contrevenant

nom

un contrevenant (m. s.)

une contrevenante (f. s.)

des contrevenants (m. pl.)

des contrevenantes (f. pl.)



Définition

Personne qui est accusée, qui plaide coupable ou qui est déclarée coupable d'avoir enfreint une loi ou un règlement.



Exemples

1. Le **contrevenant** s'expose à des sanctions.
2. La juge décidera du sort de la **contrevenante**.



Le saviez-vous?

Le mot **contrevenant** peut également être un adjectif. (V) (G)

Exemple : Le juge a décidé de sanctionner l'internaute **contrevenant**.

Le verbe **contrevenir** est de la même famille que le nom *contrevenant*. (V)

Exemple : En faisant preuve de discrimination à l'égard d'un employé, l'employeur **contrevient** à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Un contrevenant peut aussi s'appeler **délinquant**. (V)

créancier

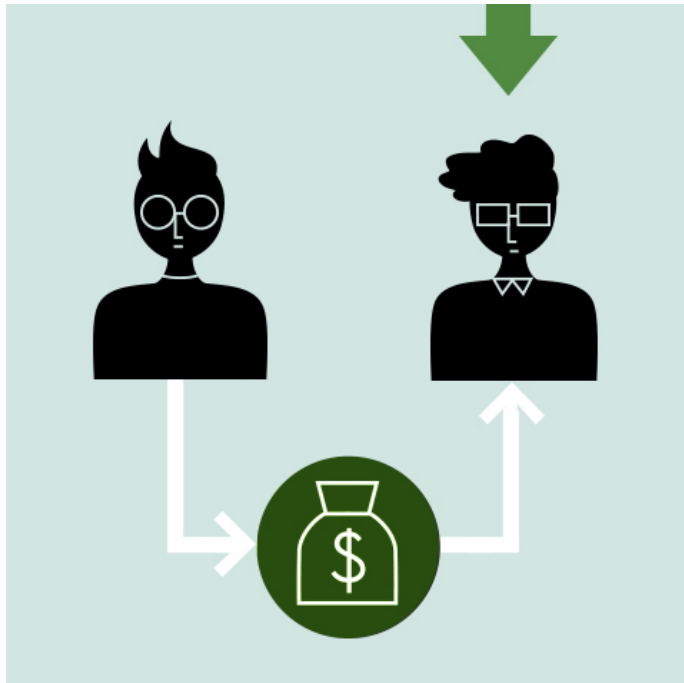
nom

un créancier (m. s.)

une créancière (f. s.)

des créanciers (m. pl.)

des créancières (f. pl.)



Définition

Personne qui a le droit d'exiger que quelqu'un remplisse une obligation.



Exemples

1. Le **créancier** dépose la preuve de réclamation.
2. Le débiteur n'a plus d'obligation envers la **créancière**.



Le saviez-vous?

Le mot **créancier** peut également être un adjectif. (V)
(G)

Exemple : Le parent **créancier** réclame le paiement de la pension alimentaire.

Le nom **créance** est de la même famille que le nom **créancier**. (V)

Exemple : La créancière dépose une réclamation pour faire reconnaître le montant de sa **créance**.

débiteur

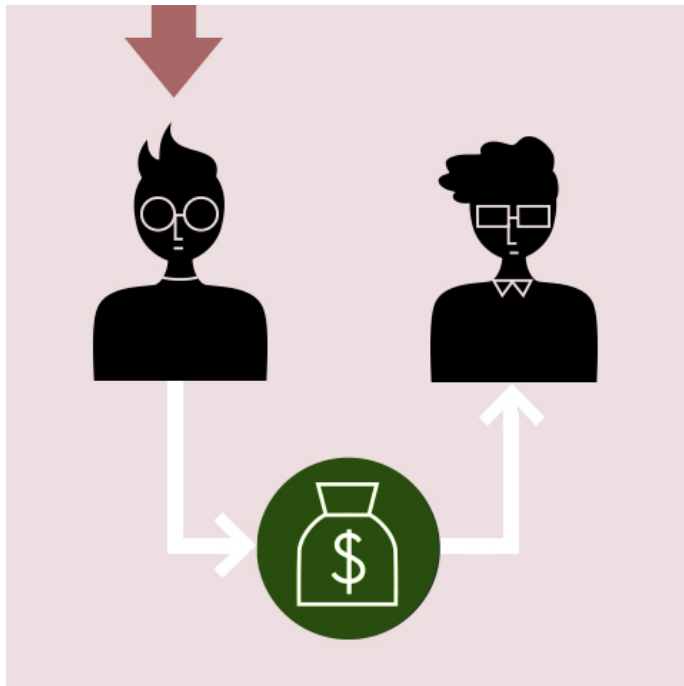
nom

un débiteur (m. s.)

une débitrice (f. s.)

des débiteurs (m. pl.)

des débitrices (f. pl.)



Définition

Personne qui doit remplir une obligation ou qui a une dette envers un créancier.



Exemples

1. La créancière conteste la déclaration du **débiteur**.
2. La **débitrice** transmet sa dette à un tiers.



Le saviez-vous?

Le mot **débiteur** peut également être un adjectif. (V) (G)

Exemple : La pension alimentaire est retenue directement sur le salaire du parent **débiteur**.

Le féminin de l'adjectif *débiteur* est **débitrice**. (G)

défendeur

nom

un défendeur (m. s.)

une défenderesse (f. s.)

des défendeurs (m. pl.)

des défenderesses (f. pl.)



Définition

Personne contre qui est intentée une action judiciaire.



Exemples

1. Le **défendeur** est une personne morale.
2. La **défenderesse** nie les allégations de la demanderesse.



Le saviez-vous?

Le nom **défense** est de la même famille que le nom **défendeur**. (V)

Exemple : L'accusé a le droit à une **défense** pleine et entière.

Le verbe **défendre** est de la même famille que le nom **défendeur**. (V)

Exemple : L'avocat **défend** les droits et les intérêts de sa cliente.

demandeur

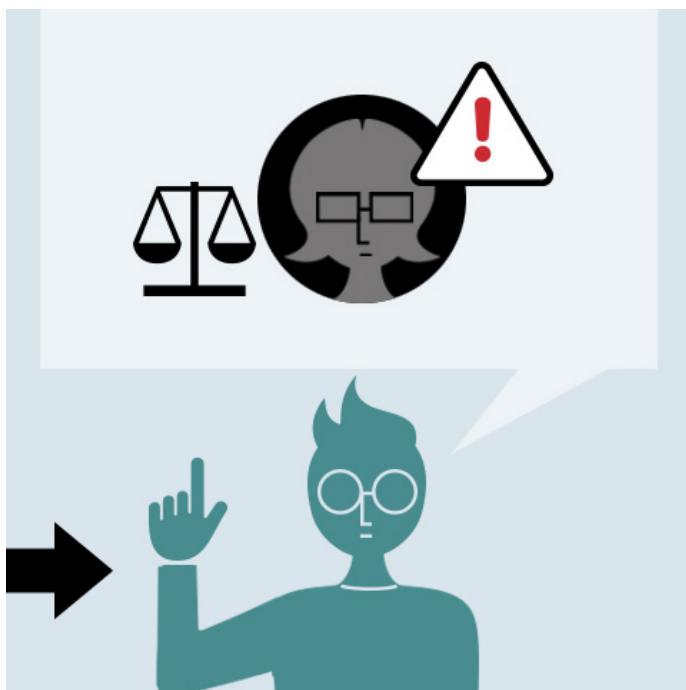
nom

un demandeur (m. s.)

une demanderesse (f. s.)

des demandeurs (m. pl.)

des demanderesse (f. pl.)



Définition

Personne qui intente une action judiciaire contre quelqu'un.



Exemples

1. Le **demandeur** dépose sa requête d'action collective.
2. La **demanderesse** plaide l'inexécution des obligations du défendeur.



Le saviez-vous?

Le mot **demandeur** peut également être un adjectif. (V) (G)

Le féminin de l'adjectif *demandeur* est **demanderesse**. (G)

Exemple : La partie **demanderesse** contre-interroge les témoins de la partie défenderesse.

Le nom **demande** est de la même famille que le nom *demandeur*. (V)

Exemple : La demanderesse dépose une **demande** introductive d'instance.

Le verbe **demander** est de la même famille que le nom *demandeur*. (V)

Exemple : L'avocat **demande** une sentence exemplaire.

greffier

nom

un greffier (m. s.)

une greffière (f. s.)

des greffiers (m. pl.)

des greffières (f. pl.)



Définition

Fonctionnaire qui s'occupe des services administratifs d'un tribunal et qui est chargé de conserver les archives judiciaires.



Exemples

1. Le **greffier** consigne les témoignages.
2. La **greffière** expédie le jugement à toutes les parties.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du mot **greffier**. (O)

Le nom **greffe** est de la même famille que le nom **greffier**. (V)

Exemple : L'avocate demande une copie du jugement qui a été déposé au **greffe**.

huissier

nom

un huissier (m. s.)

une huissière (f. s.)

des huissiers (m. pl.)

des huissières (f. pl.)



Définition

Personne qui est chargée d'exécuter les décisions des tribunaux.



Exemples

1. Les **huissiers** ont effectué la saisie.
2. L'**huissière** a remis le document au débiteur.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du mot **huissier**. (O)

Le nom **huissier** commence par un **h** muet. On écrit donc **l'huissier** et non **le huissier**. (O)

Un huissier peut aussi s'appeler **huissier de justice**. (V)

intimé

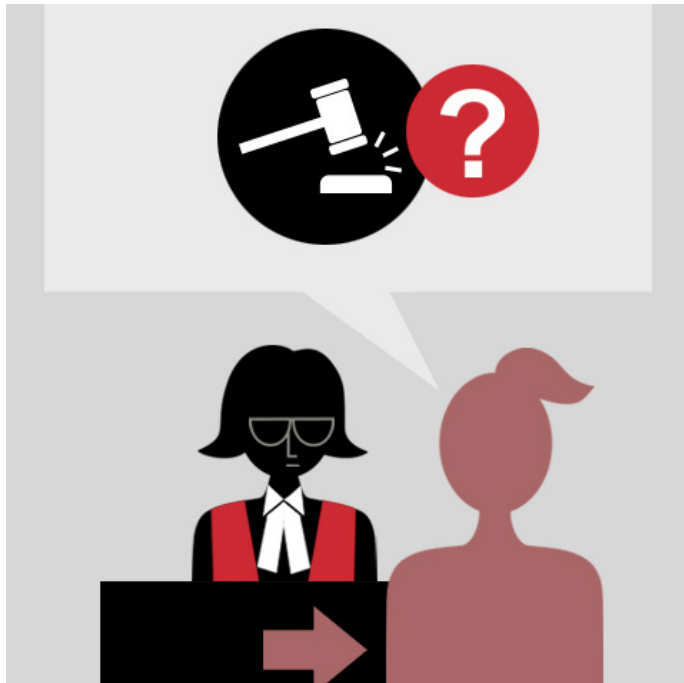
nom

un intimé (m. s.)

une intimée (f. s.)

des intimés (m. pl.)

des intimées (f. pl.)



Définition

Personne qui doit comparaître en justice lors d'un appel.



Exemples

1. L'**intimé** a reconnu sa culpabilité.
2. Le tribunal a condamné l'**intimée** à payer une amende.



Le saviez-vous?

Le mot **intimé** peut également être un adjectif. (V) (G)

Exemple : La partie **intimée** prépare une requête en rejet d'appel.

juge

nom

un juge (m. s.)

une juge (f. s.)

des juges (m. pl.)

des juges (f. pl.)



Définition

Personne chargée d'entendre des causes et de rendre des décisions.



Exemples

1. La **juge** n'a pas cru l'accusé.
2. Le **juge** a ajourné l'audience.



Le saviez-vous?

Le nom **jugement** est de la même famille que le nom **juge**. (V)

Exemple : Le **jugement** a été porté en appel.

Le verbe **juger** est de la même famille que le nom **juge**. (V)

Exemple : L'accusé **a été jugé** pour abus de confiance.

Il existe plusieurs types de **juges**, comme **juge de la Cour du Québec**, **juge de la Cour supérieure**, **juge de la Cour d'appel** et **juge de la Cour suprême**. (V)

juré

nom

un juré (m. s.)

une jurée (f. s.)

des jurés (m. pl.)

des jurées (f. pl.)



Définition

Citoyen choisi au hasard parmi la population afin qu'il assiste à un procès et débatte de la culpabilité ou de la non-culpabilité de l'accusé.



Exemples

1. Les avocats ont rejeté la candidature de la **jurée**.
2. La juge donne ses directives aux **jurés**.



Le saviez-vous?

Le nom **jury** est de la même famille que le nom **juré**. (V)

Exemple : L'accusée subira un procès devant juge et **jury**.

juriste

nom

un juriste (m. s.)

une juriste (f. s.)

des juristes (m. pl.)

des juristes (f. pl.)



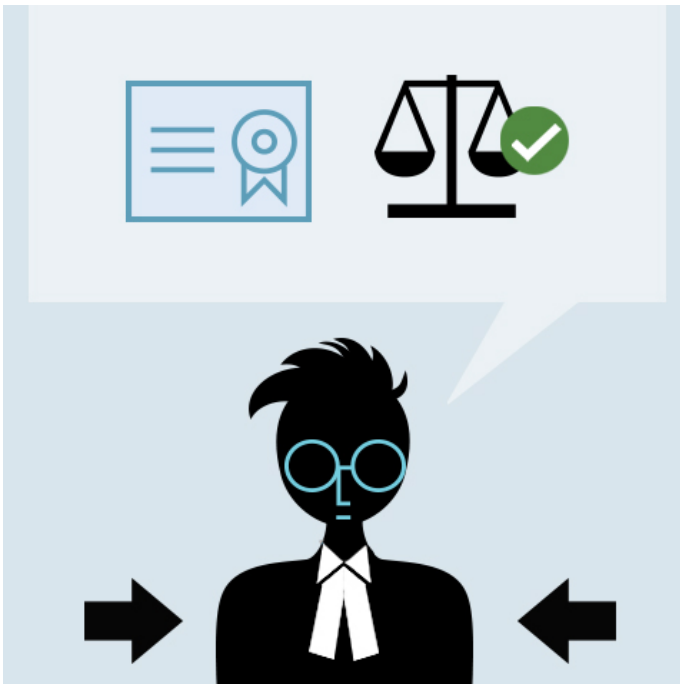
Définition

Personne ayant une formation spécialisée dans le domaine du droit.



Exemples

1. La **juriste** intervient dans toutes sortes de litiges.
2. Une équipe de **juristes** a analysé la décision.



jury

nom

un jury (m. s.)

des jurys (m. pl.)



Définition

Ensemble des jurés choisis dans le cadre d'un procès, qui a la tâche de rendre un verdict.



Exemples

1. Le **jury** est séquestré.
2. Le **jury** a rendu son verdict.



Le saviez-vous?

Le nom **juré** est de la même famille que le nom *jury*. (V)

Exemple : Les **jurés** délibèrent depuis plusieurs heures.

Le féminin du nom *juré* est **jurée**. (G)

Exemple : La **jurée** est prête à rendre son verdict.

notaire

nom

un notaire (m. s.)

une notaire (f. s.)

des notaires (m. pl.)

des notaires (f. pl.)



Définition

Personne qui rédige et reçoit des actes et des contrats afin qu'ils soient reconnus comme étant authentiques.



Exemples

1. Le **notaire** rédige le testament.
2. La **notaire** examine le mandat d'inaptitude.



Le saviez-vous?

Le titre de **maître** est donné aux notaires dans l'exercice de leur profession. (V)

On peut écrire **maître** ou **maitre**. (O)

Quand on s'adresse directement à la personne, le mot **maître** s'écrit avec une lettre majuscule initiale. (O)

Exemple : Veuillez recevoir, **Maître**, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lorsqu'on parle de la personne, le nom **maître** peut être abrégé en **M^e**. (O)

Exemple : Nous avons consulté **M^e Tremblay** à ce sujet.

Le verbe **notarier** est de la même famille que le nom **notaire**. (V)

Exemple : Le courtier immobilier explique au vendeur qu'il faut faire **notarier** l'acte de vente.

L'adjectif **notarié** correspond au nom **notaire**. (V)

Exemple : Les héritiers assistent à la lecture du testament **notarié**.

parajuriste

nom

un parajuriste (m. s.)

une parajuriste (f. s.)

des parajuristes (m. pl.)

des parajuristes (f. pl.)



Définition

Technicien juridique qui aide les avocats à faire leur travail en effectuant des recherches, en rédigeant des documents et en accomplissant des tâches liées aux procédures judiciaires.



Exemples

1. Le cabinet a embauché un **parajuriste**.
2. La **parajuriste** assiste l'avocate dans ses recherches.



partie

nom

une partie (f. s.)

des parties (f. pl.)



Définition

Personne ou groupe de personnes qui fait valoir ses droits en justice.



Exemples

1. La **partie** demanderesse a présenté sa preuve.
2. L'avocate représente la **partie** défenderesse.



Le saviez-vous?

Il existe plusieurs types de parties, comme la **partie demanderesse**, la **partie défenderesse**, l'**intervenant** et le **mis en cause**. (V)

plaignant

nom

un plaignant (m. s.)

une plaignante (f. s.)

des plaignants (m. pl.)

des plaignantes (f. pl.)



Définition

Personne qui signale en justice qu'une infraction a eu lieu.



Exemples

1. La **plaignante** a livré un récit crédible.
2. Le juge n'a pas cru le témoignage du **plaignant**.



Le saviez-vous?

Le nom **plainte** est de la même famille que le nom **plaignant**. (V)

Exemple : La victime a déposé une **plainte** pour harcèlement contre son ex-patron.

Le verbe **plaindre** est de la même famille que le nom **plaignant**. (V)

La forme **se plaindre** peut aussi s'utiliser. (V)

Exemple : Le client **se plaint** de la mauvaise qualité d'un article et exige un remboursement.

policier

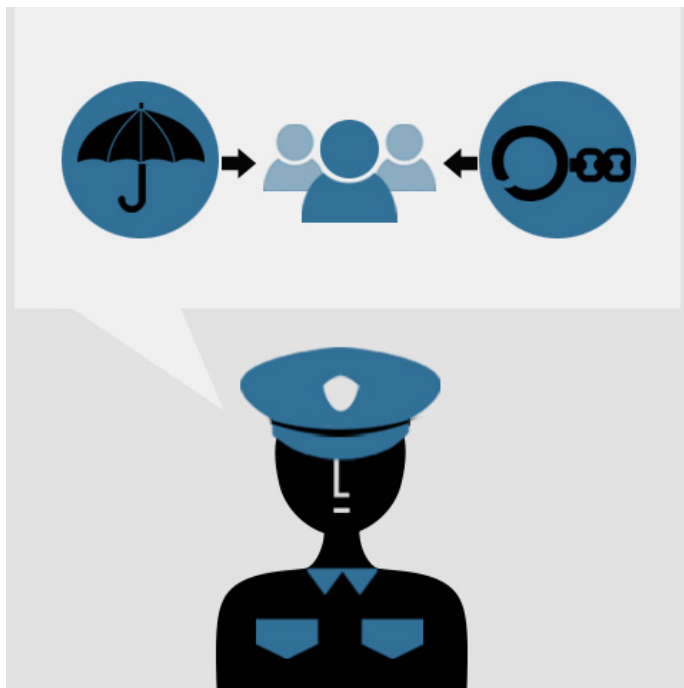
nom

un policier (m. s.)

une policière (f. s.)

des policiers (m. pl.)

des policières (f. pl.)



Définition

Agent chargé d'assurer l'ordre public et la sécurité des citoyens.



Exemples

1. Le **policier** interroge le témoin.
2. Les **policieuses** ont arrêté la suspecte.



Le saviez-vous?

Le nom **police** est de la même famille que le nom **policier**. (V)

Exemple : La **police** judiciaire a fourni des éléments de preuve importants.

procureur

nom

un procureur (m. s.)

une procureure (f. s.)

des procureurs (m. pl.)

des procureures (f. pl.)



Définition

Personne qui a le pouvoir de représenter une partie en justice et d'agir en son nom.



Exemples

1. Le **procureur** montre de l'empathie envers la victime.
2. La **procureure** a obtenu la condamnation de l'accusé.



Le saviez-vous?

Il existe plusieurs types de procureurs, comme le **procureur général du Canada** et le **procureur général du Québec**, le **procureur de la poursuite** et le **procureur de la défense**. (V)

représailles

nom

des représailles (f. pl.)



Définition

Mesures prises pour riposter à un acte et pour infliger une conséquence négative en retour.



Exemples

1. Le témoin craint les **représailles**.
2. La victime hésite à porter plainte par peur de **représailles**.

requérant

nom

un requérant (m. s.)

une requérante (f. s.)

des requérants (m. pl.)

des requérantes (f. pl.)



Définition

Personne qui fait une requête à une juridiction afin d'obtenir une décision en attendant un jugement.



Exemples

1. La **requérante** intente un recours à l'encontre de la décision.
2. Les arguments du **requérant** suscitent des doutes.



Le saviez-vous?

Le mot **requérant** peut également être un adjectif. (V) (G)

Le féminin de l'adjectif *requérant* est **requérante**. (G)

Exemple : En cas de modification du montant de la créance faisant l'objet de la demande, l'autorité **requérante** en informe par écrit l'autorité compétente.

Le nom **requête** est de la même famille que le nom *requérant*. (V)

Exemple : La juge a rejeté la **requête** parce que, selon elle, la demande n'était pas fondée.

sténographe

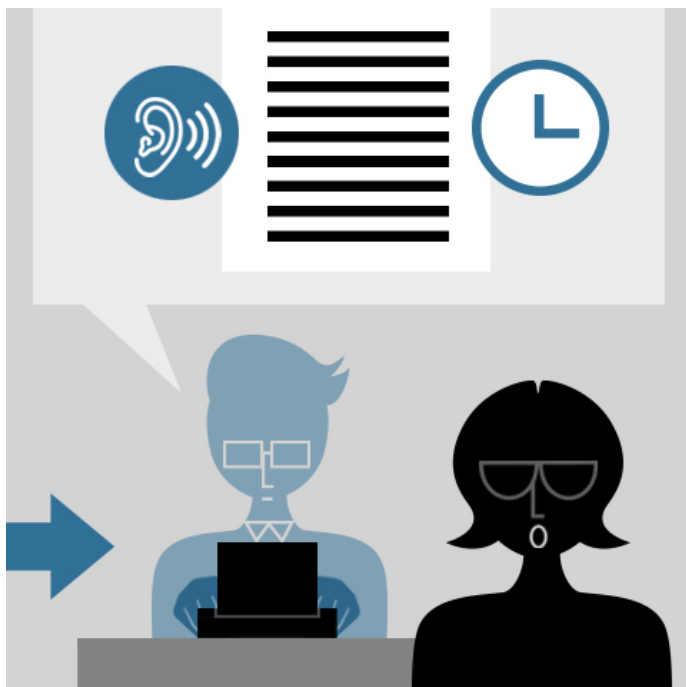
nom

un **sténographe** (m. s.)

une **sténographe** (f. s.)

des **sténographes** (m. pl.)

des **sténographes** (f. pl.)



Définition

Professionnel qui transcrit ce qui est dit en temps réel.



Exemples

1. La **sténographe** retranscrit l'interrogatoire.
2. Le **sténographe** judiciaire allume le microphone.



Le saviez-vous?

Attention à la prononciation et à la graphie du mot **sténographe**. (P) (O)

Le nom **sténographie** est de la même famille que le nom *sténographe*. (V)

Exemple : Le **sténographe** officiel a une attestation d'études collégiales en **sténographie** judiciaire.

L'adjectif correspondant au nom *sténographie* est **sténographique**. (V)

Exemple : La **sténographe** s'assure que la transcription **sténographique** est conforme à ce qui a été dit lors du procès.

L'adjectif **sténographique** s'écrit de la même façon au masculin et au féminin. (G)

Exemples : un document **sténographique**, une transcription **sténographique**.

témoïn

nom

un témoin (m. s.)

une témoin (f. s.)

des témoins (m. pl.)

des témoins (f. pl.)



Définition

Personne qui fait une déclaration sous serment devant un tribunal.



Exemples

1. Le **témoin** s'est parjuré.
2. La **témoin** redoute les représailles.



Le saviez-vous?

Le nom **témoignage** est de la même famille que le nom **témoin**. (V)

Exemple : Les preuves soumises par l'expert corroborent le **témoignage** de la victime.

Le verbe **témoigner** est de la même famille que le nom **témoin**. (V)

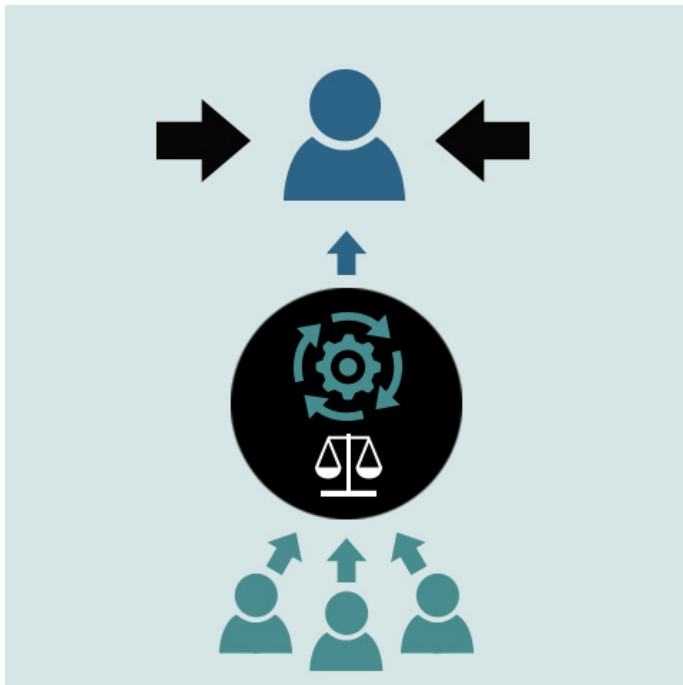
Exemple : L'adolescent n'a pas comparu devant la cour, car il a été jugé inapte à **témoigner**.

tiers

nom

un tiers (m. s.)

des tiers (m. pl.)



Définition

Personne qui est étrangère à une action judiciaire ou à un contrat entre deux parties.



Exemples

1. Le défendeur demande l'intervention d'un **tiers**.
2. Le juge a attribué la garde de l'enfant à un **tiers**.



Le saviez-vous?

Attention à la prononciation et à la graphie du mot **tiers**. (P) (O)

Le nom **tiers** s'écrit de la même façon au singulier et au pluriel. (G)

tribunal

nom

un tribunal (m. s.)

des tribunaux (m. pl.)



Définition

Salle d'audience où les causes portées en justice sont entendues et jugées.



Exemples

1. L'avocate discute avec son client avant d'entrer au **tribunal**.
2. Le client doit se présenter au **tribunal** la semaine prochaine.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : **tribunaux**. (G)



ajournement

nom

un ajournement (m. s.)

des ajournements (m. pl.)



Définition

Suspension d'une séance, laquelle est reportée.



Exemples

1. L'avocate de la défense a déposé une demande d'**ajournement** du procès.
2. Le juge a prononcé l'**ajournement** de l'instruction.



Le saviez-vous?

L'adjectif **ajournable** correspond au nom *ajournement*. (V)

Exemple : L'avocate s'occupe du procès **ajournable** lors de la remise des rôles d'audience du tribunal.

Le verbe **ajourner** est de la même famille que le nom *ajournement*. (V)

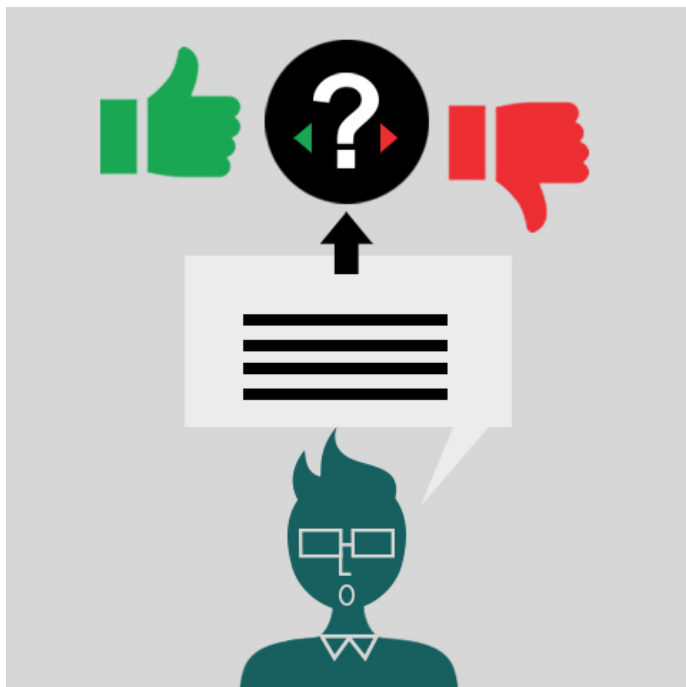
Exemple : Le juge **ajourne** le procès en raison du dépôt de nouvelles preuves.

allégation

nom

une allégation (f. s.)

des allégations (f. pl.)



Définition

Affirmation dont la véracité n'est pas confirmée.



Exemples

1. La cliente est visée par des **allégations** de fraude.
2. Le client nie les **allégations** portées contre lui.



Le saviez-vous?

Le verbe **alléguer** est de la même famille que le nom **allégation**. (V)

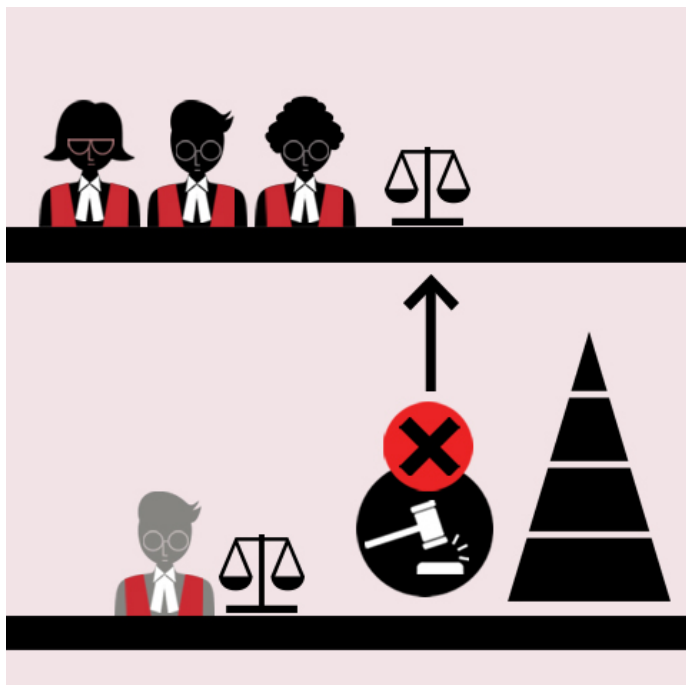
Exemple : Le défendeur **allègue** qu'il n'était pas présent sur les lieux du crime.

appel

nom

un appel (m. s.)

des appels (m. pl.)



Définition

Voie de recours visant à demander à une juridiction supérieure de revoir le jugement d'une juridiction inférieure.



Exemples

1. L'avocate a déposé la déclaration d'**appel** au greffe.
2. L'avocat vérifie si le jugement peut être porté en **appel**.



Le saviez-vous?

Le nom **appelant** est de la même famille que le nom **appel**. (V)

Exemple : L'**appelante** conteste la décision juridique rendue dans son dossier.

Le nom **appel** peut être utilisé comme complément : **juge d'appel**, **délai d'appel**. (V)

Exemples :

Le **juge d'appel** ordonne la tenue d'un nouveau procès.

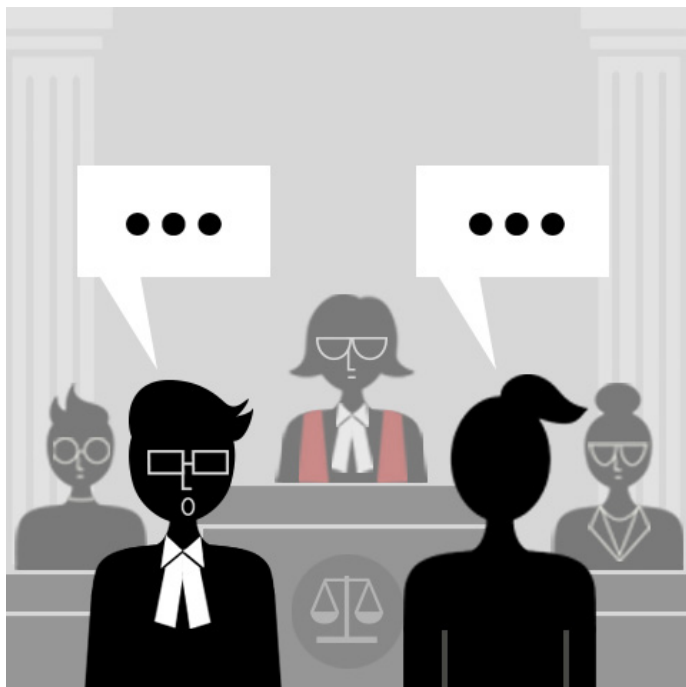
Le **délai d'appel** n'a pas été respecté dans ce dossier.

audience

nom

une audience (f. s.)

des audiences (f. pl.)



Définition

Séance d'un tribunal au cours de laquelle sont entendues les dépositions des témoins et les plaidoiries des avocats.



Exemples

1. L'avocate représente son client lors de l'**audience** sur la mise en liberté provisoire.
2. L'avocat demande l'ajournement de l'**audience**.



Le saviez-vous?

Le nom **audencier** est de la même famille que le nom *audience*. (V)

Exemple : Le **greffier-audencier** fait l'appel des causes au tribunal.

audition

nom

une audition (f. s.)

des auditions (f. pl.)



Définition

Action d'entendre une déposition ou une plaidoirie en cour.



Exemples

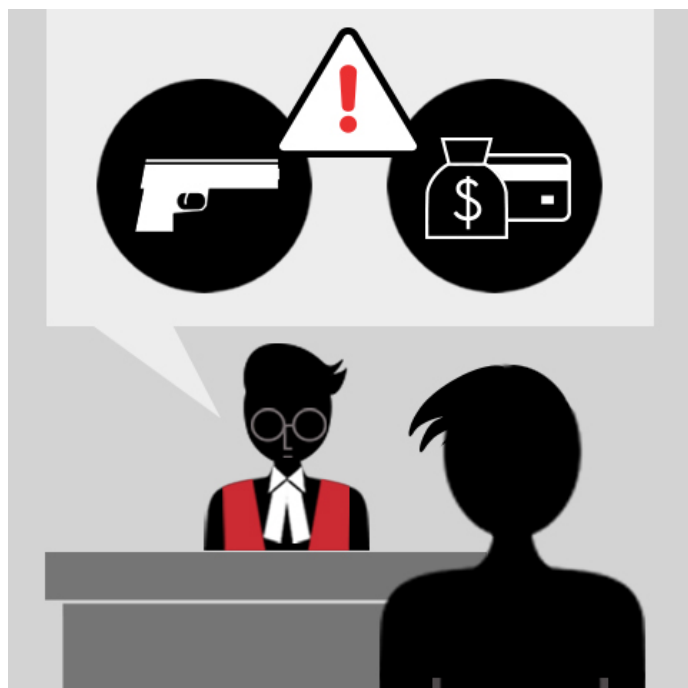
1. L'**audition** de la cause a été reportée.
2. L'avocat prépare sa cliente au déroulement de l'**audition**.

chef d'accusation

nom

un chef d'accusation (m. s.)

des chefs d'accusation (m. pl.)



Définition

Élément d'accusation qu'on impute à une personne.



Exemples

1. La juge examine tous les **chefs d'accusation**.
2. Le client fait face à un seul **chef d'accusation**.



Le saviez-vous?

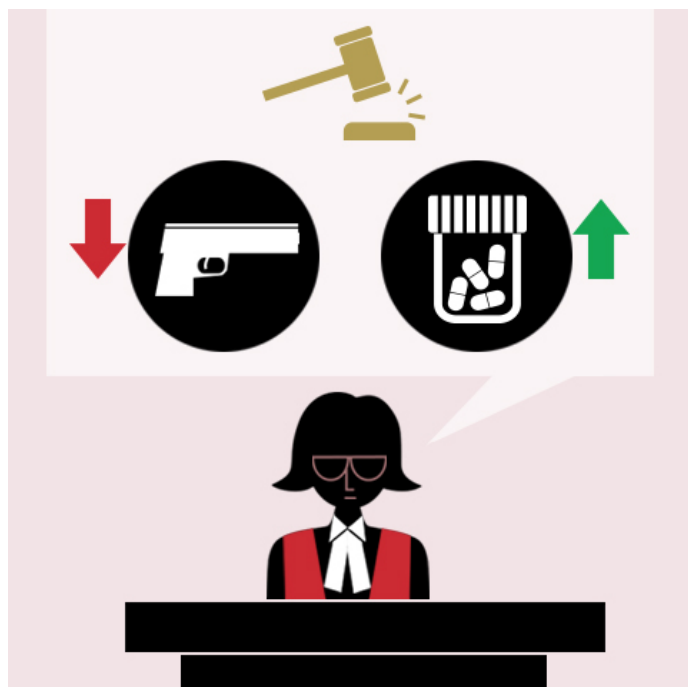
Attention à la graphie du pluriel : *des chefs d'accusation*. (G)

circonstance

nom

une circonstance (f. s.)

des circonstances (f. pl.)



Définition

Contexte dans lequel un événement se déroule.



Exemples

1. La juge a tenu compte des **circonstances** atténuantes.
2. L'avocat mentionne les **circonstances** aggravantes.



Le saviez-vous?

L'adjectif **circonstanciel** correspond au nom *circonstance*. (V)

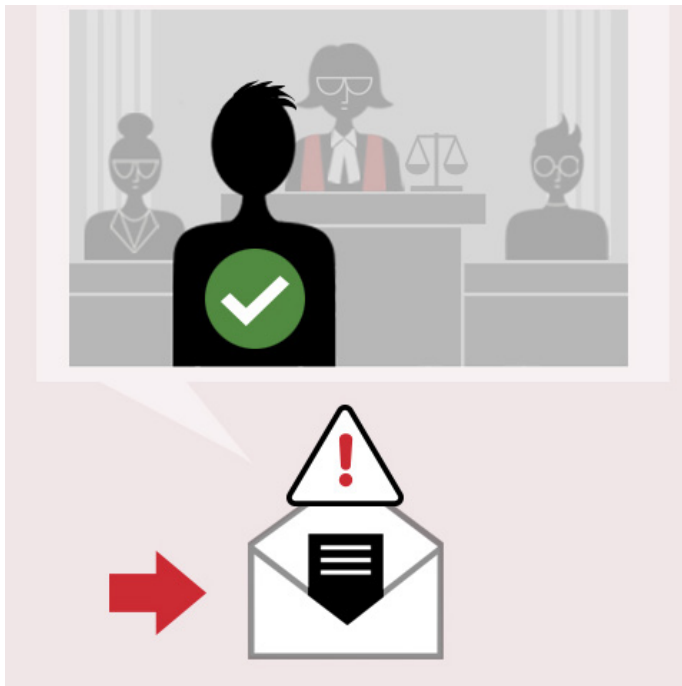
Exemple : Les preuves **circonstancielles** n'ont pas été acceptées par le juge.

citation à comparaître

nom

une citation à comparaître (f. s.)

des citations à comparaître (f. pl.)



Définition

Convocation d'une personne pour qu'elle témoigne devant un tribunal lors d'une audience.



Exemples

1. Le témoin se présente à l'heure et à l'endroit indiqués dans la **citation à comparaître**.
2. La témoin a reçu une **citation à comparaître**.



Le saviez-vous?

On peut écrire **citation à comparaître** ou **citation à comparaitre**. (O)

La forme abrégée **citation** est couramment utilisée en contexte. (V)

Le verbe **citer** est de la même famille que le nom **citation**. (V)

Exemple : L'avocate de la défense **a cité** plusieurs témoins à comparaître dans la cause qui sera entendue cette semaine.

Le nom **citation à comparaître** contient le verbe **comparaître**. (V)

Exemple : L'accusé **comparaîtra** pour répondre de l'accusation de meurtre qui pèse sur lui.

Le nom **comparution** est de la même famille que le verbe **comparaître**. (V)

Exemple : L'accusée a été remise en liberté jusqu'à sa **comparution**.

Bien qu'on rencontre **subpoena**, le terme à privilégier est **citation à comparaître**. (V)

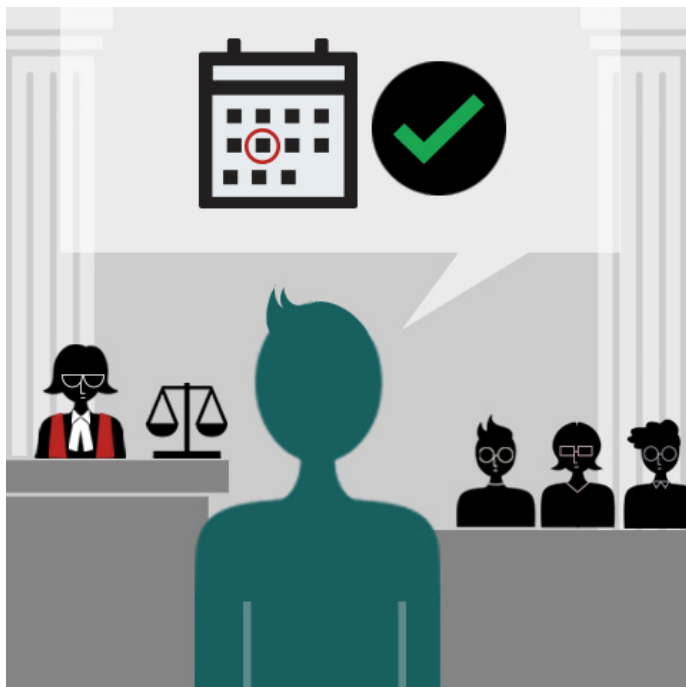
Il faut distinguer la citation à comparaître de l'**assignation**. (V)

comparution

nom

une comparution (f. s.)

des comparutions (f. pl.)



Définition

Action d'aller devant un magistrat ou un tribunal pour être entendu ou jugé.



Exemples

1. La cliente ne s'est pas présentée à sa première **comparution** au tribunal.
2. Le procureur de la Couronne remet le dossier de divulgation à l'accusé lors de la **comparution**.



Le saviez-vous?

Le verbe **comparaître** est de la même famille que le nom *comparution*. (V)

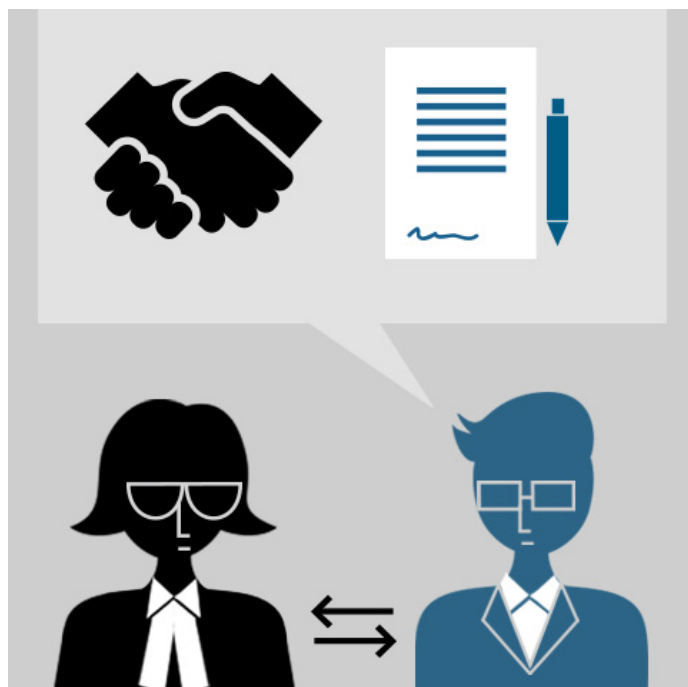
Exemple : L'accusé devra **comparaître** en appel l'automne prochain.

consentement

nom

un consentement (m. s.)

des consentements (m. pl.)



Définition

Fait de donner son accord pour qu'une action soit posée.



Exemples

1. L'avocate obtient le **consentement** du client.
2. Le client a donné son **consentement**.



Le saviez-vous?

Le verbe **consentir** est de la même famille que le nom **consentement**. (V)

Exemple : À la suite de la médiation, le couple **consent** à des compromis.

contre-interrogatoire

nom

un contre-interrogatoire (m. s.)

des contre-interrogatoires (m. pl.)



Définition

Action, pour la partie adverse, de poser des questions à un témoin ou à l'accusé, s'il témoigne.



Exemples

1. L'avocate procède au **contre-interrogatoire** du plaignant.
2. Le client subit un **contre-interrogatoire**.



Le saviez-vous?

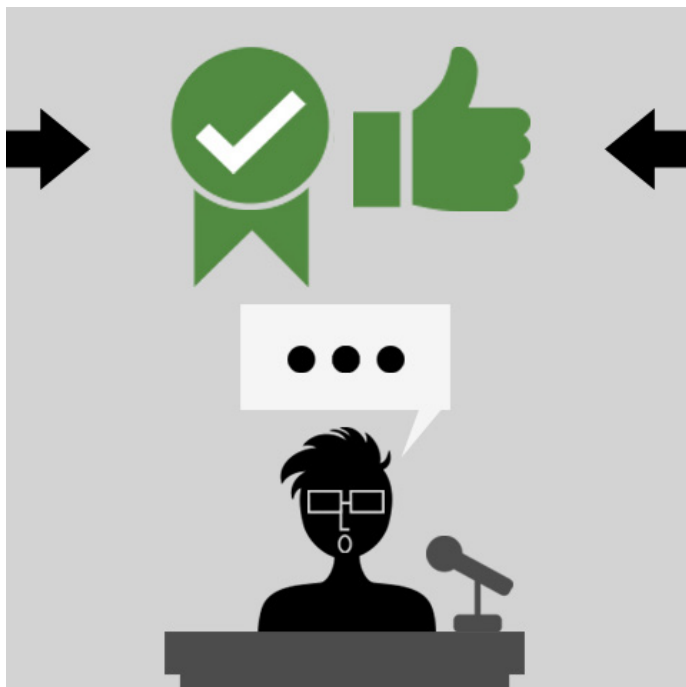
Attention à la graphie du pluriel : des **contre-interrogatoires**. (G)

crédibilité

nom

une **crédibilité** (f. s.)

des **crédibilités** (f. pl.)



Définition

Caractère d'une personne, d'une déclaration ou d'un fait vraisemblable.



Exemples

1. La juge évalue la **crédibilité** des témoignages.
2. L'avocat doute de la **crédibilité** de la témoin.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *crédibilité* est **crédible**. (V)

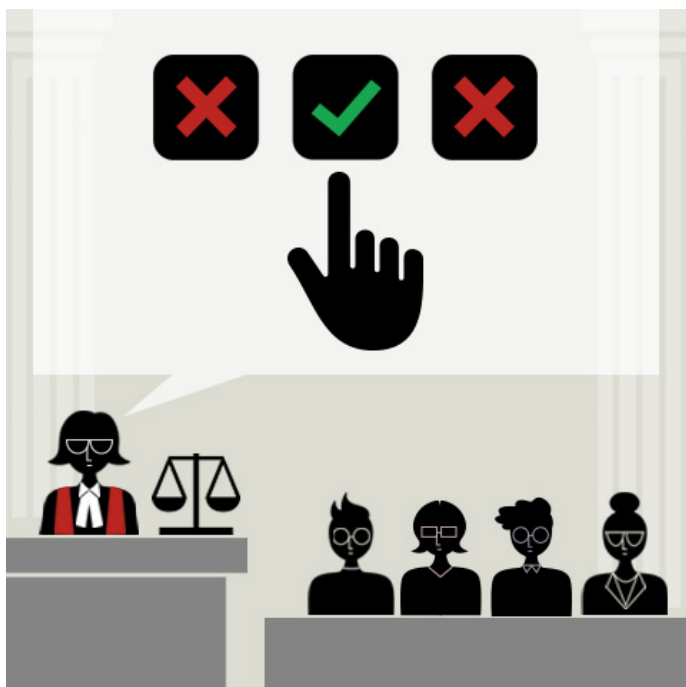
Exemple : Le témoin est **crédible** selon le juge.

décision

nom

une décision (f. s.)

des décisions (f. pl.)



Définition

Conclusion à laquelle arrive un magistrat ou un tribunal, rendue après délibération.



Exemples

1. La juge a rendu sa **décision** sans appel.
2. Le client veut porter la **décision** du tribunal en appel.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *décision* est **décisionnel**. (V)

Exemple : Être exclu de la procédure **décisionnelle** représente une lacune selon l'avocat.

Le verbe **décider** est de la même famille que le nom *décision*. (V)

Exemple : La cliente **décide** de porter plainte contre son employeur.

défense

nom

une défense (f. s.)

des défenses (f. pl.)



Définition

Action de tenter de se protéger contre une attaque ou une accusation.



Exemples

1. L'accusée confie sa **défense** à une avocate expérimentée.
2. L'avocat a plaidé la légitime **défense** de son client.



Le saviez-vous?

Le nom *défense* peut aussi désigner la **partie défenderesse**.

Le nom **défendeur** est de la même famille que le nom *défense*. (V)

Le féminin du nom *défendeur* est **défenderesse**. (G)

Exemple : La **défenderesse** n'a pas comparu puisque le jugement a été rendu par défaut.

Le verbe **défendre** est de la même famille que le nom *défense*. (V)

Exemple : Cet accusé **se défend** avec vigueur.

délibération

nom

une délibération (f. s.)

des délibérations (f. pl.)



Définition

Examen d'une cause en vue d'en débattre et d'en arriver à une décision.



Exemples

1. Le jury a entamé ses **délibérations**.
2. La **délibération** se déroule à huis clos.



Le saviez-vous?

Le verbe **délibérer** est de la même famille que le nom *délibération*. (V)

Exemple : Le jury **délibère** depuis quatre jours.

Le nom **délibéré** est de la même famille que le nom *délibération*. (V)

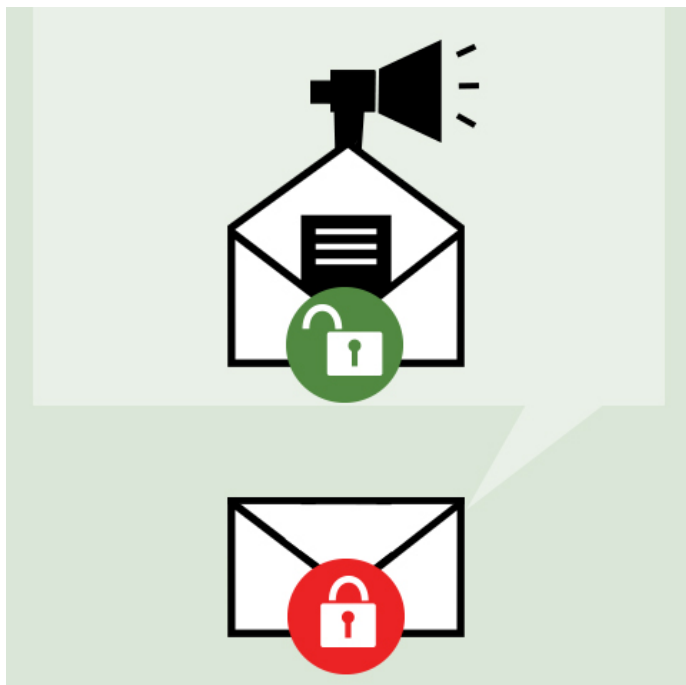
Exemple : Les trois juges de la Cour d'appel ont pris l'affaire en **délibéré**.

divulgation

nom

une divulgation (f. s.)

des divulgations (f. pl.)



Définition

Action de révéler une information.



Exemples

1. L'avocate analyse la documentation qui fait l'objet d'une demande de **divulgation** de la preuve.
2. Le procureur s'oppose à la **divulgation** de ces renseignements.



Le saviez-vous?

Le nom **divulgateur** est de la même famille que le nom *divulgation*. (V)

Exemple : Ce **divulgateur** possédait des informations privilégiées.

Le verbe **divulguer** est de la même famille que le nom *divulgation*. (V)

Exemple : L'entreprise ne veut pas **divulguer** les documents demandés par la défense.

dossier

nom

un dossier (m. s.)

des dossiers (m. pl.)



Définition

Ensemble des documents ayant trait à une cause.



Exemples

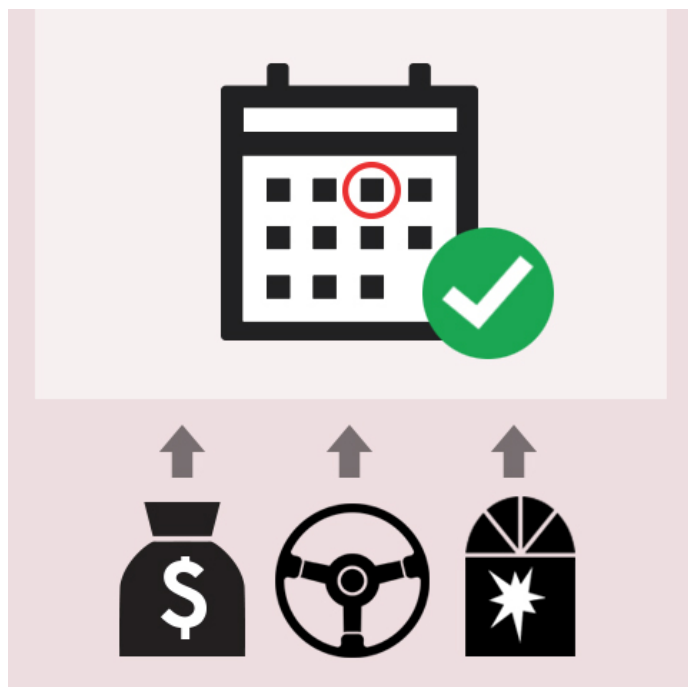
1. L'avocate consulte attentivement le **dossier**.
2. Le **dossier** de l'avocat est bien documenté.

événement

nom

un événement (m. s.)

des événements (m. pl.)



Définition

Situation au cours de laquelle quelque chose se produit.



Exemples

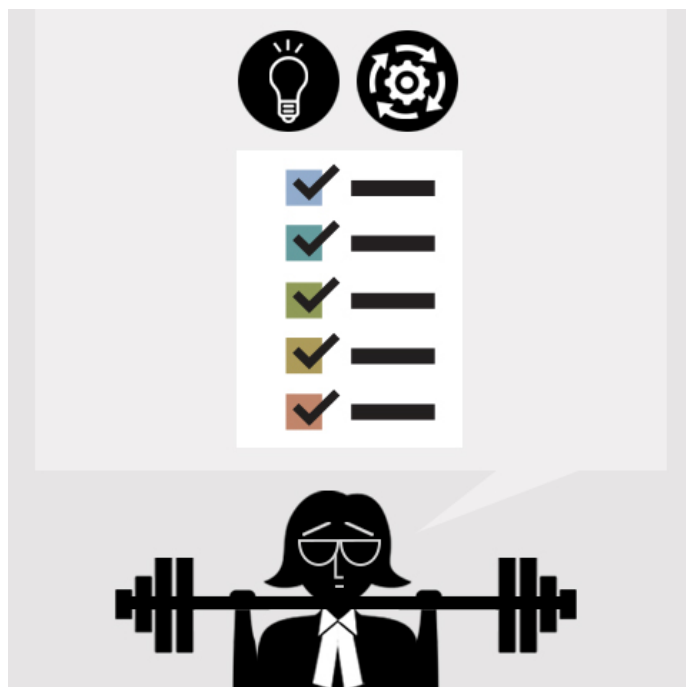
1. L'avocate pose des questions sur l'**événement**.
2. Le client ne se souvient pas des détails de l'**événement**.

fardeau de la preuve

nom

un fardeau de la preuve (m. s.)

des fardeaux de la preuve (m. pl.)



Définition

Responsabilité d'une partie de démontrer la véracité d'une allégation en donnant des arguments convaincants.



Exemples

1. L'avocat tente de renverser le **fardeau de la preuve**.
2. La partie demanderesse a le **fardeau de la preuve**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : **des fardeaux de la preuve**. (G)

interrogatoire

nom

un interrogatoire (m. s.)

des interrogatoires (m. pl.)



Définition

Action, pour l'avocat, de poser des questions à un témoin ou à l'accusé, s'il témoigne, pour qu'il y réponde.



Exemples

1. La procureure de la Couronne a terminé l'**interrogatoire** des témoins.
2. L'avocat soulève une objection lors de l'**interrogatoire**.



Le saviez-vous?

Le nom **interrogateur** est de la même famille que le nom *interrogation*. (V)

Le féminin du nom *interrogateur* est **interrogatrice**. (G)

Exemple : L'**interrogatrice** pose plusieurs questions au suspect.

Le verbe **interroger** est de la même famille que le nom *interrogatoire*. (V)

Exemple : L'avocate **interroge** le témoin pour recueillir des informations supplémentaires.

intitulé

nom

un intitulé (m. s.)

des intitulés (m. pl.)



Définition

Texte se trouvant au tout début d'un document et annonçant son sujet.



Exemples

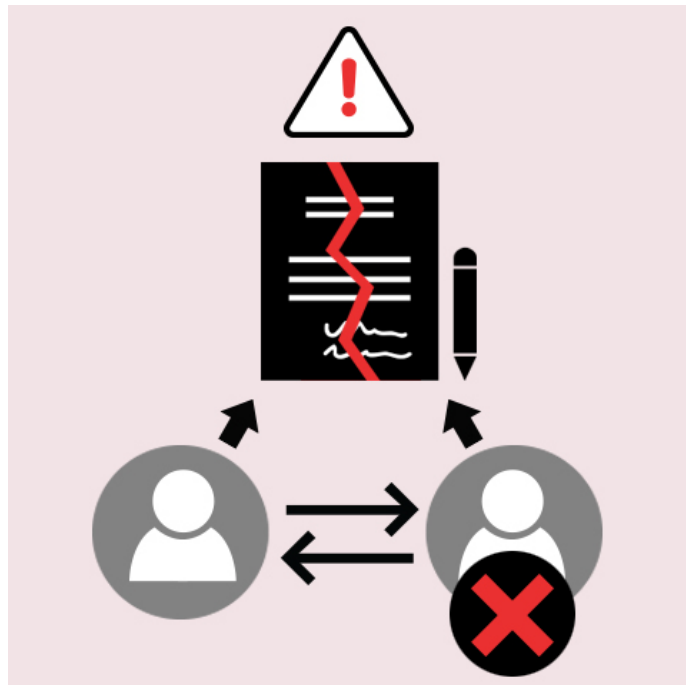
1. L'avocat dépose une requête pour modifier l'**intitulé** de la cause.
2. L'avocat consulte l'**intitulé** du jugement.

manquement

nom

un manquement (m. s.)

des manquements (m. pl.)



Définition

Action de ne pas respecter un contrat, une obligation ou un accord.



Exemples

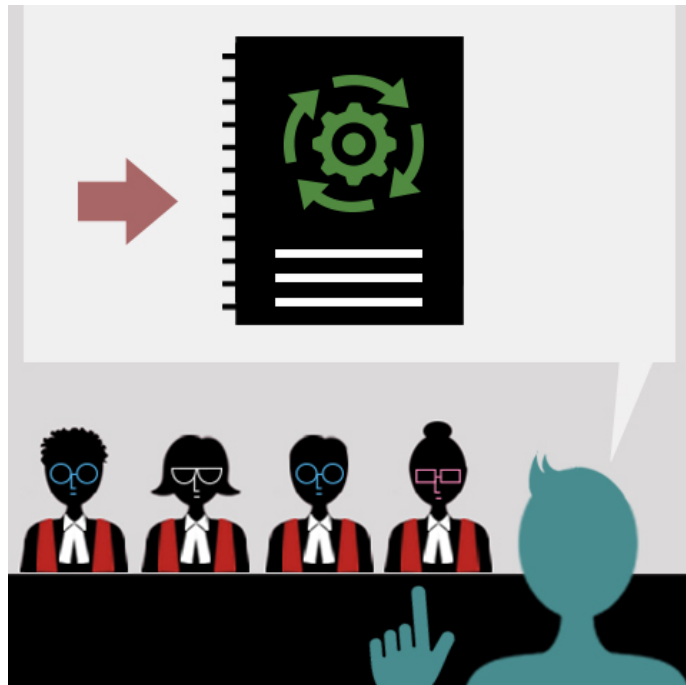
1. La cliente ne s'est pas présentée à la comparution pour **manquement**.
2. Le client a commis plusieurs **manquements**.

mémoire

nom

un mémoire (m. s.)

des mémoires (m. pl.)



Définition

Document adressé au magistrat et écrit par une partie afin d'exposer ses revendications et ses arguments.



Exemples

1. Le demandeur dépose un **mémoire**.
2. La défenderesse prépare son **mémoire** d'appel.

motif

nom

un motif (m. s.)

des motifs (m. pl.)



Définition

Raison qui justifie une action, une décision ou un jugement.



Exemples

1. La juge a rejeté les **motifs** d'appel.
2. Le client a des **motifs** raisonnables de croire qu'une infraction criminelle a été commise.

objection

nom

une objection (f. s.)

des objections (f. pl.)



Définition

Manifestation de son opposition à ce qui est dit ou fait au cours de l'interrogatoire, du contre-interrogatoire ou de la présentation de la preuve.



Exemples

1. L'avocate de la défense a soulevé une **objection**.
2. Le juge a accepté l'**objection**.



Le saviez-vous?

Le verbe **objecter** est de la même famille que le nom *objection*. (V)

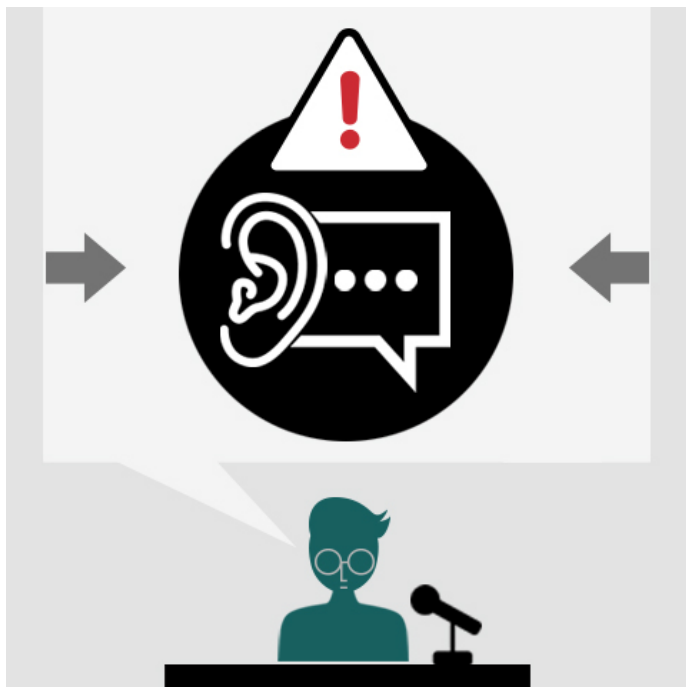
Exemple : L'avocate **a objecté** que cette solution était défavorable à son client.

ouï-dire

nom

un ouï-dire (m. s.)

des ouï-dire (m. pl.)



Définition

Information non vérifiée et rapportée par un intermédiaire.



Exemples

1. La juge n'admet pas la preuve par **ouï-dire**.
2. Le témoignage relève du **ouï-dire**.



Le saviez-vous?

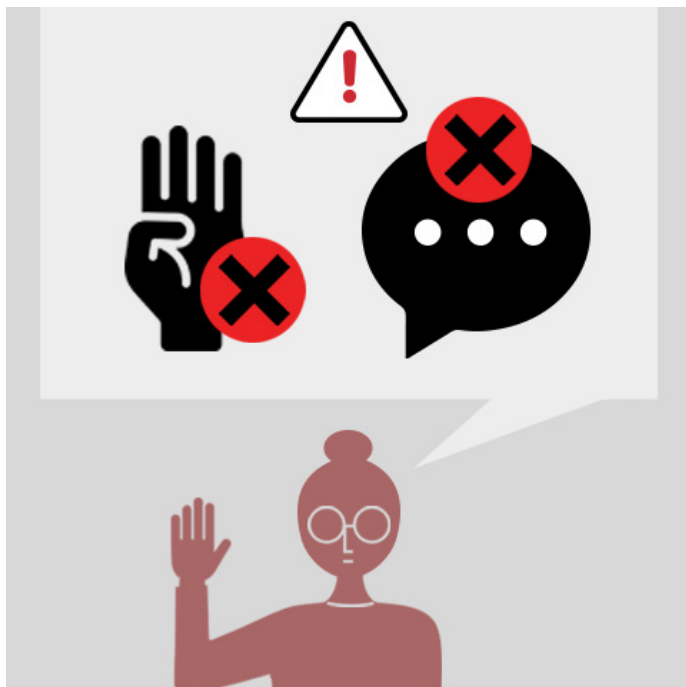
Attention à la graphie du pluriel : des **ouï-dire**. (G)

parjure

nom

un parjure (m. s.)

des parjures (m. pl.)



Définition

Mensonge proféré par une personne alors qu'elle est sous serment.



Exemples

1. La cliente a commis un **parjure**.
2. Le client a été condamné pour **parjure**.



Le saviez-vous?

Le verbe **se parjurer** est de la même famille que le nom *parjure*. (V)

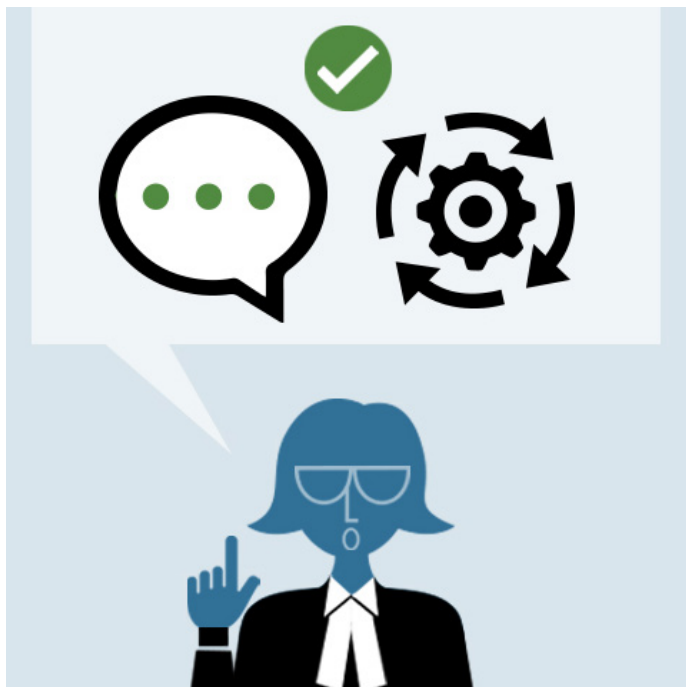
Exemple : Ce témoin est soupçonné de **s'être parjuré** lors de son témoignage.

plaidoirie

nom

une plaidoirie (f. s.)

des plaidoiries (f. pl.)



Définition

Exposé oral qui est présenté par l'avocat au tribunal et qui sert à faire valoir le point de vue de son client.



Exemples

1. La cliente prépare sa **plaidoirie**.
2. Le client a présenté sa **plaidoirie** par écrit.



Le saviez-vous?

L'adjectif **plaidable** correspond au nom *plaidoirie*. (V)

Exemple : Selon le juriste, l'affaire est très complexe et sera difficilement **plaidable**.

L'adjectif **plaidant** est de la même famille que le nom *plaidoirie*. (V)

Exemple : L'avocat **plaidant** a confiance en sa plaidoirie.

Le verbe **plaider** est de la même famille que le nom *plaidoirie*. (V)

Exemple : L'accusé a **plaidé** non coupable.

présomption

nom

une **présomption** (f. s.)

des **présomptions** (f. pl.)



Définition

Conclusion selon laquelle un fait inconnu paraît vrai ou probable, et qui est tirée d'un raisonnement, d'une observation ou d'un indice.



Exemples

1. L'avocate invoque des **présomptions** lors de la présentation de la preuve.
2. L'avocat établit une **présomption** d'incapacité à l'aide des faits en preuve.



Le saviez-vous?

L'adjectif **présumé** correspond au nom *présomption*. (V)

Exemple : Le fraudeur **présumé** est interrogé par son avocat.

Le verbe **présumer** est de la même famille que le nom *présomption*. (V)

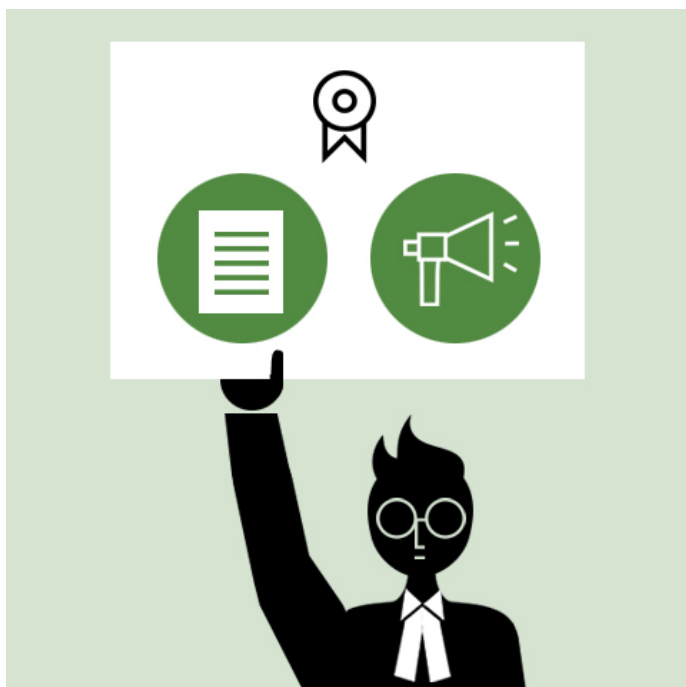
Exemple : L'avocat **présume** que son client est innocent.

preuve

nom

une preuve (f. s.)

des preuves (f. pl.)



Définition

Ensemble d'éléments qui appuient la démonstration de la véracité d'un fait.



Exemples

1. L'avocate présente sa **preuve** au juge.
2. Le juge fait le résumé de la **preuve** après les plaidoiries.



Le saviez-vous?

L'adjectif **prouvable** correspond au nom *preuve*. (V)

Exemple : Les faits reprochés à l'accusé sont **prouvables**.

Le verbe **prouver** est de la même famille que le nom *preuve*. (V)

Exemple : Lors de sa plaidoirie, l'avocat doit **prouver** que son client n'a pas fait un délit de fuite.

Il existe plusieurs types de preuves, comme la [preuve matérielle](#), la [preuve orale](#), la [preuve testimoniale](#) et la [preuve circonstancielle](#).

procédure

nom

une procédure (f. s.)

des procédures (f. pl.)



Définition

Série d'actions à poser au cours d'une action en justice.



Exemples

1. Un vice de **procédure** a entraîné l'acquittement de l'accusée.
2. Le procureur de la Couronne a décidé de mettre fin aux **procédures**.



Le saviez-vous?

L'adjectif **procédural** correspond au nom *procédure*. (V)

Exemple : Les garanties **procédurales** ne sont pas suffisantes pour le justiciable.

Le pluriel de l'adjectif masculin *procédural* est **procéduraux**. (G)

Exemples : les aspects **procéduraux**, les plans **procéduraux**.

procès

nom

un procès (m. s.)

des procès (m. pl.)



Définition

Ensemble des activités qui ont lieu devant un tribunal pour arriver à un jugement.



Exemples

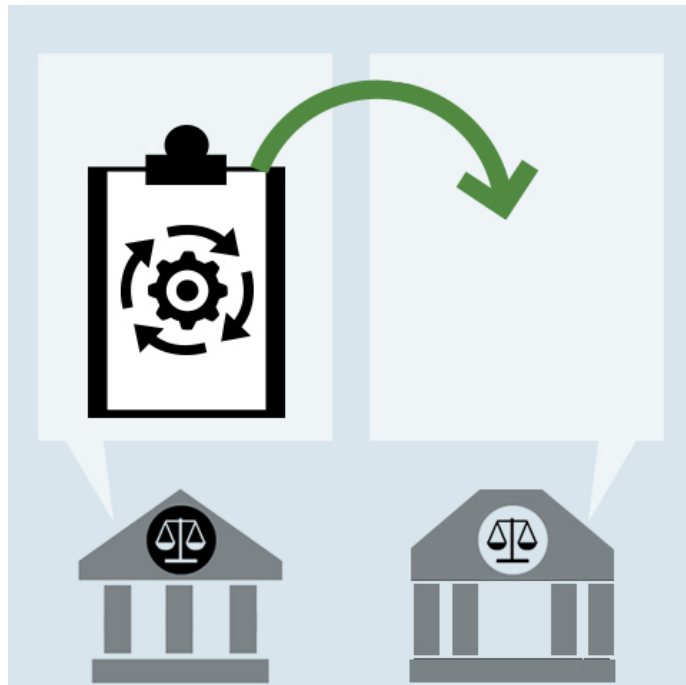
1. Le **procès** se déroule devant jury.
2. L'avocate représente l'accusé lors du **procès**.

renvoi

nom

un renvoi (m. s.)

des renvois (m. pl.)



Définition

Procédure servant à faire entendre une cause à un autre tribunal ou à un autre magistrat.



Exemples

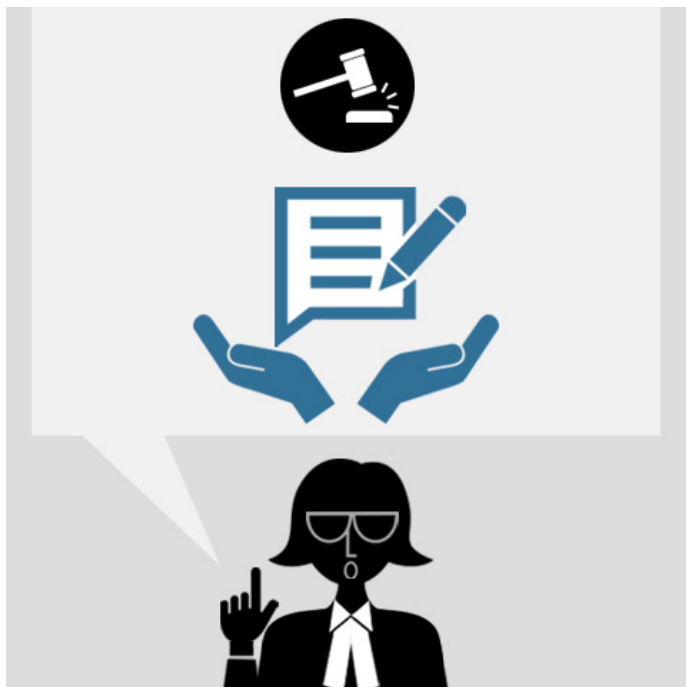
1. Le défendeur demande le **renvoi** de la cause dans un autre district.
2. Le juge a ordonné le **renvoi** de l'adolescent devant le tribunal pour adultes.

requête

nom

une requête (f. s.)

des requêtes (f. pl.)



Définition

Demande adressée à un magistrat ou à un tribunal pour qu'il prenne une décision.



Exemples

1. L'avocat dépose la **requête** au greffe.
2. La juge accueille la **requête** en autorisation d'appel.



Le saviez-vous?

Le nom **requérant** est de la même famille que le nom **requête**. (V)

Exemple : Le **requérant** fait une demande de remise du procès à une date ultérieure.

véracité

nom

une véracité (f. s.)

des véracités (f. pl.)



Définition

Caractère de ce qui est vrai.



Exemples

1. Le client reconnaît la **véracité** des faits.
2. L'avocate confirme la **véracité** des affirmations du témoin.



action en justice

nom

une action en justice (f. s.)

des actions en justice (f. pl.)



Définition

Procédure visant à faire valoir ses droits devant les tribunaux.



Exemples

1. L'avocate a déposé une **action en justice** au nom de sa cliente contre la Municipalité.
2. L'avocat engage une **action en justice**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : *des actions en justice*. (G)

arbitrage

nom

un arbitrage (m. s.)

des arbitrages (m. pl.)



Définition

Processus au cours duquel un tiers impartial, l'arbitre, règle un différend entre deux parties.



Exemples

1. L'avocate insère une clause d'**arbitrage** dans la convention entre actionnaires.
2. L'avocat rappelle à sa cliente que les échanges et l'issue de l'**arbitrage** doivent demeurer confidentiels.



Le saviez-vous?

Le verbe **arbitrer** est de la même famille que le nom *arbitrage*. (V)

Exemple : Cette juriste est réputée pour **arbitrer** les litiges commerciaux avec tact et efficacité.

Le nom *arbitrage* est de la même famille que le nom **arbitre**. (V)

Exemple : L'**arbitre** qui doit trancher le différend doit être choisi d'un commun accord.

L'adjectif **arbitral** correspond au nom *arbitrage*. (V)

Exemple : Habituellement, la sentence **arbitrale** est sans appel.

Le pluriel de l'adjectif masculin *arbitral* est **arbitraux**. (G)

Exemples : des jugements **arbitraux**, des tribunaux **arbitraux**.

atteinte à la dignité

nom

une atteinte à la dignité (f. s.)

des atteintes à la dignité (f. pl.)



Définition

Préjudice causé par le non-respect du droit à la dignité d'une personne.



Exemples

1. L'avocate mentionne que la défenderesse a porté **atteinte à la dignité** de son client.
2. Le client est reconnu responsable d'**atteinte à la dignité**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : *des atteintes à la dignité*. (G)

avis d'exécution

nom

un avis d'exécution (m. s.)

des avis d'exécution (m. pl.)



Définition

Lettre qui intime à son destinataire de suivre les consignes qu'elle contient.



Exemples

1. La juge a autorisé la délivrance de l'**avis d'exécution**.
2. L'huissier a remis l'**avis d'exécution** au débiteur.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : *des avis d'exécution*. (G)

Le verbe **exécuter** est de la même famille que le nom *exécution*. (V)

Exemple : Le jugement **sera exécuté** rapidement après la décision du tribunal.

L'adjectif **exécutoire** correspond au nom *exécution*. (V)

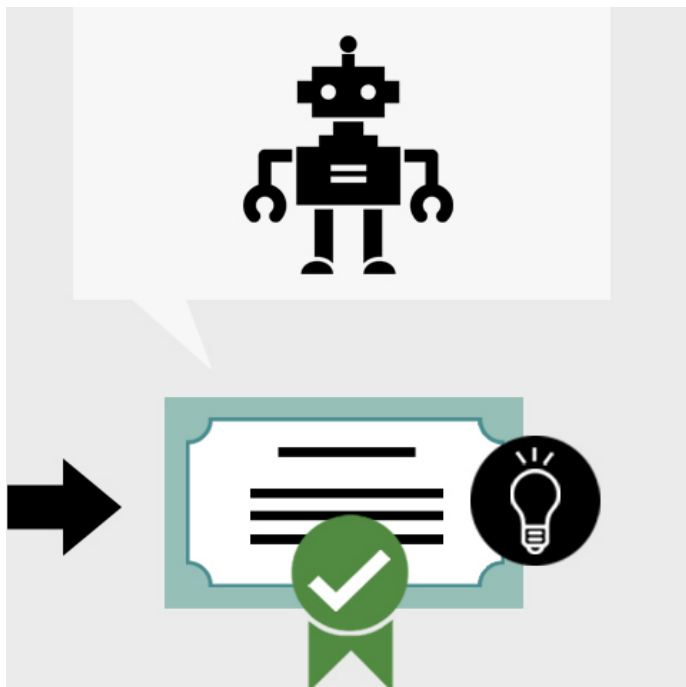
Exemples : un règlement **exécutoire**, un contrat **exécutoire**.

brevet

nom

un brevet (m. s.)

des brevets (m. pl.)



Définition

Document déterminant le droit de propriété et d'exploitation qu'une personne a pour son invention.



Exemples

1. L'avocate qui agit à titre d'agente de **brevets** s'assure que l'invention de sa cliente respecte les exigences de la loi.
2. L'avocat dépose une demande de **brevet**.



Le saviez-vous?

Un brevet peut aussi s'appeler **brevet d'invention**. (V)

Bien qu'on rencontre **brevet décerné** ou **brevet émis**, le terme à privilégier est **brevet délivré**. (V)

Bien qu'on rencontre **brevet déposé**, le terme à privilégier est **demande de brevet déposée**. (V)

Le verbe **breveter** est de la même famille que le nom **brevet**. (V)

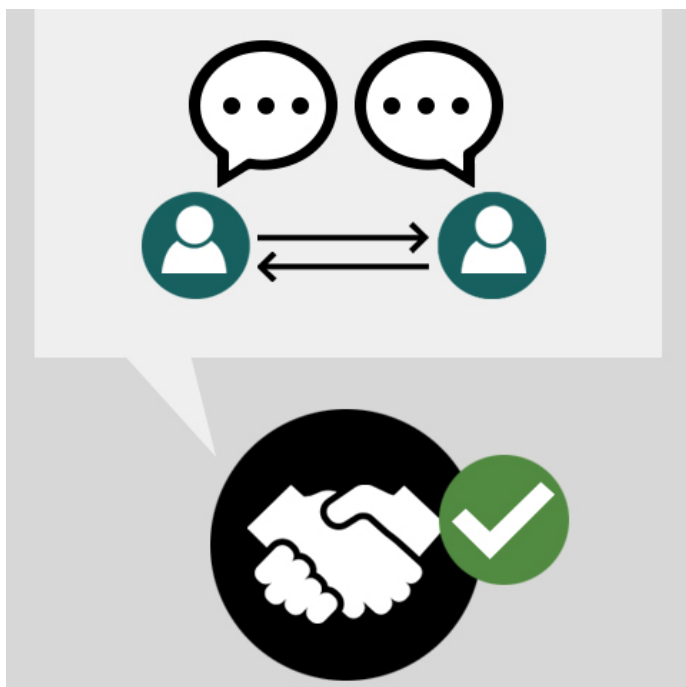
Exemple : L'inventeur doit faire **breveter** son invention rapidement.

conciliation

nom

une conciliation (f. s.)

des conciliations (f. pl.)



Définition

Processus au cours duquel deux parties tentent de trouver une solution à l'amiable à leur différend, avec ou sans l'aide d'un tiers, le conciliateur.



Exemples

1. L'avocate recommande à sa cliente d'accepter de participer au processus de **conciliation**.
2. L'avocat accompagne son client lors de la séance de **conciliation**.



Le saviez-vous?

Le nom *conciliation* est de la même famille que le nom **conciliateur**. (V)

Exemple : Le gouvernement nomme un **conciliateur** qui rencontrera les deux parties impliquées dans le dossier.

Le féminin du nom *conciliateur* est **conciliatrice**. (G)

Le verbe **concilier** est de la même famille que le nom *conciliation*. (V)

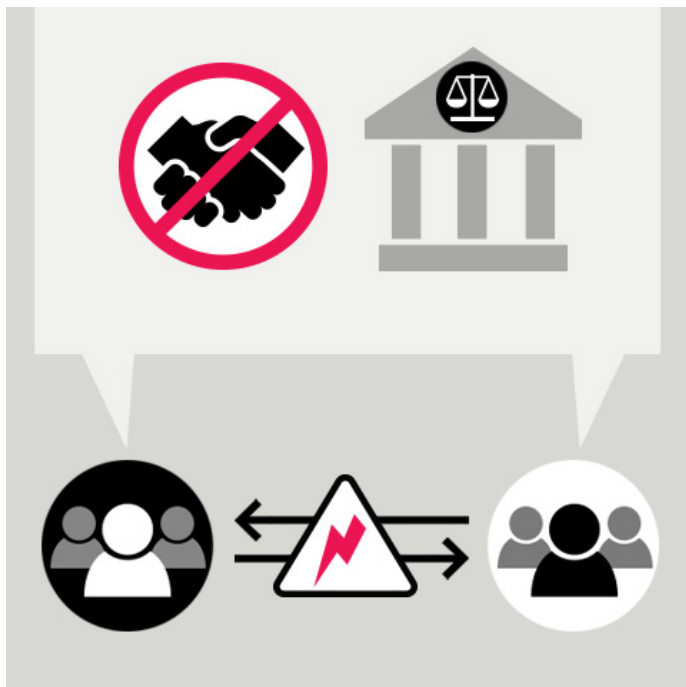
Exemple : Cette médiatrice devra mettre à profit son talent de persuasion pour **concilier** des positions très divergentes.

contentieux

nom

un contentieux (m. s.)

des contentieux (m. pl.)



Définition

Ensemble de litiges pouvant être portés en cour.



Exemples

1. L'avocate tente de régler le **contentieux** entre les deux organisations.
2. L'avocat analyse le **contentieux** concernant un conflit entre actionnaires.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du singulier : *un **contentieux***. (G)

Exemple : Le **Service du contentieux** de cette ville rédige des règlements et des avis juridiques.

Le mot **contentieux** peut également être un adjectif. (V) (G)

Le féminin de l'adjectif *contentieux* est **contentieuse**. (G)

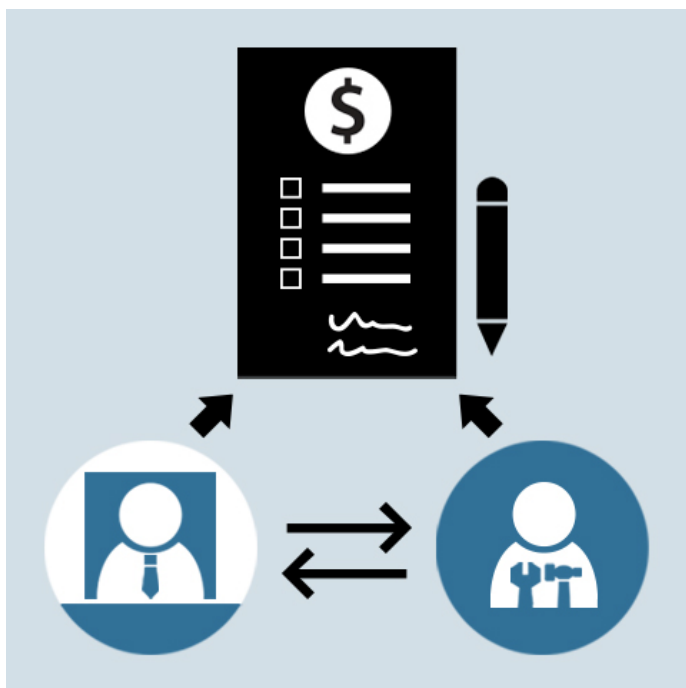
Exemples : une affaire **contentieuse**, une juridiction **contentieuse**.

contrat de travail

nom

un contrat de travail (m. s.)

des contrats de travail (m. pl.)



Définition

Contrat entre un employeur et un employé, qui détermine le salaire et les conditions de travail.



Exemples

1. L'avocate prépare un **contrat de travail**.
2. L'avocat fait valoir que l'employeur et son client sont liés par un **contrat de travail**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : *des **contrats de travail***. (G)

Un contrat de travail peut aussi s'appeler ***contrat individuel de travail*** ou ***contrat d'emploi***. (V)

contrepartie

nom

une contrepartie (f. s.)

des contreparties (f. pl.)



Définition

Compensation établie par une entente.



Exemples

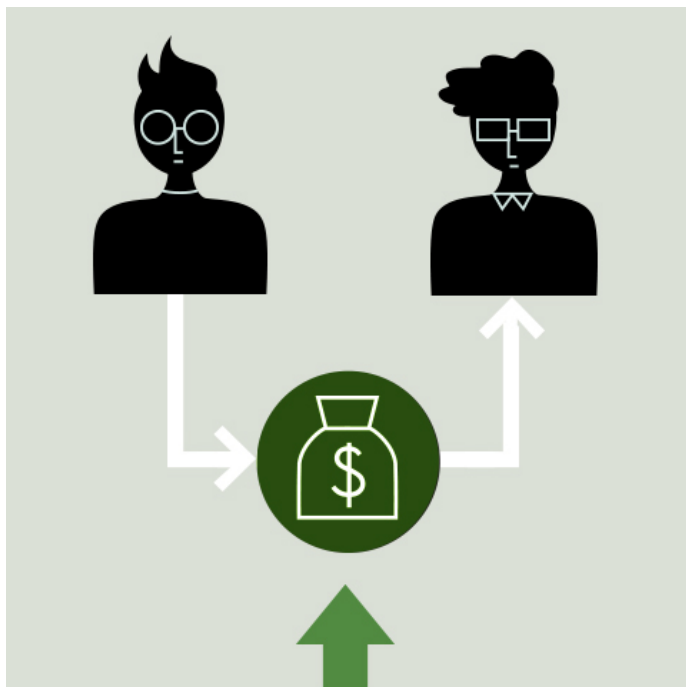
1. L'avocate rédige la clause de **contrepartie** conditionnelle.
2. L'avocat rappelle à la donatrice qu'un don est un transfert volontaire de biens sans **contrepartie** de valeur.

créance

nom

une créance (f. s.)

des créances (f. pl.)



Définition

Droit en vertu duquel une personne, le créancier, peut exiger qu'une autre personne, le débiteur, remplisse ses obligations à son égard.



Exemples

1. L'avocate est spécialisée en recouvrement de **créances**.
2. L'avocat ne peut pas représenter son client devant la Cour des petites **créances**, mais elle l'aide à préparer son dossier.



Le saviez-vous?

Le nom *créance* est de la même famille que le nom **créancier**. (V)

Exemple : L'individu est poursuivi par plusieurs **créanciers**.

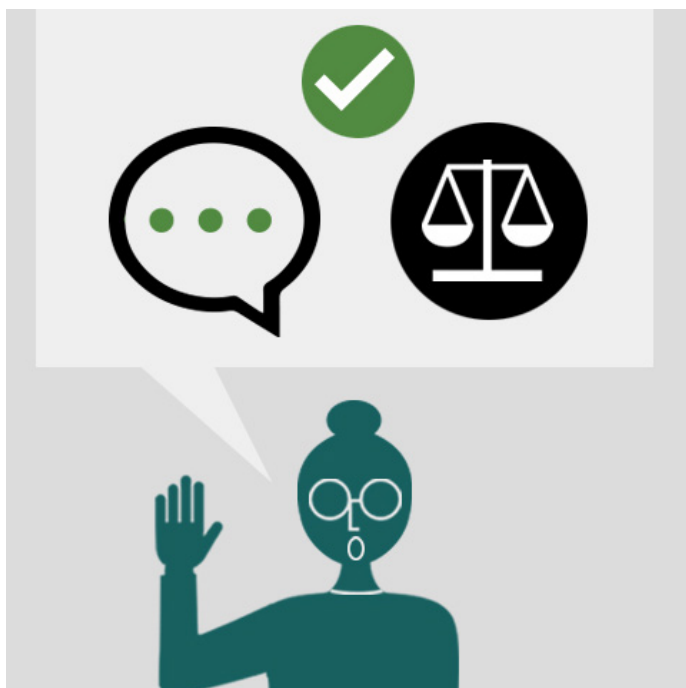
Le féminin du nom *créancier* est **créancière**. (G)

déclaration sous serment

nom

une déclaration sous serment (f. s.)

des déclarations sous serment (f. pl.)



Définition

Reconnaissance de faits dont on atteste la véracité.



Exemples

1. L'avocate informe son client de la gravité d'une fausse **déclaration sous serment**.
2. L'avocat souhaite que la plaignante se soumette à un interrogatoire sur sa **déclaration sous serment**.



Le saviez-vous?

Le nom *serment* est de la même famille que le nom **assermentation**. (V)

Bien qu'on rencontre *affidavit* ou *déclaration assermentée*, le terme à privilégier est **déclaration sous serment**. (V)

délai de prescription

nom

un délai de prescription (m. s.)

des délais de prescription (m. pl.)



Définition

Échéance pour l'exercice de certains droits en justice.



Exemples

1. L'avocate calcule le **délai de prescription**.
2. L'avocat constate que le **délai de prescription** est expiré.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : *des **délais de prescription***. (G)

Il existe d'autres types de délais, comme le **délai de carence** et le **délai de grâce**.

Le verbe **prescrire** est de la même famille que le nom *prescription*. (V)

Exemple : La Municipalité peut adopter un règlement sur la délivrance des permis en **prescrivant** les conditions nécessaires.

droit administratif

nom

le droit administratif (m. s.)



Définition

Branche du domaine juridique relative aux droits et aux obligations de l'administration publique et à ses rapports avec les administrés.



Exemples

1. L'avocate est spécialisée en **droit administratif**.
2. L'avocat qui exerce en **droit administratif** étudie un nouveau dossier.

droit des affaires

nom

le droit des affaires (m. s.)



Définition

Branche du domaine juridique relative aux activités des entreprises.



Exemples

1. L'avocate spécialisée en **droit des affaires** agit à titre de conseillère pour ses clients entrepreneurs.
2. L'avocat travaille en **droit des affaires**.

entente

nom

une entente (f. s.)

des ententes (f. pl.)



Définition

Accord entre deux parties, qui est officialisé par la signature d'un document.



Exemples

1. L'avocate aide ses clients à conclure une **entente** à l'amiable.
2. L'avocat a rédigé un contrat qui reflète l'**entente** entre les parties.



Le saviez-vous?

Le nom *entente* peut être utilisé comme complément : **projet d'entente**, **lettre d'entente**, **protocole d'entente**. (V)

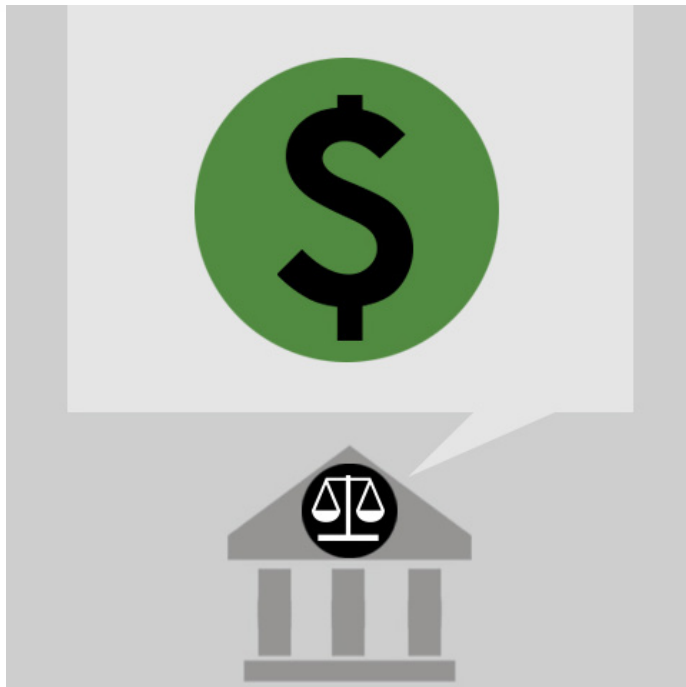
Exemple : Le **projet d'entente** est étudié par les deux parties.

La partie patronale et le syndicat ont signé hier soir un **protocole d'entente** peu avant minuit.

frais de justice

nom

des frais de justice (m. pl.)



Définition

Dépenses occasionnées par le dépôt d'une demande de procédure judiciaire.



Exemples

1. L'avocate demande à son client de verser une avance pour couvrir les **frais de justice**.
2. L'avocat veut que la partie perdante rembourse les **frais de justice** de sa cliente.



Le saviez-vous?

Des frais de justice peuvent aussi s'appeler **frais judiciaires**. (V)

indemnité

nom

une indemnité (f. s.)

des indemnités (f. pl.)



Définition

Somme d'argent versée à quelqu'un en compensation d'un préjudice.



Exemples

1. L'avocate évalue le montant de l'**indemnité** réclamée.
2. Le client a reçu une **indemnité** de départ.



Le saviez-vous?

Le verbe **indemniser** est de la même famille que le nom *indemnité*. (V)

Exemple : L'assureur **indemniser**a son client dans un délai de 60 jours.

L'adjectif **indemnisable** correspond au nom *indemnité*. (V)

Exemple : Les dégâts causés par les inondations sont **indemnissables**.

Le nom *indemnité* est de la même famille que le nom **indemnisation**. (V)

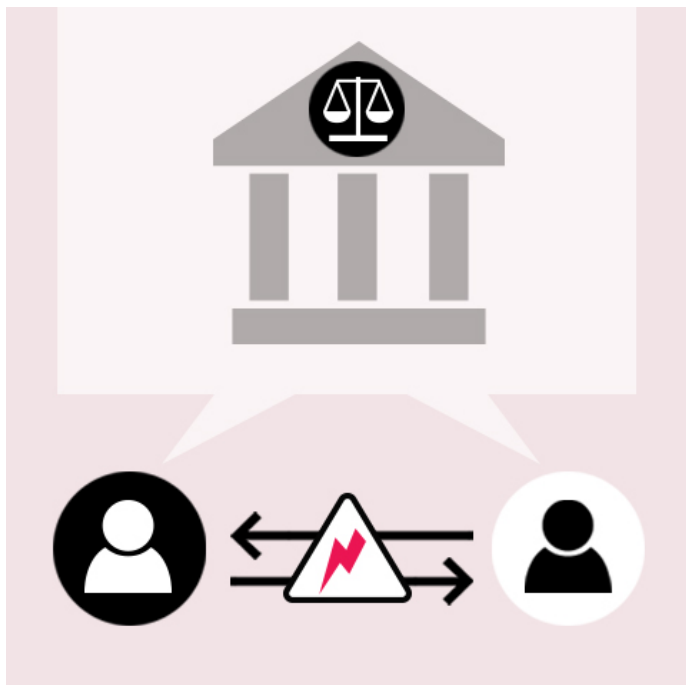
Exemple : Le client fait une demande d'**indemnisation** en conséquence des dommages causés à sa voiture lors de l'accident.

litige

nom

un litige (m. s.)

des litiges (m. pl.)



Définition

Différend entre deux parties, qui peut être porté en justice.



Exemples

1. L'avocate représente le client dans ce **litige**.
2. Le **litige** s'est réglé à l'amiable.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *litige* est **litigieux**. (V)

Exemple : L'avocat analyse le contrat de travail **litigieux** avant d'émettre une opinion.

Le féminin de l'adjectif *litigieux* est **litigieuse**. (G)

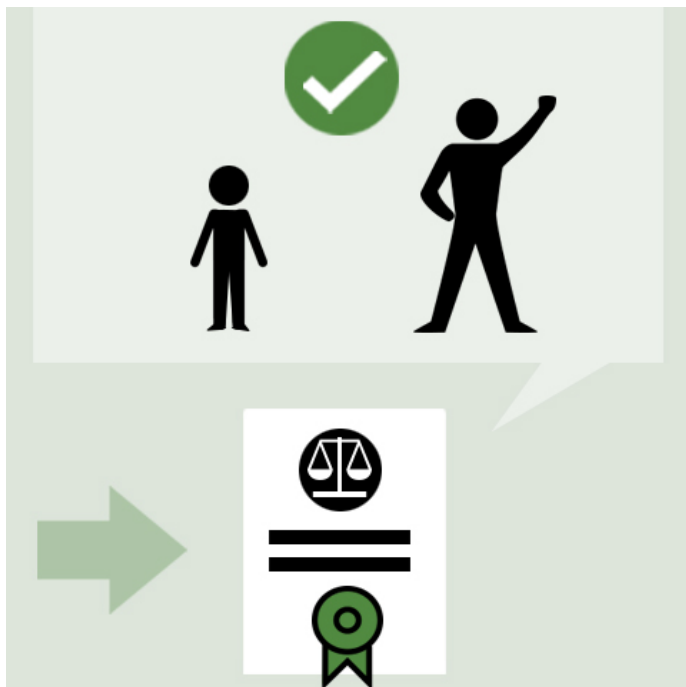
Exemples : une intervention **litigieuse**, une procédure **litigieuse**.

mandat

nom

un mandat (m. s.)

des mandats (m. pl.)



Définition

Document donnant le droit à une personne, le mandataire, d'agir pour une autre personne, le mandant.



Exemples

1. L'avocate a en sa possession le **mandat** de protection.
2. L'avocat conseille son client dans l'élaboration du **mandat** de procuration.



Le saviez-vous?

Le verbe **mandater** est de la même famille que le nom **mandat**. (V)

Exemple : L'avocat **mandate** le frère du défunt pour exécuter son testament.

Les noms **mandataire** et **mandant** sont de la même famille que le nom **mandat**. (V)

Exemples :

Le **mandataire** demande des conseils à l'avocate avant de procéder à la liquidation des biens.

Le **mandant** donne le pouvoir à son avocat de conclure la transaction.

médiation

nom

une médiation (f. s.)

des médiations (f. pl.)



Définition

Processus au cours duquel une personne, le médiateur, tente de trouver une solution amiable à un différend entre deux parties.



Exemples

1. La cliente participe à une séance de **médiation** familiale.
2. L'avocat agit à titre de médiateur pour le service de **médiation** de la Division des petites créances.



Le saviez-vous?

Le nom **médiateur** est de la même famille que le nom **médiation**. (V)

Exemple : Le **médiateur** analyse les déclarations des deux parties.

Le féminin du nom *médiateur* est **médiatrice**. (G)

mise en demeure

nom

une mise en demeure (f. s.)

des mises en demeure (f. pl.)



Définition

Document dans lequel une personne invoque ses droits dans un conflit et enjoint à une autre personne de faire ou de cesser de faire une action.



Exemples

1. L'avocate rédige une **mise en demeure**.
2. Le client reçoit une **mise en demeure**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : *des mises en demeure*. (G)

permis

nom

un permis (m. s.)

des permis (m. pl.)



Définition

Document attestant l'autorisation d'exercer certaines activités ou d'utiliser quelque chose.



Exemples

1. L'avocat s'assure que le détenteur du **permis** a bien payé celui-ci.
2. L'avocate vérifie que l'intimé détient un **permis**.

poursuite

nom

une poursuite (f. s.)

des poursuites (f. pl.)



Définition

Action en justice contre une personne présumée avoir commis une infraction.



Exemples

1. L'avocate engage une **poursuite** contre le commerçant.
2. L'avocat explique au client les étapes d'une **poursuite** civile.



Le saviez-vous?

Le nom **poursuite** peut aussi désigner la partie à l'origine de l'action en justice.

Le verbe **poursuivre** est de la même famille que le nom **poursuite**. (V)

Exemple : Le commerçant **poursuit** un fournisseur en raison de nombreuses erreurs dans la facturation.

L'adjectif **poursuivable** correspond au nom **poursuite**. (V)

Exemple : Un présumé agresseur est **poursuivable** sous différents chefs d'accusation.

Le nom **poursuivant** est de la même famille que le nom **poursuite**. (V)

Exemple : Le **poursuivant** engage des procédures judiciaires contre son ancien employeur.

préjudice

nom

un préjudice (m. s.)

des préjudices (m. pl.)



Définition

Conséquence négative qu'un acte ou que l'absence d'un acte a sur une personne ou sur un bien.



Exemples

1. L'avocate donne à un expert le mandat d'évaluer le **préjudice** subi par son client.
2. L'avocat spécialisé en **préjudice** corporel représente la victime de l'erreur médicale.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *préjudice* est **préjudiciable**. (V)

Exemple : Lors de l'interrogatoire, une question était **préjudiciable** à l'accusé.

préjudice corporel

nom

un préjudice corporel (m. s.)

des préjudices corporels (m. pl.)



Définition

Conséquence négative qu'un acte ou que l'absence d'un acte a sur la santé physique, psychologique et mentale d'une personne.



Exemples

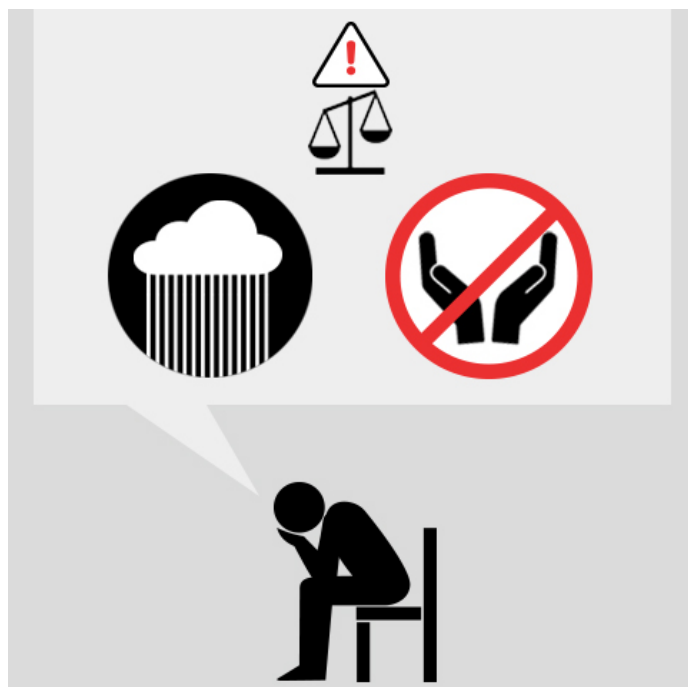
1. La cliente a fait une réclamation à la suite d'un **préjudice corporel**.
2. L'avocat représente le client qui a subi un **préjudice corporel**.

préjudice moral

nom

un préjudice moral (m. s.)

des préjudices moraux (m. pl.)



Définition

Conséquence négative qu'un acte ou que l'absence d'un acte a sur les droits fondamentaux ou la qualité de vie d'une personne.



Exemples

1. L'avocat croit que son client est victime de **préjudices moraux**.
2. La cliente qui a subi un **préjudice moral** reçoit une indemnisation.

procuration

nom

une **procuracion** (f. s.)

des **procuracions** (f. pl.)



Définition

Pouvoir de représentation donné par le mandat.



Exemples

1. L'avocate rédige un contrat de **procuracion**.
2. Le client choisit le mandataire de la **procuracion**.



Le saviez-vous?

Le nom **procurateur** est de la même famille que le nom *procuracion*. (V)

Exemple : Le **procurateur** s'assure d'obtenir le mandat avant d'entamer les procédures.

L'adjectif correspondant au nom *procuracion* est **procuratoire**. (V)

Exemple : des lettres **procuratoires**.

propriété intellectuelle

nom

une propriété intellectuelle (f. s.)

des propriétés intellectuelles (f. pl.)



Définition

Droit qu'une personne détient sur une création de l'esprit.



Exemples

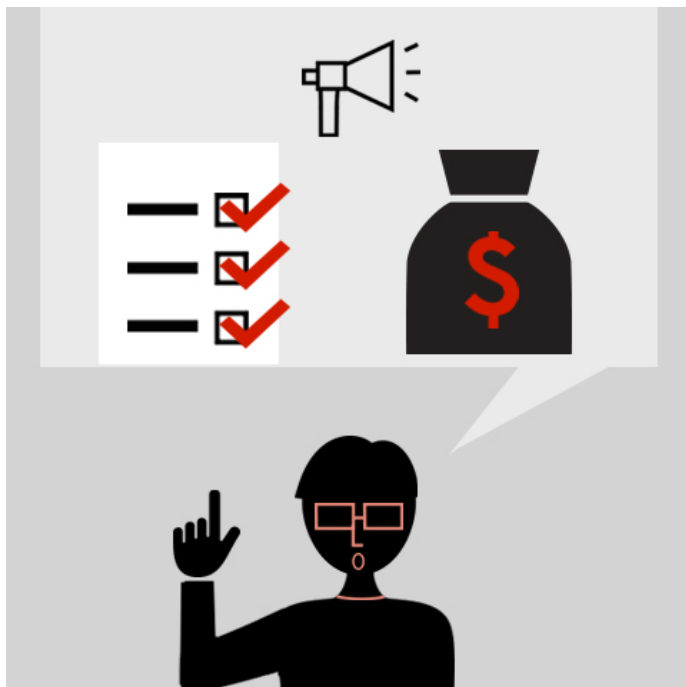
1. L'avocate est spécialisée en **propriété intellectuelle**.
2. L'avocat en droit de la **propriété intellectuelle** répond aux interrogations de sa cliente concernant sa demande de brevet.

réclamation

nom

une réclamation (f. s.)

des réclamations (f. pl.)



Définition

Revendication de droits auprès d'une autorité ou d'un assureur.



Exemples

1. L'avocate prend connaissance de la demande de **réclamation**.
2. L'avocat conteste la **réclamation**.



Le saviez-vous?

Le verbe **réclamer** est de la même famille que le nom *réclamation*. (V)

Exemple : L'employée **réclame** un dédommagement à son ancien employeur.

Le nom **réclamant** est de la même famille que le nom *réclamation*. (V)

Exemple : Le **réclamant** présente un grief à la direction.

recours

nom

un recours (m. s.)

des recours (m. pl.)



Définition

Tentative ayant pour but de faire valoir ses droits ou ses intérêts devant un tribunal ou une instance administrative.



Exemples

1. La cliente consulte son avocat pour connaître ses **recours** judiciaires.
2. Le client dépose un **recours** en ligne.



Le saviez-vous?

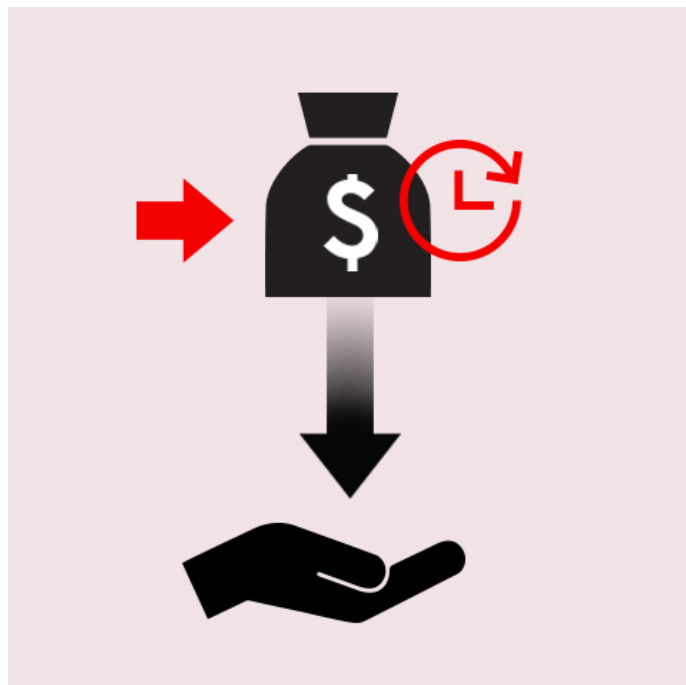
Attention à la graphie du singulier : *un recours*. (G)

recouvrement

nom

un recouvrement (m. s.)

des recouvrements (m. pl.)



Définition

Reprise ou tentative de reprise d'une somme d'argent qui est due.



Exemples

1. La cliente a confié le **recouvrement** de ses créances à son avocat.
2. Le client a reçu une lettre de l'agence de **recouvrement**.



Le saviez-vous?

L'adjectif **recouvrable** correspond au nom *recouvrement*. (V)

Exemple : Cette créance **recouvrable** sera exigible dans 30 jours.

Le verbe **recouvrer** est de la même famille que le nom *recouvrement*. (V)

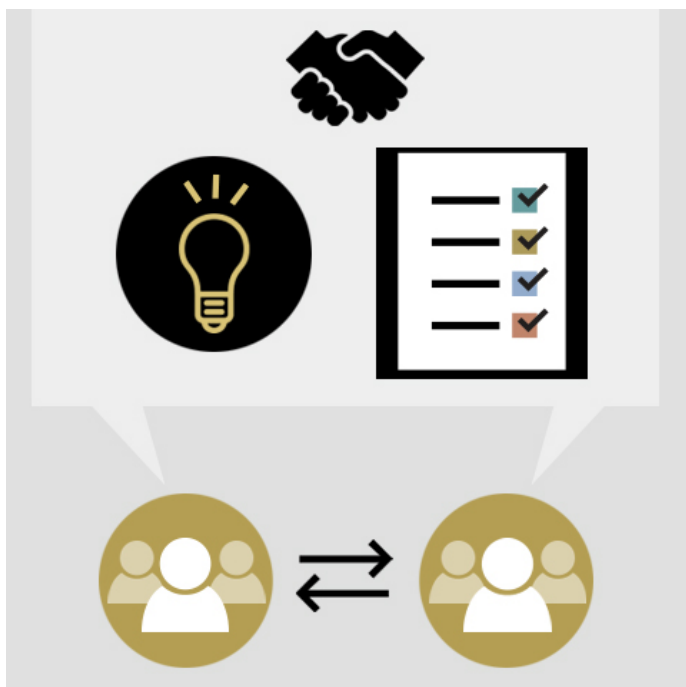
Exemple : L'entreprise privée **recouvre** la somme due par son ancien client.

règlement

nom

un règlement (m. s.)

des règlements (m. pl.)



Définition

Solution à un différend entre deux parties.



Exemples

1. L'avocate soumet un projet d'entente de **règlement** aux deux parties.
2. L'avocat recommande à son client d'accepter la proposition de **règlement** de la défenderesse.



Le saviez-vous?

Le nom **réglementation** est de la même famille que le nom *règlement*. (V)

Exemple : L'entreprise doit respecter la **réglementation** en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail.

On peut écrire **réglementation** ou **règlementation**. (O)

Le verbe **réglementer** est de la même famille que le nom *règlement*. (V)

Exemple : Cette loi **réglemente** l'étiquetage des produits alimentaires.

On peut écrire **réglementer** ou **règlementer**. (O)

Bien qu'on rencontre **règlement hors cours**, le terme à privilégier est **transaction**. (V)

réparation

nom

une réparation (f. s.)

des réparations (f. pl.)



Définition

Action à accomplir pour compenser un préjudice.



Exemples

1. La cliente obtient **réparation**.
2. Le tribunal accorde des dommages-intérêts en **réparation** du préjudice subi par le client.



Le saviez-vous?

Une réparation peut aussi s'appeler **indemnisation**. (V)

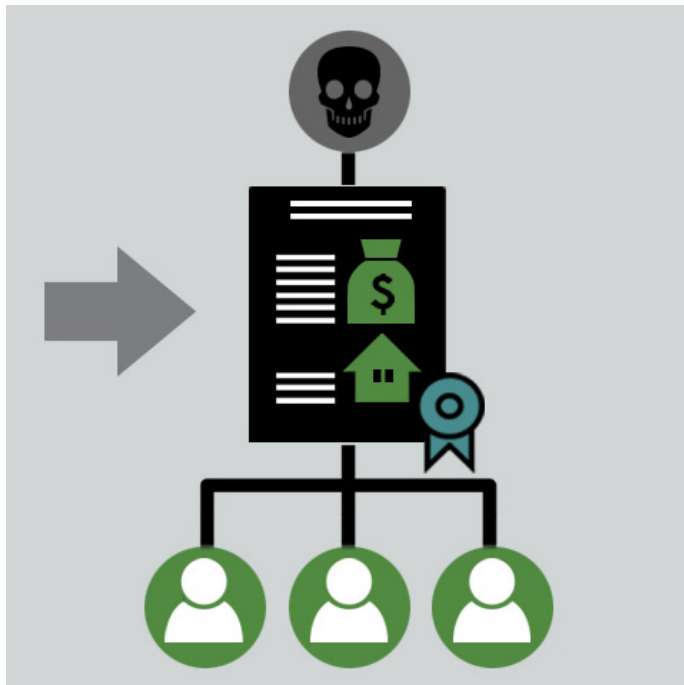
Exemple : L'**indemnisation** versée à la plaignante totalise plusieurs milliers de dollars.

testament

nom

un testament (m. s.)

des testaments (m. pl.)



Définition

Acte juridique unilatéral dans lequel l'auteur inscrit ses dernières volontés et la répartition souhaitée de ses avoirs après son décès.



Exemples

1. L'avocate rédige le **testament** de sa cliente.
2. L'avocat représente son client dans une procédure de contestation de **testament**.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *testament* est **testamentaire**. (V)

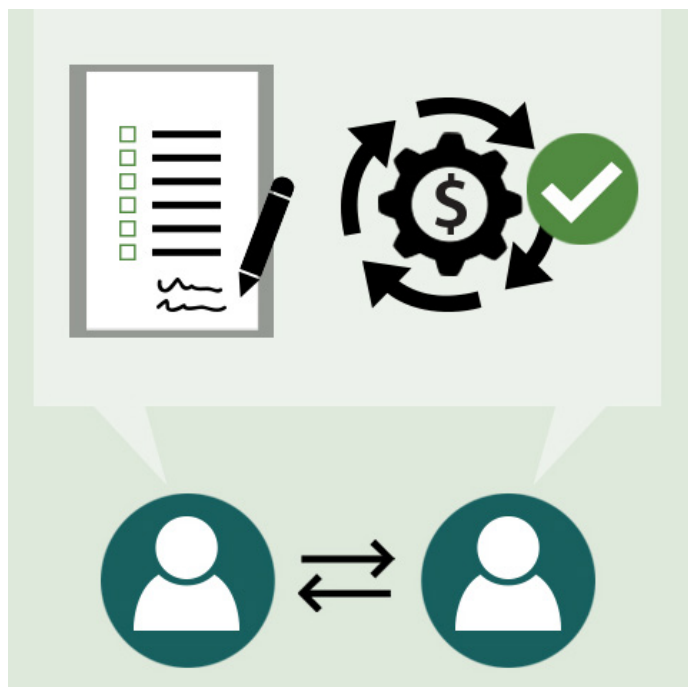
Exemple : L'exécuteur **testamentaire** organise une rencontre avec les membres de la famille de la défunte.

transaction

nom

une transaction (f. s.)

des transactions (f. pl.)



Définition

Document légal exprimant les termes et les modalités d'une entente entre deux parties.



Exemples

1. L'avocate rédige un contrat de **transaction**.
2. L'avocat négocie et conclut la **transaction** pour sa cliente.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *transaction* est **transactionnel**. (V)

Le féminin de l'adjectif *transactionnel* est **transactionnelle**. (G)

Exemples : une donnée **transactionnelle**, une analyse **transactionnelle**.

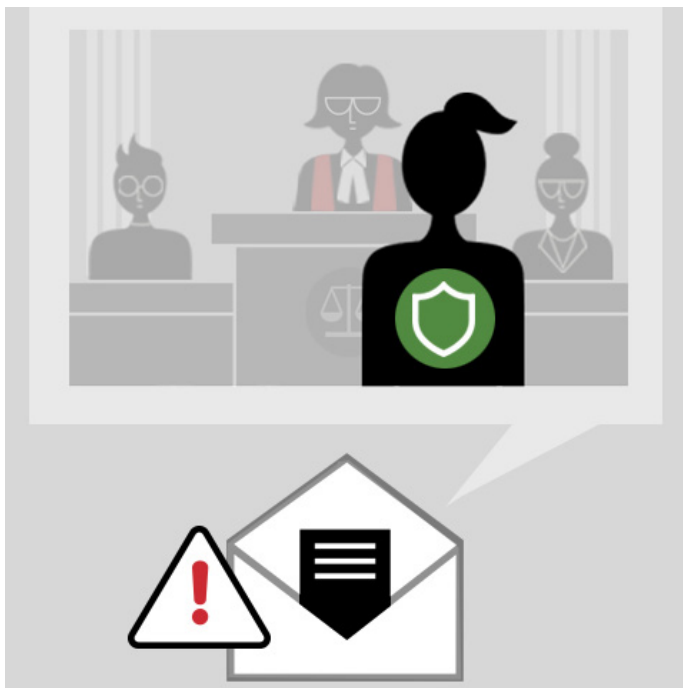


assignation

nom

une assignation (f. s.)

des assignations (f. pl.)



Définition

Acte par lequel le demandeur cite le défendeur pour qu'il compareaisse devant un tribunal.



Exemples

1. Le défendeur reçoit un avis d'**assignation**.
2. L'avocate rédige l'**assignation** pour son client.



Le saviez-vous?

Le verbe **assigner** est de la même famille que le nom **assignation**. (V)

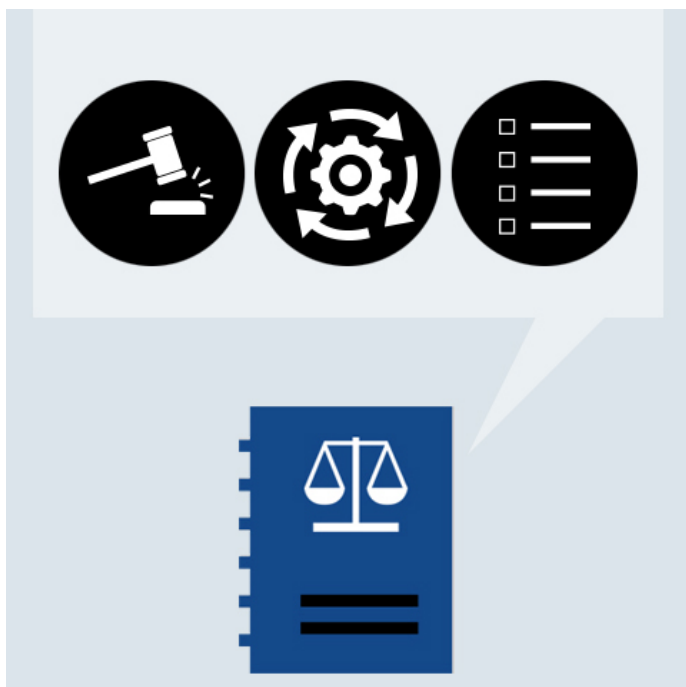
Exemple : Le médecin légiste **a été assigné** à témoigner en tant qu'expert.

cahier de sources

nom

un cahier de sources (m. s.)

des cahiers de sources (m. pl.)



Définition

Recueil des décisions judiciaires, de la doctrine et des textes législatifs cités par une partie dans le cadre d'une action en justice.



Exemples

1. Les parties ont déposé leur **cahier de sources** au greffe.
2. Le **cahier de sources** ne contient que les extraits pertinents.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du singulier : *un cahier de sources*. (G)

délai

nom

un délai (m. s.)

des délais (m. pl.)



Définition

Période qui peut s'écouler avant de rédiger un acte, de respecter une obligation, de comparaître en justice, de tenir un engagement ou de rembourser une dette.



Exemples

1. Le requérant a obtenu la permission d'en appeler hors **délai**.
2. La juge souhaite que le procès se tienne dans des **délais** raisonnables.

demande

nom

une demande (f. s.)

des demandes (f. pl.)



Définition

Acte juridique que soumet le demandeur à un tribunal afin de faire valoir ses droits.



Exemples

1. Le tribunal rejette la **demande** de la citoyenne.
2. Le client dépose une **demande** de révision de la décision du juge administratif.



Le saviez-vous?

Le nom **demandeur** est de la même famille que le nom *demande*. (V)

Exemple : Le **demandeur** entame une action civile contre son voisin pour obtenir un dédommagement.

Le féminin du nom *demandeur* est **demanderesse**. (G)

Le mot **demandeur** peut également être un adjectif. (V) (G)

Exemple : Le réfugié **demandeur** d'asile s'adresse à son avocat à propos de son dossier.

Le féminin de l'adjectif *demandeur* est **demanderesse**. (G)

Exemple : La partie **demanderesse** a déposé son mémoire au greffe de la cour.

Le verbe **demander** est de la même famille que le nom *demande*. (V)

Exemple : La victime **demande** des dommages et intérêts pour perte de jouissance d'un bien.

Il existe plusieurs types de demandes, comme la **demande introductive d'instance**, la **demande reconventionnelle** et la **demande incidente**.

grief

nom

un grief (m. s.)

des griefs (m. pl.)



Définition

Plainte déposée afin de faire valoir un droit en vertu d'une convention collective.



Exemples

1. L'arbitre a réglé le **grief**.
2. Le salarié a déposé un **grief**.



Le saviez-vous?

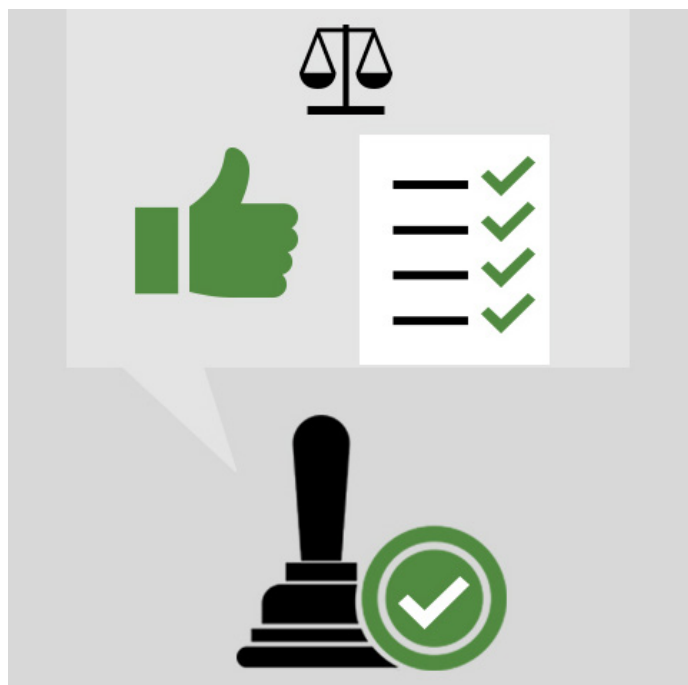
Attention à la prononciation du mot **grief**. (P)

homologation

nom

une homologation (f. s.)

des homologations (f. pl.)



Définition

Action d'officialiser un acte, en vertu d'une décision judiciaire, afin de le rendre exécutoire.



Exemples

1. L'**homologation** a été refusée.
2. La partie défenderesse demande l'**homologation** de l'entente.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du mot **homologation**. (O)

Le nom **homologation** commence par un **h** muet. On écrit donc **l'homologation** et non **la homologation**. (O)

Le verbe **homologuer** est de la même famille que le nom **homologation**. (V)

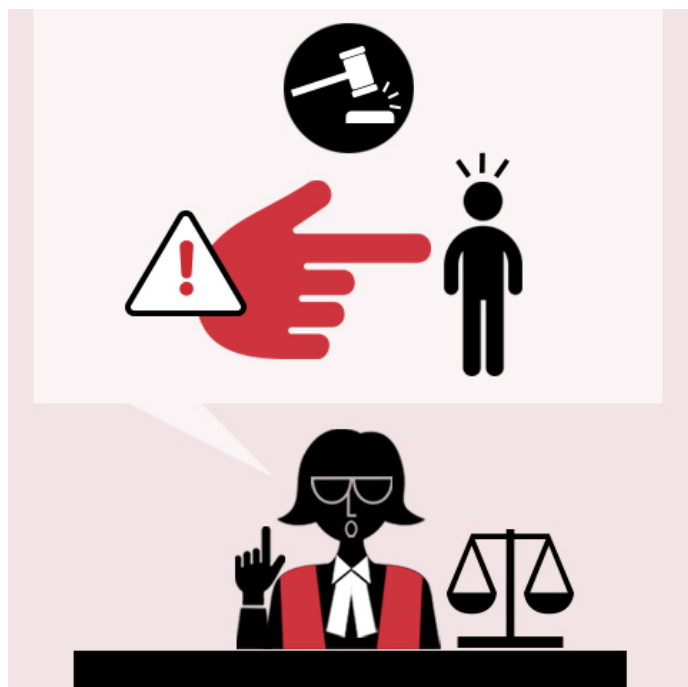
Exemple : L'entente concernant la pension alimentaire pour les enfants **a été homologuée** par le greffier spécial.

injonction

nom

une injonction (f. s.)

des injonctions (f. pl.)



Définition

Ordre que donne un juge à une personne.



Exemples

1. Le juge a émis une ordonnance d'**injonction** provisoire.
2. L'avocate dépose une demande d'**injonction** permanente.



Le saviez-vous?

Il existe plusieurs types d'injonctions, comme l'**injonction interlocutoire** et l'**injonction permanente**.

interlocutoire

adjectif



Définition

Se dit d'une décision ou d'un jugement provisoire qui se prononce partiellement sur un litige.



Exemples

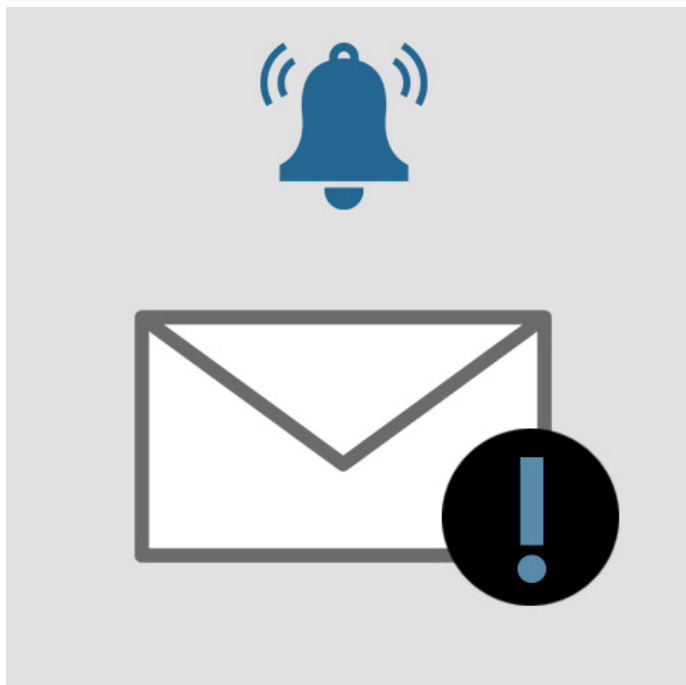
1. L'avocat envisage le recours à une injonction **interlocutoire**.
2. L'avocate affirme que la décision **interlocutoire** n'est pas compatible avec la finalité de l'arbitrage.

notification

nom

une notification (f. s.)

des notifications (f. pl.)



Définition

Avis par lequel on informe officiellement une personne concernée d'une décision judiciaire ou d'un acte juridique.



Exemples

1. Le greffier a diffusé un avis public de **notification**.
2. Le demandeur produit la preuve de la **notification**.



Le saviez-vous?

Le verbe **notifier** est de la même famille que le nom *notification*. (V)

Exemple : La décision d'appel **a été notifiée** à l'avocat de la partie intimée.

Il faut distinguer la notification de la **signification**. (V)

opposition

nom

une opposition (f. s.)

des oppositions (f. pl.)



Définition

Manifestation d'un désaccord avec un acte juridique dans le but d'empêcher qu'il se réalise.



Exemples

1. Le débiteur dépose une demande d'**opposition** à la saisie.
2. Le juge a déclaré que l'**opposition** est fondée.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du mot **opposition**. (O)

Le verbe **opposer** est de la même famille que le nom **opposition**. (V)

Exemple : L'avocate **oppose** l'irrecevabilité de la demande, car elle la juge non fondée.

ordonnance

nom

une ordonnance (f. s.)

des ordonnances (f. pl.)



Définition

Décision d'un juge qui oblige une personne à faire quelque chose ou qui lui interdit de poser une action.



Exemples

1. L'accusé doit se conformer à l'**ordonnance**.
2. La juge a émis une **ordonnance** de non-publication.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du mot **ordonnance**. (O)

Le verbe **ordonner** est de la même famille que le nom **ordonnance**. (V)

Exemple : Le juge **ordonne** à l'accusée de ne pas entrer en contact avec la victime.

ordre

nom

un ordre (m. s.)

des ordres (m. pl.)



Définition

Contrainte imposée à une personne pour qu'elle respecte une obligation.



Exemples

1. Le témoin a reçu un **ordre** du juge d'aller témoigner au procès.
2. Le client a ignoré l'**ordre** de la cour.



Le saviez-vous?

Le verbe **ordonner** est de la même famille que le nom *ordre*. (V)

Exemple : La juge **a ordonné** la mise en liberté de l'accusé en attente de son procès.

règle de procédure

nom

une règle de procédure (f. s.)

des règles de procédure (f. pl.)



Définition

Façon dont doit se dérouler une action judiciaire.



Exemples

1. L'avocat respecte les **règles de procédure**.
2. L'avocate a enfreint une **règle de procédure**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : **des règles de procédure**. (G)

L'adjectif **procédural** correspond au nom **procédure**. (V)

Le pluriel de l'adjectif masculin **procédural** est **procéduraux**. (G)

Exemple : des droits **procéduraux**.

Le féminin de l'adjectif **procédural** est **procédurale**. (G)

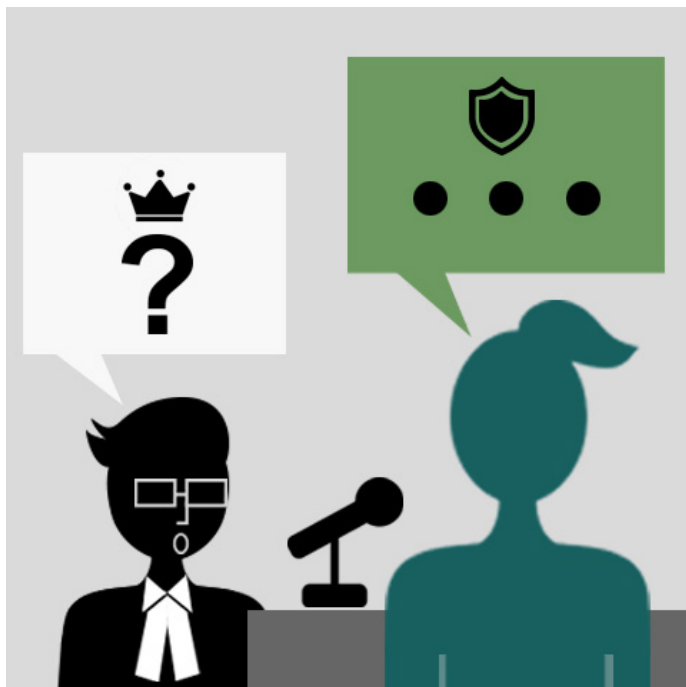
Exemple : Le juge s'assure que les règles de l'équité **procédurale** sont respectées.

réplique

nom

une réplique (f. s.)

des répliques (f. pl.)



Définition

Réponse qu'une partie donne à une question posée par l'autre partie.



Exemples

1. La **réplique** de la partie adverse a satisfait la procureure.
2. Le requérant a envoyé sa **réplique**.



Le saviez-vous?

Le verbe **répliquer** est de la même famille que le nom **réplique**. (V)

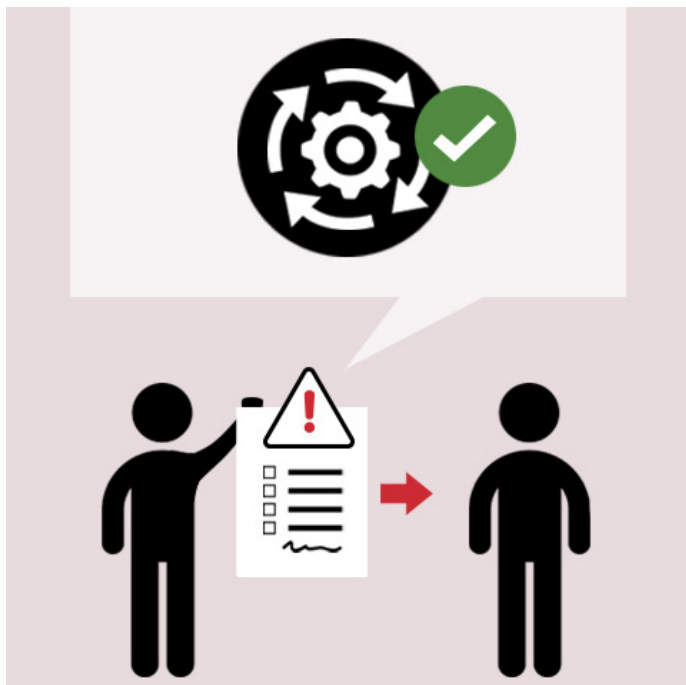
Exemple : L'avocat de la poursuite prépare une déclaration sous serment pour **répliquer** aux arguments de la partie adverse.

signification

nom

une signification (f. s.)

des significations (f. pl.)



Définition

Action d'informer une personne concernée d'une décision judiciaire ou de la nécessité de comparaître en justice, effectuée par un huissier.



Exemples

1. L'huissière a effectué la **signification**.
2. La **signification** de l'acte de procédure a eu lieu.



Le saviez-vous?

Le verbe **signifier** est de la même famille que le nom **signification**. (V)

Exemple : Le jugement **a été signifié** à la partie adverse par voie d'huissier de justice.

Il faut distinguer la signification de la **notification**. (V)

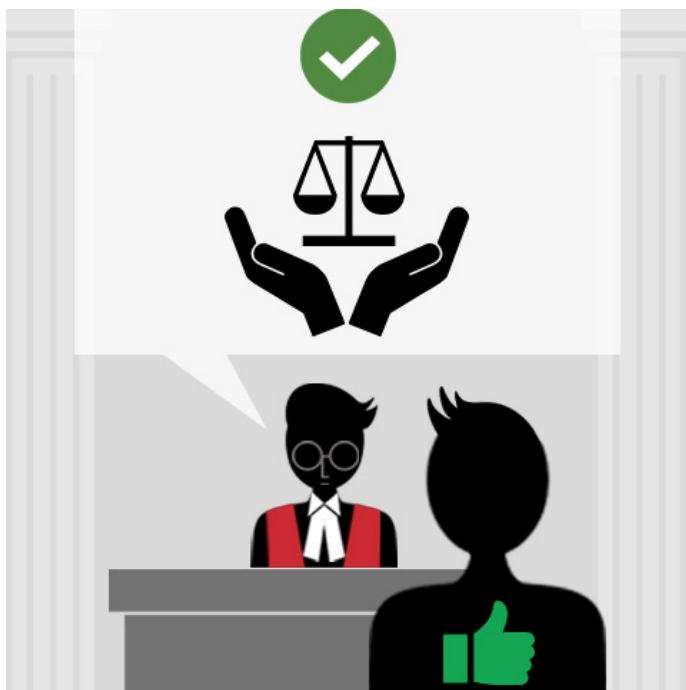


absolution

nom

une absolution (f. s.)

des absolutions (f. pl.)



Définition

Exemption de peine ou de sanction accordée à une personne qui a été reconnue coupable d'une infraction, cette personne étant alors considérée comme n'ayant pas été condamnée pour cette infraction.



Exemples

1. La juge accorde une **absolution** inconditionnelle à la contrevenante.
2. La cliente a obtenu une **absolution** conditionnelle.



Le saviez-vous?

Le verbe **absoudre** est de la même famille que le nom **absolution**. (V)

Exemple : Le jugement **absout** l'auteur de l'infraction.

Il existe plusieurs types d'absolutions, comme l'**absolution conditionnelle** et l'**absolution inconditionnelle**. (V)

accusation

nom

une accusation (f. s.)

des accusations (f. pl.)



Définition

Action judiciaire servant à citer devant les tribunaux une personne présumée coupable d'un crime.



Exemples

1. La cliente est libérée des **accusations** portées contre elle.
2. Le client fait face à des **accusations** graves.



Le saviez-vous?

Une accusation peut aussi s'appeler **inculpation**. (V)

L'adjectif **accusatoire** correspond au nom *accusation*. (G)

Exemple : L'avocate explique au juge les motifs **accusatoires**.

Le nom **accusé** est de la même famille que le nom *accusation*. (V)

Exemple : L'**accusé** recevra sa sentence à la suite des plaidoiries.

Le verbe **accuser** est de la même famille que le nom *accusation*. (V)

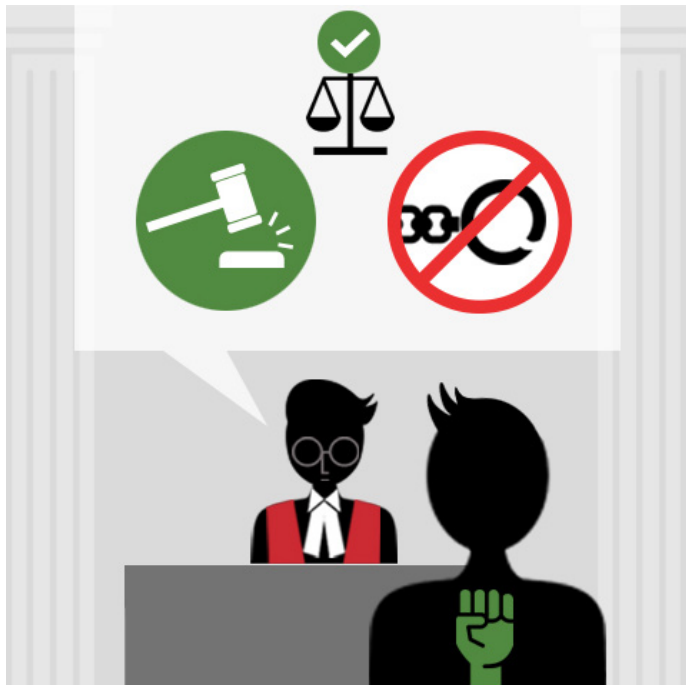
Exemple : La victime **accuse** deux hommes de l'avoir fraudée.

acquittement

nom

un acquittement (m. s.)

des acquittements (m. pl.)



Définition

Reconnaissance de la non-culpabilité d'une personne accusée en justice.



Exemples

1. La cliente obtient un **acquittement**.
2. Le juge a prononcé un verdict d'**acquittement**.



Le saviez-vous?

Le verbe **acquitter** est de la même famille que le nom **acquittement**. (V)

Exemple : Le juge **acquitte** l'accusé de tous les chefs d'accusation portés contre lui.

affaire criminelle

nom

une affaire criminelle (f. s.)

des affaires criminelles (f. pl.)



Définition

Ensemble des actes et des procédures ayant trait à un crime commis.



Exemples

1. L'**affaire criminelle** a été jugée non fondée.
2. L'avocat demande des informations sur l'**affaire criminelle**.



Le saviez-vous?

Le masculin de l'adjectif *criminelle* est **criminel**. (G)

Exemples : un acte **criminel**, un procès **criminel**.

alibi

nom

un alibi (m. s.)

des alibis (m. pl.)



Définition

Moyen de défense d'une personne qui se trouvait à un autre endroit que le lieu d'un crime au moment où il a été commis.



Exemples

1. La cliente présente une défense fondée sur un **alibi**.
2. Le client a un **alibi**.

amende

nom

une amende (f. s.)

des amendes (f. pl.)



Définition

Somme à payer au Trésor public, qui constitue une pénalité pour une infraction commise.



Exemples

1. La juge ordonne au défendeur de payer une **amende**.
2. Le client paie l'**amende** et les frais.

antécédent judiciaire

nom

un antécédent judiciaire (m. s.)

des antécédents judiciaires (m. pl.)



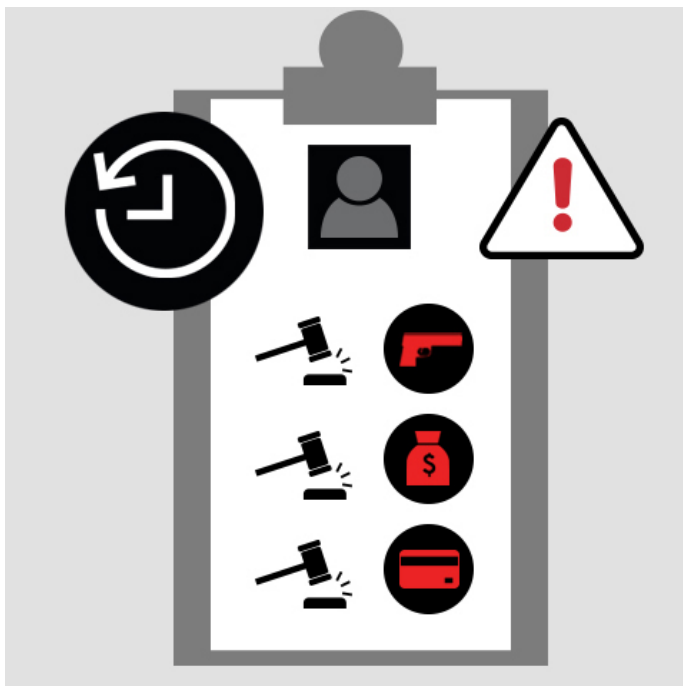
Définition

Infraction commise précédemment par une personne, qui est inscrite dans son casier judiciaire.



Exemples

1. L'avocate mentionne que son client n'a pas d'**antécédents judiciaires**.
2. Le client a des **antécédents judiciaires**.



casier judiciaire

nom

un casier judiciaire (m. s.)

des casiers judiciaires (m. pl.)



Définition

Dossier contenant l'ensemble des infractions commises par une personne et desquelles elle a été reconnue coupable.



Exemples

1. L'avocate a obtenu la suspension du **casier judiciaire** de son client.
2. Le client a un **casier judiciaire**.



caution

nom

une caution (f. s.)

des cautions (f. pl.)



Définition

Personne qui assure qu'une autre personne mise en liberté provisoire se présentera à son procès ou au prononcé de sa sentence, en remettant une somme d'argent au tribunal ou en offrant une garantie.



Exemples

1. La cliente s'engage à être la **caution**.
2. La personne qui se porte **caution** est responsable de l'accusée.



Le saviez-vous?

Le nom **cautionnement** est de la même famille que le nom *caution*. (V)

Exemple : L'audience relative à son enquête sur **cautionnement** a été reportée à ce mardi.

Le verbe **cautionner** est de la même famille que le nom *caution*. (V)

Exemple : Le juge ne **cautionne** pas les pratiques abusives de cet entrepreneur.

contravention

nom

une contravention (f. s.)

des contraventions (f. pl.)



Définition

Action d'enfreindre une disposition d'un acte juridique.



Exemples

1. La cliente conteste la **contravention**.
2. Le client a reçu une **contravention** pour avoir dépassé les limites de vitesse.



Le saviez-vous?

Le nom **contrevenant** est de la même famille que le nom *contravention*. (V)

Exemple : Les **contrevenants** seraient passibles d'un an d'emprisonnement.

Le verbe **contrevénir** est de la même famille que le nom *contravention*. (V)

Exemple : Une telle injonction **contrevient** aux droits fondamentaux, selon la Cour d'appel.

dénonciation

nom

une dénonciation (f. s.)

des dénonciations (f. pl.)



Définition

Action de faire connaître à une autorité la personne qu'on soupçonne responsable d'une infraction.



Exemples

1. La citoyenne fait une **dénonciation**.
2. L'accusé a été arrêté à la suite d'une **dénonciation**.



Le saviez-vous?

L'adjectif **dénonçable** correspond au nom *dénonciation*. (V)

Exemple : Les procureurs sont unanimes pour dire qu'il n'y a pas eu de pratiques **dénonçables**.

Le nom **dénonciateur** est de la même famille que le nom *dénonciation*. (V)

Exemple : Les **dénonciateurs** ne sont pas protégés par la loi.

Le verbe **dénoncer** est de la même famille que le nom *dénonciation*. (V)

Exemple : L'affaire a été **dénoncée** dans les médias.

droit criminel et pénal

nom

un droit criminel et pénal (m. s.)

des droits criminels et pénaux (m. pl.)



Définition

Branche du domaine juridique relative aux crimes et aux infractions qui portent atteinte à la société et à ses valeurs communes.



Exemples

1. L'avocate a acquis une expertise en **droit criminel et pénal**.
2. L'avocat est spécialisé en **droit criminel et pénal**.

facteur aggravant

nom

un facteur aggravant (m. s.)

des facteurs aggravants (m. pl.)



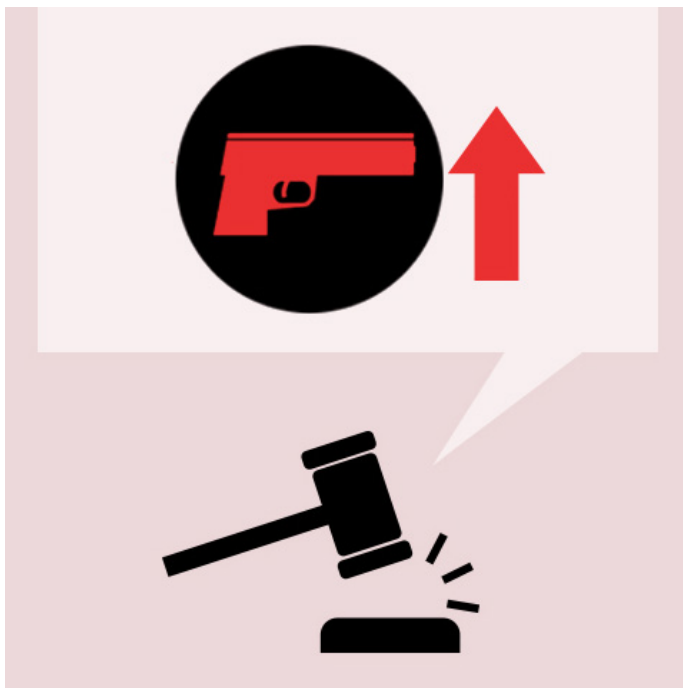
Définition

Circonstance qui augmente la gravité d'un événement ou d'un acte.



Exemples

1. Un **facteur aggravant** a contribué à la sévérité de la peine.
2. Le caractère intentionnel du crime est un **facteur aggravant**.



facteur atténuant

nom

un facteur atténuant (m. s.)

des facteurs atténuants (m. pl.)



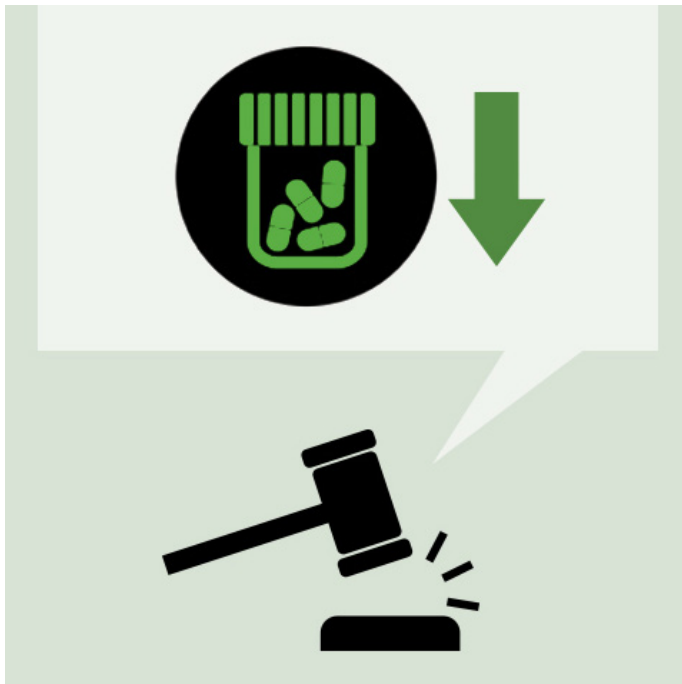
Définition

Circonstance qui diminue la gravité d'un événement ou d'un acte.



Exemples

1. L'âge avancé du délinquant a été un **facteur atténuant** dans la détermination de la peine.
2. La Cour présente les **facteurs atténuants**.



infraction

nom

une infraction (f. s.)

des infractions (f. pl.)



Définition

Action d'enfreindre une loi ou un règlement, qui entraîne une sanction.



Exemples

1. La cliente est accusée d'une **infraction** grave.
2. Le client a commis une **infraction** criminelle.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *infraction* est ***infractionnel***. (V)

Le féminin de l'adjectif *infractionnel* est ***infractionnelle***. (G)

Exemples : un bien **infractionnel**, une exclusion **infractionnelle**.

lésion corporelle

nom

une lésion corporelle (f. s.)

des lésions corporelles (f. pl.)



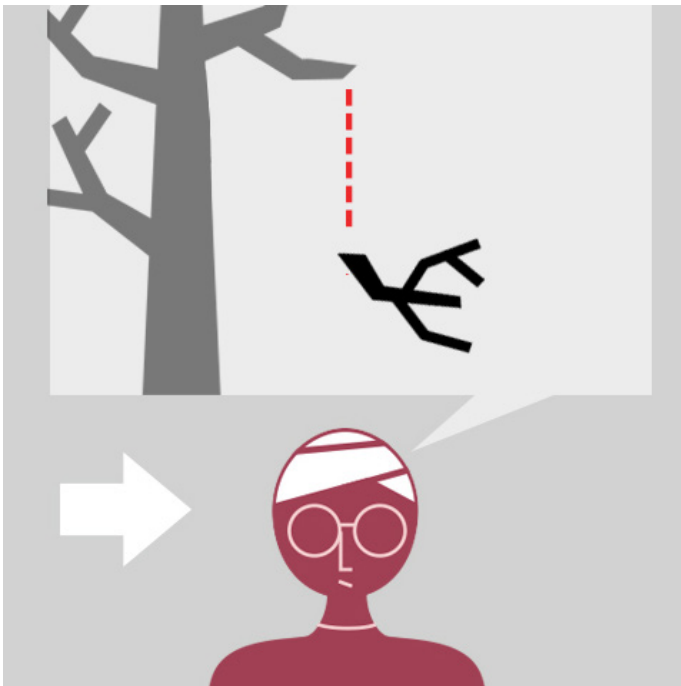
Définition

Conséquence négative qu'un acte a sur la santé physique, psychologique et mentale d'une personne.



Exemples

1. La cliente a causé des **lésions corporelles**.
2. L'avocat allègue que l'accusé est responsable des **lésions corporelles** subies par son client.

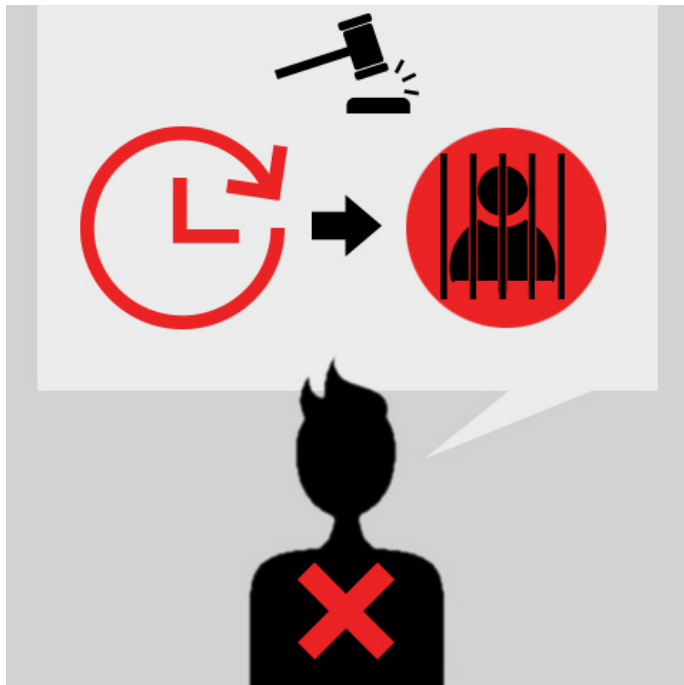


peine

nom

une peine (f. s.)

des peines (f. pl.)



Définition

Sanction donnée à une personne qui enfreint une loi ou un règlement.



Exemples

1. La juge détermine la **peine**.
2. Le client obtient la **peine** la moins sévère.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *peine* est **pénal**. (V)

Exemple : L'article 120 de la Loi a modifié le droit **pénal** en 1970.

Le pluriel de l'adjectif masculin *pénal* est **pénaux**. (G)

Exemple : des tribunaux **pénaux**.

pièce

nom

une pièce (f. s.)

des pièces (f. pl.)



Définition

Objet ou document qui constitue une preuve.



Exemples

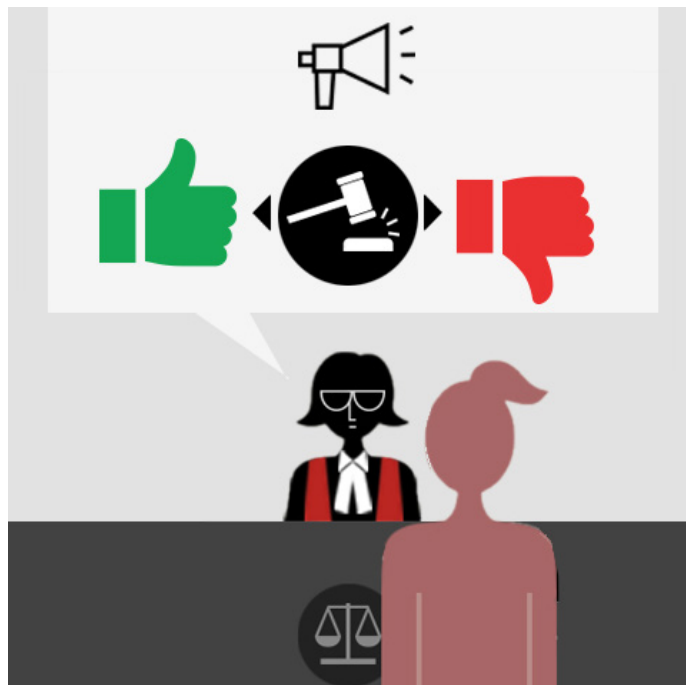
1. L'avocate doit fournir des **pièces** qui ne sont pas au dossier.
2. L'avocat réunit et examine les **pièces** à conviction.

plaidoyer

nom

un plaidoyer (m. s.)

des plaidoyers (m. pl.)



Définition

Déclaration de culpabilité ou de non-culpabilité en réponse à une accusation.



Exemples

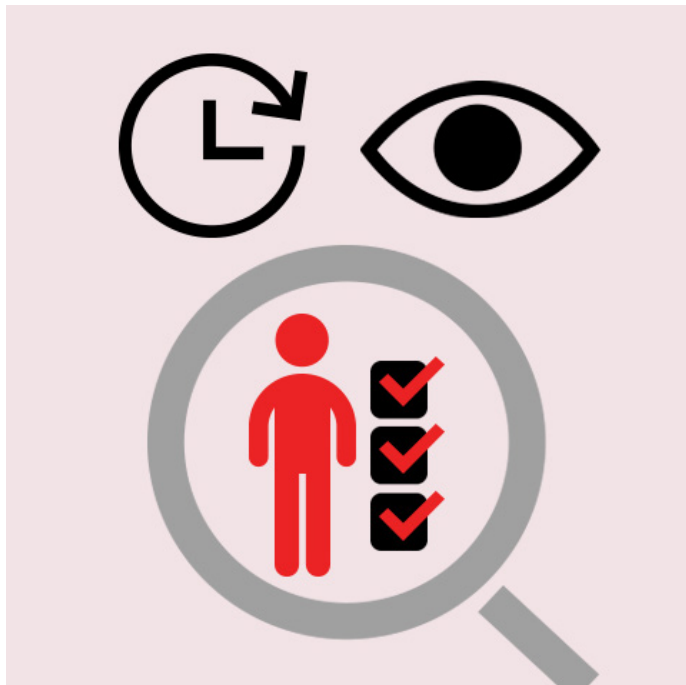
1. L'accusé a enregistré un **plaidoyer** de culpabilité.
2. Le tribunal écoute le **plaidoyer** de l'accusé.

probation

nom

une probation (f. s.)

des probations (f. pl.)



Définition

Période de liberté surveillée d'une personne reconnue coupable d'un crime ou d'une infraction.



Exemples

1. La cliente est soumise à une ordonnance de **probation**.
2. Le client est accusé de non-respect des conditions de **probation**.



Le saviez-vous?

L'adjectif correspondant au nom *probation* est **probatoire**. (V)

Exemple : La peine d'emprisonnement de l'accusé est assortie d'un sursis **probatoire** d'un an.

remise en liberté

nom

une remise en liberté (f. s.)

des remises en liberté (f. pl.)



Définition

Libération d'une personne accusée d'un crime et qui était en détention en attendant son procès.



Exemples

1. Le procureur s'est opposé à la **remise en liberté** de l'accusé.
2. L'accusée demande une enquête sur la **remise en liberté**.



Le saviez-vous?

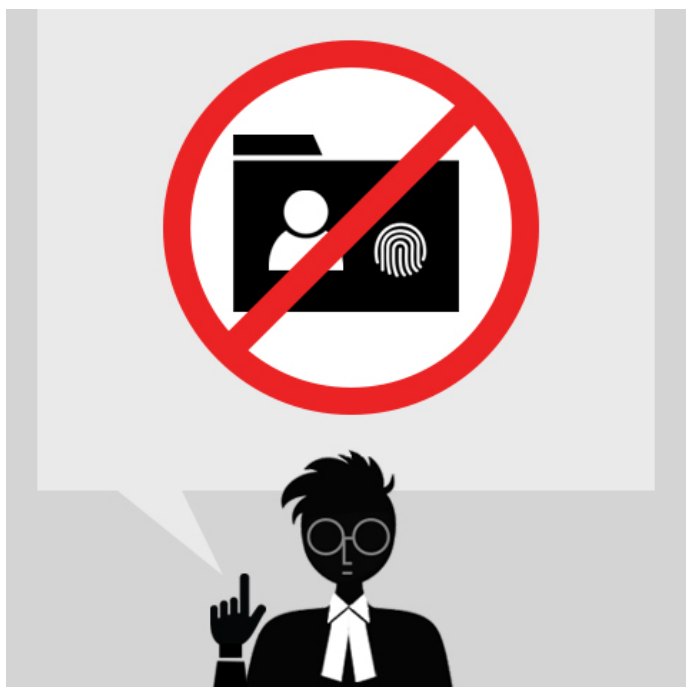
Attention à la graphie du pluriel : *des remises en liberté*. (G)

suspension de casier judiciaire

nom

une suspension de casier judiciaire (f. s.)

des suspensions de casier judiciaire (f. pl.)



Définition

Action de retirer un casier judiciaire de la base de données du Centre d'information de la police canadienne.



Exemples

1. L'avocate dépose une demande de **suspension de casier judiciaire** pour un client condamné.
2. Le client a obtenu une **suspension de casier judiciaire**.

voie de fait

nom

une voie de fait (f. s.)

des voies de fait (f. pl.)



Définition

Utilisation non consensuelle de la force contre autrui.



Exemples

1. L'avocat défend son client accusé de **voies de fait**.
2. L'accusée est reconnue coupable de **voie de fait** grave.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : *des **voies de fait***. (G)



arrestation

nom

une arrestation (f. s.)

des arrestations (f. pl.)



Définition

Action d'appréhender une personne ayant possiblement commis un crime ou une infraction.



Exemples

1. Le suspect a contacté un avocat à la suite de son **arrestation**.
2. La suspecte a résisté à son **arrestation**.



Le saviez-vous?

Le verbe **arrêter** est de la même famille que le nom *arrestation*. (V)

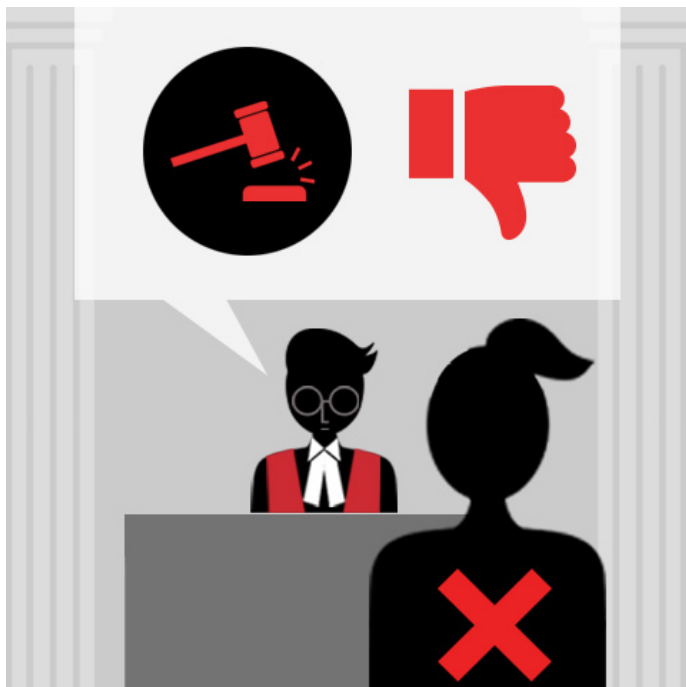
Exemple : Le policier **a arrêté** le criminel.

condamnation

nom

une condamnation (f. s.)

des condamnations (f. pl.)



Définition

Jugement indiquant le verdict de culpabilité et la sanction d'une personne reconnue coupable d'un crime ou d'une infraction.



Exemples

1. L'accusation n'a pas mené à une **condamnation**.
2. L'accusé fait appel de sa **condamnation**.



Le saviez-vous?

Attention à la prononciation et à la graphie du mot **condamnation**. (P) (O)

Le verbe **condamner** est de la même famille que le nom **condamnation**. (V)

Exemple : La Cour du Québec **a condamné** l'entrepreneur à payer une lourde amende.

L'adjectif **condamnabile** correspond au nom **condamnation**. (V)

Exemple : Le témoin a commis des actes **condamnables**.

L'adjectif **condamnabile** s'écrit de la même façon au masculin et au féminin. (G)

Exemples : un geste **condamnabile**, une action **condamnabile**.

Le nom **condamné** est de la même famille que le nom **condamnation**. (V)

Exemple : Le **condamné** à vie fait appel de sa lourde sentence.

Le nom **condamné** peut aussi être un adjectif. (G)

Exemple : Le jeune homme **condamné** pour vol demande à consulter un nouvel avocat.

Le féminin de l'adjectif **condamné** est **condamnée**. (G)

enquête

nom

une enquête (f. s.)

des enquêtes (f. pl.)



Définition

Action de rassembler des preuves et des témoignages pour vérifier un fait allégué.



Exemples

1. L'**enquête** préliminaire a déterminé qu'il y aura un procès.
2. L'accusé demande une **enquête** sur sa remise en liberté.



Le saviez-vous?

Le verbe **enquêter** est de la même famille que le nom **enquête**. (V)

Exemple : Le procureur chargé du dossier **enquête** sur les allégations de mauvais traitements des détenus étrangers.

Le nom **enquêteur** est de la même famille que le nom **enquête**. (V)

Exemple : Le jeune avocat **enquêteur** examine les éléments de preuves déposés dans le dossier de harcèlement psychologique au travail.

Le féminin du nom **enquêteur** est **enquêteuse** ou **enquêteurice**. (G)

Il existe plusieurs types d'enquêtes, comme l'**enquête préliminaire**, l'**enquête du coroner**, l'**enquête policière** et l'**enquête administrative**. (V)

Il faut distinguer l'enquête de l'**instruction**. (V)

inculpation

nom

une inculpation (f. s.)

des inculpations (f. pl.)



Définition

Action judiciaire entamée par le procureur de la poursuite ou un policier, servant à faire comparaître une personne présumée coupable d'avoir enfreint le Code criminel.



Exemples

1. L'accusée comparaît pour plusieurs chefs d'**inculpation**.
2. L'accusé est détenu depuis son **inculpation**.



Le saviez-vous?

Une inculpation peut aussi s'appeler **accusation**. (V)

Le verbe **inculper** est de la même famille que le nom **inculpation**. (V)

Exemple : Les suspects **ont** déjà **été inculpés** de détention illégale d'armes à feu.

Le nom **inculpé** est de la même famille que le nom **inculpation**. (V)

Exemple : L'**inculpé** a été déclaré coupable des deux chefs d'accusation de voies de fait.

Le féminin du nom **inculpé** est **inculpée**. (G)

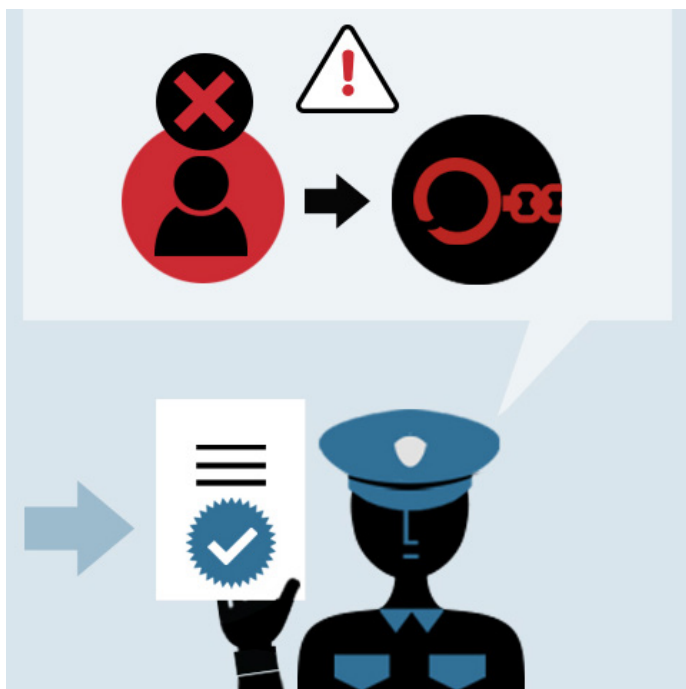
Bien qu'on rencontre **charge**, le terme à privilégier est **inculpation**. (V)

mise en accusation

nom

une mise en accusation (f. s.)

des mises en accusation (f. pl.)



Définition

Document déposé par le procureur de la poursuite ou un policier, dans lequel il accuse officiellement une personne d'avoir enfreint le Code criminel.



Exemples

1. La procureure a envoyé la **mise en accusation** à la suspecte.
2. L'accusée prend connaissance de sa **mise en accusation**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du pluriel : **des mises en accusation**. (G)

Le verbe **accuser** est de la même famille que le nom **accusation**. (V)

Exemple : La députée **a été accusée** de corruption, de fraude et de trafic d'influence.

Le nom **accusation** est associé au nom **mise en accusation**. (V)

Exemple : L'avocate examine les nouvelles **accusations** criminelles auxquelles son client fait face.

L'adjectif **accusatoire** correspond au nom **accusation**. (V)

Exemple : Un tribunal de common law est de type **accusatoire**.

L'adjectif **accusatoire** s'écrit de la même façon au masculin et au féminin. (G)

Exemples : un motif **accusatoire**, une procédure **accusatoire**.

rapport

nom

un rapport (m. s.)

des rapports (m. pl.)



Définition

Document dans lequel l'auteur fait le compte-rendu officiel de ses observations sur un événement.



Exemples

1. L'avocat lit le **rapport** d'incident.
2. L'avocate a demandé une copie du **rapport** d'événement.



Le saviez-vous?

Attention à la prononciation et à la graphie du mot **rapport**. (P)

Il existe plusieurs types de rapports, dont le **rapport** **pré**décisionnel et le **rapport** **pré**séntentiel. (V)

On peut écrire **rapport** **pré**séntentiel ou **rapport** **pré**séntenciel. (O)

violation

nom

une violation (f. s.)

des violations (f. pl.)



Définition

Action d'enfreindre une loi, un règlement, un droit, une obligation ou un engagement.



Exemples

1. La cliente a été arrêtée pour **violation** d'une des conditions de sa remise en liberté.
2. La **violation** des droits de l'accusée a mené à une réduction de peine.



Le saviez-vous?

Le verbe **violer** est de la même famille que le nom *violation*. (V)

Exemple : L'avocat spécialisé affirme que la détention de prisonniers pour de très longues périodes **viole** les lois internationales.

L'adjectif **inviolable** correspond au nom *violation*. (V)

Exemple : L'avocat explique à ses clients que toutes leurs conversations sont protégées par le secret professionnel, qui est **inviolable**.

L'adjectif **inviolable** s'écrit de la même façon au masculin et au féminin. (G)

Exemples : un droit **inviolable**, une règle **inviolable**.

voir-dire

nom

un voir-dire (m. s.)

des voir-dire (m. pl.)



Définition

Examen d'un élément de preuve par le juge afin de déterminer s'il est admissible dans le cadre du procès.



Exemples

1. La défense a demandé un **voir-dire**.
2. Le juge a accepté de tenir un **voir-dire**.



Le saviez-vous?

Attention à la graphie du mot **voir-dire**. (O)

Attention à la graphie du pluriel : des **voir-dire**. (G)